



# Rapport Annuel 2013

SANTE

BIOLOGIE

IMAGERIE

Medasys accompagne la Performance,  
la Qualité et l'Innovation des  
Etablissements de Santé

# Sommaire

<b>1.</b>	<b>RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE</b>	<b>1</b>
<b>2.</b>	<b>RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE</b>	<b>2</b>
2.1	ACTIVITE ET EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE 2013	2
2.2	COMPTES CONSOLIDES	2
2.2.1	Résultats consolidés	2
2.2.2	Etat de la situation financière consolidé	3
2.3	COMPTES ANNUELS DE MEDASYS SA	3
2.3.1	Compte de résultat	3
2.3.2	Bilan	3
2.3.3	Délais de paiement des fournisseurs	3
2.3.4	Dividendes	3
2.3.5	Inventaire des valeurs mobilières	3
2.3.6	Affectation du résultat de Medasys S.A.	3
2.3.7	Résultats des cinq derniers exercices	4
2.4	COMPTES ANNUELS DES FILIALES	4
2.5	TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES	4
2.6	ACTIVITE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT	5
2.7	RESPONSABILITE SOCIALE ET SOCIETALE	5
2.7.1	Informations sociales	5
2.7.2	Relations sociales	6
2.7.3	Santé Sécurité	6
2.7.4	Formation	6
2.7.5	Egalité de traitement – Non discrimination – Responsabilité Sociale	6
2.7.6	Autres thématiques sociétales	6
2.8	RESPONSABILITE ENVIRONNEMENTALE	7
2.8.1	Risques industriels et liés à l'environnement	7
2.8.2	Responsabilité environnementale	7
2.8.3	Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs	7
2.8.4	Actions de sponsoring	8
2.8.5	Sous-traitance et fournisseurs	8
2.9	FACTEURS DE RISQUES	8
2.10	CAPITAL ET TITRES DE LA SOCIETE	9
2.10.1	Répartition du capital et droits de vote	9
2.10.2	Franchissements de seuils au cours de l'exercice 2013	9
2.10.3	Marché des titres de la société	10
2.10.4	Acquisitions et cessions par la société de ses propres actions	11
2.10.5	Délégation en matière d'augmentation de capital	12
2.11	GOUVERNANCE	12
2.11.1	Composition des organes de direction, de surveillance et d'administration	12
2.11.2	Fonctionnement des organes de direction, de surveillance et d'administration	13

2.11.3	<i>Intérêts des dirigeants</i>	13
2.11.4	<i>Schémas d'intéressement du personnel</i>	14
2.11.5	<i>Tableau récapitulatif des opérations sur titres des dirigeants</i>	14
2.12	RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES	14
2.13	CONVENTIONS REGLEMENTEES	15
2.14	EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	15
2.15	ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT ANNUEL	15
2.16	ATTESTATION DE PRESENCE ET D'AVIS DE SINCERITE DE L'ORGANISME TIERS INDEPENDANT SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIETALES CONSOLIDEES FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION	16
<b>3.</b>	<b>ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 22 MAI 2014</b>	<b>18</b>
	RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE	18
<b>4.</b>	<b>ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2013</b>	<b>25</b>
4.1	COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	25
4.2	ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE	25
4.3	ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE	26
4.4	TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES	27
4.5	VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES	28
4.6	ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES	29
4.6.1	<i>Faits significatifs de l'exercice</i>	29
4.6.2	<i>Règles et méthodes comptables</i>	29
4.6.3	<i>Périmètre de consolidation</i>	35
4.6.4	<i>Facteurs de risques</i>	36
4.6.5	<i>Informations sectorielles</i>	37
4.6.6	<i>Notes relatives à l'état du résultat global consolidé</i>	38
4.6.7	<i>Notes relatives à l'état de la situation financière consolidée</i>	41
4.6.8	<i>Données sociales</i>	50
4.6.9	<i>Transactions avec les parties liées</i>	50
4.6.10	<i>Autres informations</i>	51
4.6.11	<i>Événements postérieurs à la clôture</i>	52
4.7	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES	53
<b>5.</b>	<b>ÉTATS FINANCIERS SOCIAUX</b>	<b>56</b>
5.1	BILAN	56
5.2	COMPTE DE RESULTAT	57
5.3	ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS	58
5.3.1	<i>Faits significatifs de l'exercice</i>	58
5.3.2	<i>Règles et méthodes comptables</i>	58
5.3.3	<i>Facteurs de risques</i>	61
5.3.4	<i>Filiales et participations</i>	63
5.3.5	<i>Notes sur le bilan</i>	63
5.3.6	<i>Notes sur le compte de résultat</i>	68
5.4	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS	74
5.5	RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES	76
5.6	RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE, LE CONTROLE INTERNE ET LES PRINCIPES DE DETERMINATION DES REMUNERATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX	81
5.7	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ETABLI SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE	84



## 1. RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Madame, Monsieur, Cher Actionnaire

2013 est une année de consolidation pour Medasys tant sur le plan organisationnel qu'opérationnel. Outre les contrats SaaS déjà existants, le groupe a su progresser sur de nouveaux marchés en Afrique du Nord, augmentant ainsi le potentiel de revenus récurrents.

Même si le chiffre d'affaires est légèrement inférieur à celui attendu pour l'année 2013, Medasys n'est pas entré dans l'engrenage de proposer des projets avec des marges non « durables » comme l'ont fait certains concurrents sur le marché français. La baisse du chiffre d'affaires s'explique notamment par le retard pris dans la concrétisation du cross-selling avec NoemaLife. Ce décalage est lié en partie aux développements nécessaires à l'adaptation des logiciels aux marchés internationaux. Toutefois, les perspectives de cross-selling avec NoemaLife devraient se matérialiser cette année.

Par ailleurs, la transformation de l'organisation et la mise en place d'un suivi rigoureux des projets ont eu des conséquences très bénéfiques, en particulier sur l'efficacité du processus de déploiement et la rentabilité financière des projets. Le maintien d'un bon taux de marge sur la plupart des projets, associé à un contrôle des coûts rigoureux, a permis d'atteindre une rentabilité nettement améliorée comparée aux années précédentes et aux prévisions 2013. Ces éléments entérinent l'excellent travail réalisé par le directoire ainsi que toutes les équipes de Medasys. Parallèlement, Medasys a poursuivi ses efforts pour augmenter la satisfaction des clients et utilisateurs, tout en maîtrisant ses coûts internes.

2013 confirme et renforce davantage la confiance que le conseil de surveillance place dans les équipes de Medasys ainsi que dans le positionnement de l'entreprise au regard des nouveaux enjeux du marché de la santé. La prochaine étape sera de développer les potentiels et de renforcer les perspectives stratégiques entre Medasys et NoemaLife.

Florence Hofmann  
Présidente du Conseil de surveillance

Le 8 avril 2014



## 2. RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE

### 2.1 ACTIVITE ET EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE 2013

*De nouveaux contrats ont été conclus au cours de l'exercice 2013*, avec une forte concentration dans la région sud permettant au Groupe de développer de manière significative ses parts de marché sur la région. Ainsi, après Grasse, Cannes, Aix-en-Provence, Salon-de-Provence et Montpellier, les Hôpitaux du Bassin de Thau (Sète, Agde, Marseillan et Vias) ont également choisi Medasys pour remplacer leur application de Dossier Patient. Ils représentent un marché d'environ 1 M€ ht. De la même manière et dans le cadre d'un projet global de territoire de santé visant à optimiser le parcours de soins du patient, la région Corse a aussi retenu la solution DxCare de Medasys pour équiper l'ensemble de ses 7 hôpitaux (Ajaccio Castelluccio, Ajaccio Miséricorde, Bastia, Bonifacio, Calvi, Corte, Sartène). Ce marché s'élève à 2,5 M€ ht.

En octobre 2013, le groupement de Centres Hospitaliers Orsay Longjumeau a choisi pour son Dossier Patient Informatisé la solution DxCare. L'offre retenue s'élève à 1,3 M€ ht et intègre la nouvelle version de DxPharm. Ce projet s'inscrit dans une démarche de mutualisation, notamment des référentiels et des dossiers médicaux, et cela grâce aux caractéristiques de la solution DxCare.

Ces contrats renforcent le leadership des solutions de Medasys auprès des grands établissements hospitaliers.

*Les solutions de Medasys sont également reconnues au plus haut niveau* avec l'Hôpital Européen Georges Pompidou (HEGP), premier CHU français certifié HIMSS niveau 6 par HIMSS Analytics. L'Hôpital Européen Georges Pompidou (HEGP), utilisateur historique des solutions de Medasys, a reçu la certification HIMSS niveau 6, qui reconnaît l'excellence de l'établissement pour son modèle d'adoption du dossier médical électronique.

*Sur le plan de l'export*, Medasys a rencontré ses premiers succès en Algérie après l'annonce, fin 2012, de l'ouverture de sa filiale, Medasys Africa. Ainsi, **l'Etablissement Hospitalier Universitaire (EHU) d'Oran et la Polyclinique USTO/EPSP ES-Seddikia** ont choisi Medasys pour mener à bien la mise en place d'un système d'information hospitalier complet. Le projet concerne dans un premier temps le déploiement de quatre services pilotes au sein de l'EHU pour un montant de 1,345 M€ ht dans le cadre du Programme d'Appui au Secteur de la Santé (PASS) avec le soutien de l'Union Européenne. Le Maghreb représente un potentiel de développement important pour le Groupe qui a commencé à recruter des profils locaux (commercial, ingénieur) au sein de sa filiale Medasys Africa.

Le Salon Santé et Autonomie qui s'est tenu au mois de Mai 2013 a été l'occasion pour Medasys de recevoir *la visite du Ministre de la Santé du Maroc*. Le pays affiche une volonté claire de faire évoluer son système de santé au sein duquel la brique numérique évolue elle aussi vers un système informatique plus ouvert et intelligent où la donnée patient est partagée tout en restant sécurisée.

Au premier semestre 2013, Medasys a également *lancé la commercialisation d'une nouvelle solution tactile* dédiée à la collecte des constantes « patient », DxSma (Smart Mobile Acquisition). Développée par nos équipes belges, cette nouvelle solution a rapidement suscité l'intérêt des clients qui y voient une alternative plus performante à la solution américaine actuellement présente sur le marché. Une centaine de ce nouveau produit est déjà en commande, notamment au CHU de Montpellier.

Le premier semestre 2013 aura également été marqué par la fin de la procédure de conciliation ouverte le 26 avril 2011. Le dernier paiement de 31 k€ est intervenu le 12 juillet 2013. Au cours des dix huit derniers mois, Medasys a respecté les échéanciers de remboursement convenus avec les partenaires financiers et le plan d'apurement octroyé par la Commission des Chefs de Services Financiers (CCSF) le 23 juin 2011. Toutefois, les nouvelles dispositions de la Loi de Finances rectificative 2012 relatives au Crédit Impôt Recherche (CIR) n'ont pas permis de se faire financer le CIR 2012 pendant la période d'apurement du plan de conciliation. C'est pourquoi Medasys a obtenu, le 24 juin 2013 du tribunal de Commerce d'Evry, une nouvelle procédure aux seules fins d'obtenir le remboursement anticipé de sa créance du CIR.

Le paiement de cette créance intervenu le 23 juillet 2013 a permis à Medasys d'obtenir l'attestation de régularisation de sa situation auprès du Trésor Public et de l'Urssaf.

La fin de l'année 2013 aura également été marquée par *le transfert du siège social* de Medasys, de Gif-sur-Yvette à Clamart. Le nouvel immeuble « Pentagone Plaza » qui répond aux nouvelles normes environnementales offrira dès la fin 2014 un accès direct au tramway qui est actuellement en test. Ce changement sera un vecteur de dynamisme et de motivation pour le Groupe.

## 2.2 COMPTES CONSOLIDES

### 2.2.1 RESULTATS CONSOLIDES

(€'000)	31.12.2013 (12 mois)	31.12.2012 (12 mois)	31.12.2011 (12 mois)
Chiffre d'affaires	24 108	25 337	20 469
Marge brute	90%	87%	88%
Résultat opérationnel courant	1 527	867	<2 207>
Dépréciation du Goodwill	0	<37>	-
Résultat opérationnel	1 527	830	<2 207>
Résultat net des activités cédées et abandonnées	-	-	<92>
Résultat net revenant au Groupe	1 091	507	<2 746>

Le Groupe a enregistré en 2013, un chiffre d'affaires consolidé en baisse de 4,9 %, à 24 108 k€ contre 25 337 k€ en 2012, impacté par d'importants appels d'offres infructueux, et par l'arrêt de l'activité de distribution de matériel au Japon.

Néanmoins, le résultat opérationnel est en progression de 84 % par rapport à l'exercice précédent. Il s'établit à 1 527 k€ en 2013 à comparer à 830 k€ en 2012. Cette forte progression est le résultat de l'amélioration de notre performance opérationnelle sur les contrats et de la maîtrise des charges de structure.

Le résultat net consolidé revenant au Groupe ressort ainsi à 1 091 k€ au 31 décembre 2013 contre 507 k€ au 31 décembre 2012.



## 2.2.2 ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDE

(€'000)	Actif	31.12.2013	31.12.2012	31.12.2011
	<b>Actif non courant</b>	<b>25 222</b>	<b>21 926</b>	<b>18 332</b>
	<i>dont Immobilisations</i>	<i>6 966</i>	<i>6 868</i>	<i>7 411</i>
	<i>dont Ecarts d'acquisition</i>	<i>5 798</i>	<i>5 798</i>	<i>5 835</i>
	<b>Actif courant</b>	<b>11 114</b>	<b>12 016</b>	<b>18 040</b>
	<i>dont Trésorerie</i>	<i>2 133</i>	<i>1 427</i>	<i>6 627</i>
	<b>Total</b>	<b>36 336</b>	<b>33 942</b>	<b>36 372</b>

(€'000)	Passif	31.12.2013	31.12.2012	31.12.2011
	<b>Capitaux propres</b>	<b>13 902</b>	<b>12 650</b>	<b>12 360</b>
	<i>dont Résultat</i>	<i>1 091</i>	<i>507</i>	<i>-2 746</i>
	<b>Passif non courant</b>	<b>7 215</b>	<b>5 792</b>	<b>8 291</b>
	<b>Passif courant</b>	<b>15 219</b>	<b>15 500</b>	<b>15 721</b>
	<i>dont Dette financ. &lt;1 an</i>	<i>3 439</i>	<i>3 747</i>	<i>4 749</i>
	<b>Total</b>	<b>36 336</b>	<b>33 942</b>	<b>36 372</b>

L'ensemble des dettes financières du Groupe s'établit au 31 décembre 2013 à 4 842 k€ à comparer à 4 321 k€ au 31 décembre 2012. Les parts à plus d'un an s'élèvent respectivement à 1 403 k€ et 574 k€.

Au 31 décembre 2013, la trésorerie du Groupe ressort à 2 133 k€ contre 1 427 k€ au 31 décembre 2012.

Il sera demandé à la prochaine assemblée de bien vouloir approuver les comptes consolidés de l'exercice 2013 présentés ci-dessus.

## 2.3 COMPTES ANNUELS DE MEDASYS SA

### 2.3.1 COMPTE DE RESULTAT

(€'000)	Exercice 2013	Exercice 2012	Exercice 2011	
	<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>21 027</b>	<b>21 695</b>	<b>16 322</b>
	Total des produits d'exploitation	24 495	25 099	20 214
	Achats consommés	59	206	246
	Autres achats et charges externes	7 000	6 898	5 839
	Impôts	597	622	493
	Charges de personnel	13 161	13 858	13 602
	Dotations aux amort. et provisions	4 323	4 444	4 222
	<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>&lt;645&gt;</b>	<b>&lt;929&gt;</b>	<b>&lt;4 188&gt;</b>
	Résultat financier	<145>	<279>	<309>
	<b>Résultat courant avant impôts</b>	<b>&lt;790&gt;</b>	<b>&lt;1 208&gt;</b>	<b>&lt;4 497&gt;</b>
	Résultat exceptionnel	95	<117>	164
	Impôt sur les bénéfices	1 262	1 093	1 484
	<b>Résultat net</b>	<b>567</b>	<b>&lt;232&gt;</b>	<b>&lt;2 849&gt;</b>

Le chiffre d'affaires de Medasys SA est de 21 027 k€ en 2013 contre 21 695 k€ en 2012 soit une baisse de 3,1%.

Les produits d'exploitation de 24 495 k€ comprennent les frais de développement activés à hauteur de 3 211 k€.

Les autres achats et charges externes s'élèvent à 7 000 k€ en 2013 contre 6 898 k€ en 2012.

Les charges de personnel s'établissent à 13 161 k€ en 2013 à comparer à 13 858 k€ en 2012. La baisse est due pour l'essentiel à la réduction des effectifs moyens. Il est à noter que le CICE contribue également à cette baisse à hauteur de 129 k€.

Après constatation d'une dotation aux amortissements de 4 323 k€, la perte d'exploitation s'établit à 645 k€ par rapport à une perte de 929 k€ en 2012.

Le résultat financier 2013 s'élève à <145>k€. Il était de <279> k€ en 2012.

Le résultat net au 31 décembre 2013 correspond à un bénéfice de 567 k€ à comparer à une perte de 232 k€ à fin décembre 2012.

### 2.3.2 BILAN

(€'000)	Actif	31.12.13	31.12.12	31.12.11
	Actif immobilisé	11 488	11 912	12 869
	Stocks et en-cours	216	29	34
	Clients & autres créances	19 657	17 653	11 326
	Disponibilités	1 605	1 209	6 308
	Comptes de régularisation	260	339	305
	<b>Total</b>	<b>33 226</b>	<b>31 142</b>	<b>30 842</b>

(€'000)	Passif	31.12.13	31.12.12	31.12.11
	Capitaux propres	13 965	13 643	13 713
	Avances conditionnées	167	167	167
	Provisions	225	223	266
	Dettes financières	3 361	2 916	2 806
	Fournisseurs	3 427	2 771	2 754
	Dettes fiscales et sociales	6 915	7 180	6 284
	Autres dettes	4 595	3 943	4 293
	Comptes de régularisation	571	299	559
	<b>Total</b>	<b>33 226</b>	<b>31 142</b>	<b>30 842</b>

Il n'a pas été enregistré de dépenses et charges non déductibles fiscalement visées au 4 de l'article 39 du code général des impôts au cours de l'exercice 2013.

### 2.3.3 DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS

(Article L.441-6-1 du code de Commerce)

La dette « fournisseurs » au 31 décembre se décompose par échéance comme suit :

(€'000)	Total	Echu à la clôture	de 0 à 30 jours	de 31 à 60 jours	à plus de 60 jours
Fournisseurs	2 085	1 710	221	69	85
Factures non parvenues	1 278	0	0	0	1 278
Effets à payer	64	0	34	30	0
<b>Total 2013</b>	<b>3 427</b>	<b>1 710</b>	<b>255</b>	<b>99</b>	<b>1 363</b>
<b>Total 2012</b>	<b>2 771</b>	<b>903</b>	<b>614</b>	<b>228</b>	<b>1 026</b>
<b>Total 2011</b>	<b>2 754</b>	<b>737</b>	<b>536</b>	<b>228</b>	<b>1 253</b>

### 2.3.4 DIVIDENDES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, nous vous signalons qu'au cours des trois derniers exercices aucun dividende et autres revenus n'ont été distribués.

### 2.3.5 INVENTAIRE DES VALEURS MOBILIERES

L'inventaire des valeurs mobilières est annexé dans la note 5.3.6.6.1 comptes annuels du présent rapport.

### 2.3.6 AFFECTATION DU RESULTAT DE MEDASYS S.A.

Il sera demandé à la prochaine assemblée de bien vouloir approuver les comptes annuels de l'exercice 2013 qui viennent d'être présentés ci-dessus. Il sera proposé cette même assemblée, d'affecter le bénéfice de l'exercice 2013 s'élevant à 566 682,79 euros en totalité au compte report à nouveau.



### 2.3.7 RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

€'000	2009	2010	2011	2012	2013
<b>Situation financière en fin d'exercice</b>					
Capital social	4 000	4 000	7 273	7 273	7 284 (1)
Nombre d'actions ordinaires	13 983 115	13 983 115	25 423 328	25 423 328	25 459 936 (1)
Nombre maximum d'actions à créer par droits de souscription et options			2 524 562	2 524 562	1 889 112 (1)
<b>Opérations et résultats, effectifs</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	14 733	13 352	16 322	21 695	21 027
Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	3 756	<996>	<448>	3 108	3 692
Impôt sur les bénéfices	<1 723>	<1 763>	<1 484>	<1 093>	<1 262>
Dotations et reprises aux amortissements et provisions	3 243	7 832	3 885	4 433	4 387
Résultat net	2 237	<7 065>	<2 849>	<232>	567
Montant des bénéfices distribués	-	-	-	-	-
<b>Résultats des opérations par action (€)</b>					
Résultat après impôt, participation, avant dot. amortissements, provisions	0,39	0,05	0,04	0,17	0,19
Résultat après impôt, participation, dot. amortissements et provisions	0,16	<0,51>	<0,11>	<0,01>	0,02
Dividende attribué	-	-	-	-	-
<b>Personnel</b>					
Effectif moyen (en nb. de salariés)	134	141	175	181	168
Masse salariale	7 179	8 324	9 469	9 618	9 214
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales,...)	3 022	3 363	4 134	4 240	3 947

(1) Au 31.12.2013, le capital de la société est de 7 283 518,49 €. Il est divisé en 25 459 936 actions hors conversion des BSA(2) en actions. Au 31.12.2013, 107 740 BSA(2) représentant 10 774 actions, ont été exercés pour 6 874.81 €.

### 2.4 COMPTES ANNUELS DES FILIALES

#### Medasys (Japon)

Le chiffre d'affaires de Medasys Japon s'établit à 36 MJPY fin décembre 2013. Il était de 84 MJPY à fin décembre 2012. Cette baisse de 57 % est due à l'arrêt fin 2012 de la distribution de certains matériels non stratégiques pour le Groupe. La structure de Medasys Japon a été redimensionnée en conséquence en décembre 2012 avec le départ de 8 salariés. A fin décembre 2013, le résultat net de Medasys Japon est quasi à l'équilibre et s'établit à <4> MJPY, il était de <43> MJPY à fin décembre 2012 comprenant 23 MJPY de frais de restructuration.

#### Mega-Bus

Avec un chiffre d'affaires en recul de 8,2 %, le bénéfice d'exploitation de l'exercice 2013 s'établit à 225 k€ contre 162 k€ à fin décembre 2012. Compte tenu d'une charge d'impôt de 72 k€, le bénéfice net ressort à 158 k€.

#### Mexys (Belgique)

A fin décembre 2013, le chiffre d'affaires de Mexys ressort à 1 608 k€ pour un bénéfice d'exploitation de 167 k€ et un résultat net de 62 k€. Afin d'obtenir un échéancier de paiement des dettes fiscales et sociales, Mexys a demandé l'ouverture d'une procédure de réorganisation judiciaire. Le plan sera validé le 26 juin 2014 par le tribunal de commerce de Mons.

#### Medasys Africa (Algérie)

Le 2 juillet 2013, le capital social a été appelé et libéré à hauteur de 50%. La société est actuellement en cours d'immatriculation.

#### MedHealth Maroc

Afin de permettre à Medasys de soumissionner en direct aux nombreux appels d'offres en cours sur le Maroc, il a été décidé de créer une filiale à Casablanca détenue à 100% par Medasys SA. Cette société a été immatriculée au registre du Commerce de Marrakech, le 23 juillet 2013.

### 2.5 TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Les transactions avec les parties liées concernent :

- les opérations avec les sociétés dans lesquelles Medasys SA exerce un contrôle exclusif sont énumérées ci-dessous telles qu'elles apparaissent pour leur valeur brute dans ses comptes annuels. Ces transactions sont intégralement éliminées dans les comptes consolidés du Groupe Medasys.

€'000	31.12.13	31.12.12	31.12.11
Participations	12 700	12 690	12 710
Créances rattachées à des participations	4 059	4 041	3 921
Créances clients et comptes rattachés	297	272	639
Dettes rattachées à des participations	0	91	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	167	202	153
Achats d'immobilisation	52	0	232
Achats de marchandises	86	135	116
Achats et autres charges externes	183	295	398
Chiffre d'affaires	534	498	1 123
Produits financiers	5	7	628
Charges financières	4	1	176
Produits d'impôt	72		





- les opérations réalisées entre le Groupe Medasys et la société mère NoemaLife.

Le Groupe Medasys est consolidé dans les comptes consolidés du Groupe italien NoemaLife. NoemaLife est coté à la bourse de Milan (mnémorique NOE - code ISIN IT 0004014533).

Au cours de l'exercice 2013, la société NoemaLife a mis à la disposition de Medasys la somme de 698 k€ rémunérée au taux annuel de 3,5 %.

€'000	31.12.13	31.12.12	31.12.11
Créances financières	0	11	
Dettes financières	698		
Créances clients et comptes rattachés	0	51	365
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	520	99	
Achats et autres charges externes	420	189	
Chiffre d'affaires	0	31	365
Charges financières	9		
Produits financiers	0	13	

- Les autres transactions

(€'000)	Exercice 2013	Exercice 2012	Exercice 2011
Honoraires de conseil		18	5

Au cours de l'exercice 2013, aucune autre opération significative n'a été conclue avec un membre des organes de direction ou un actionnaire ayant une influence notable sur le Groupe.

La rémunération et les avantages assimilés accordés aux membres des organes de direction sont explicités au paragraphe 2.11.3.

## 2.6 ACTIVITE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Les frais de développement immobilisés consolidés au cours de l'exercice, avant imputation du crédit d'impôt recherche (CIR) et des subventions correspondants, s'élèvent à 3 463 k€ à comparer à 3 480 k€ en 2012. Le CIR et les subventions à imputer en moins de ces frais de développement au titre des dépenses 2013 s'établissent à 1 327 k€, à comparer à 1 103 k€ en 2012. Les amortissements des frais de développement, avant imputation du CIR et des subventions correspondants s'élèvent à 3 776 k€ en 213 contre 4 029 k€ en 2012. Le montant du CIR et des subventions venant en déduction de la dotation aux amortissements est de 1 636 k€ en 2013 contre 1 677 k€ en 2012. En conséquence, les amortissements nets des frais de développement de l'exercice sont de 2 140 k€ contre 2 352 k€ en 2012.

## 2.7 RESPONSABILITE SOCIALE ET SOCIETALE

L'établissement de ce rapport a été réalisé conformément aux demandes de l'article 225 de la loi Grenelle 2. Les origines et consolidations des données sont les suivantes :

- Indicateurs sociaux : les données relatives à ces indicateurs ont été extraites des logiciels de paie des entreprises du Groupe Medasys en France. Les données des filiales non françaises sont issues du reporting des départements qui en ont la charge dans les diverses entités du Groupe. Les filiales africaines ne sont pas dans le périmètre.
- Indicateurs environnementaux : ces données couvrent le périmètre français et notamment les locaux situés en Ile de France. Les procédures de collecte des éléments relatifs à la consommation des ressources n'ont pas permis d'élaborer

des données satisfaisantes pour la publication du présent rapport.

- Indicateurs sociétaux : les données relatives aux partenariats et aux actions sociétales ont été transmises par la Direction de la Communication et de la Qualité.

Le référentiel utilisé est disponible au Siège de la Société.

### 2.7.1 INFORMATIONS SOCIALES

L'année 2013 aura été marquée par le déménagement du siège social de Medasys et de Mega-Bus de Gif-sur-Yvette (91) à Clamart (92). Ce déménagement est la dernière étape du changement effectué par la Direction depuis 3 ans. Medasys et Mega-Bus ont déménagé dans un immeuble de Grande hauteur, possédant une démarche environnementale.

Le Groupe est composé comme suit au 31 décembre :

(en nombre de salariés)	2013	2012
Hommes	145	143
Femmes	59	57
<b>Total</b>	<b>204</b>	<b>200</b>

(en nombre de salariés)	2013	2012
Cadres	163	160
Non cadres	41	40
<b>Total</b>	<b>204</b>	<b>200</b>

Au plan géographique et par filiale :

(en nombre de salariés)	Medasys SA France	Mega-Bus SAS France	Mexys SA Belgique	Medasys Ltd Japon	TOTAL
Hommes	118	16	9	2	145
Femmes	55	3	1		59
<b>Total</b>	<b>173</b>	<b>19</b>	<b>10</b>	<b>2</b>	<b>204</b>

(en nombre de salariés)	Medasys SA France	Mega-Bus SAS France	Mexys SA Belgique	Medasys Ltd Japon	TOTAL
Cadres	154	8		1	163
Non cadres	19	11	10	1	41
<b>Total</b>	<b>173</b>	<b>19</b>	<b>10</b>	<b>2</b>	<b>204</b>

(en répartition age)*	Medasys SA		Mega-Bus SAS		Mexys SA		TOTAL
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
20 - 30 ans	22	12	2		1		37
31 - 40 ans	36	15	3		2		60
41 - 50 ans	33	22	4		3	1	63
>51 ans	27	6	7		1		42
<b>Total</b>	<b>118</b>	<b>55</b>	<b>16</b>	<b>3</b>	<b>9</b>	<b>1</b>	<b>202</b>

\* le tableau d'ancienneté ne comprend pas le Japon qui n'est pas significatif.

Le Groupe a embauché 25 collaborateurs et 4 apprentis. Il n'a connu aucune sortie d'effectif liée à un licenciement au cours de l'année 2013.

Le salaire mensuel moyen du Groupe France a évolué comme suit :

(en euro)	Salaire moyen 2013	Salaire moyen 2012	Evolution
cadre	4034	3946	2,23%
non cadre	1126	1075	4,77%

La moyenne d'âge des collaborateurs en 2013 reste constante par rapport à 2012, soit 41 ans et l'ancienneté moyenne proche de neuf ans et demi.

### Organisation du temps de travail/Temps partiels/Heures Supplémentaires

La mise en œuvre du statut collectif s'organise sur la base des dispositions réglementaires et conventionnelles existantes au travers, notamment, de notre accord RTT.

Au niveau du Groupe, 10 collaborateurs sont employés à temps partiel choisi, soit environ 4,9 % des effectifs en 2013. Dans la mesure du possible, le Groupe privilégie le temps partiel des femmes.

Ce mode d'organisation du travail répond aux souhaits des collaborateurs, aussi bien durant une période déterminée, comme le congé parental, que pour une durée indéterminée.

Le taux d'absentéisme du groupe est de 3,97% en 2013, les salariés hommes devenus père ont tous pris la totalité de leur congé paternité.

#### 2.7.2 RELATIONS SOCIALES

En 2013, Medasys SA a renouvelé le Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT). Il est composé de 3 membres et est élu pour une durée de 2 ans.

Medasys SA dispose par ailleurs d'une Délégation Unique du Personnel (DUP) composée de 6 titulaires « cadres », 5 suppléants « cadres », 1 titulaire « non-cadres » et 1 suppléant « non-cadres ». Ces titulaires sont nommés pour une durée de 4 ans. La DUP s'est réunie régulièrement tous les mois au cours de l'année 2013.

Le C.H.S.C.T et la DUP ont été convoqués 8 fois de manière exceptionnelle dans le cadre du déménagement du siège social.

Le Groupe a toujours favorisé le dialogue social avec les organisations syndicales. En 2013, un accord a été signé sur la gestion des séniors dans l'entreprise pour favoriser le passage de la vie active à la retraite par des mesures d'allègement du temps de travail et d'accompagnement financier. Dans le cadre du déménagement du siège social, les dialogues avec les organisations syndicales et les institutions représentatives du personnel ont abouti à des mesures individuelles d'accompagnement pour les salariés et l'ouverture de négociations pour le Télétravail.

Medasys SA verse au titre du budget œuvre social un montant annuel légal correspondant à 0,20% de la masse salariale. Un montant identique est versé au titre du budget de fonctionnement.

Medasys SA a impliqué les salariés dans l'aménagement du nouveau siège social avec le lancement d'un concours interne pour la dénomination de nos salles de réunion.

#### 2.7.3 SANTE SECURITE

Dans le cadre du déménagement du siège social de Medasys SA, l'organisme de médecine du travail auquel Medasys SA était rattaché n'était pas habilité à passer des visites médicales sur Clamart, MEDASYS SA a dû prospecter une autre médecine du travail pour 2014.

Le changement de site donnera lieu à la rédaction du nouveau document unique avec les membres du C.H.S.C.T.

Par ailleurs, une attention particulière est portée sur le risque routier : respect d'une politique de déplacement, notamment privilégier le train ou avion pour les déplacements au-delà de 100 km, des réflexions sur le covoiturage ont débuté et des actions mises en place sur 2014. Le déménagement du siège social a permis de repenser les salles de réunion et de les équiper afin de promouvoir les visioconférences.

Medasys a enregistré un accident du travail sans arrêt maladie au cours de l'année 2013. Medasys a enregistré un mi-temps thérapeutique sur l'année.

Le Groupe a négocié le maintien des taux de 2013 sur 2014 des frais de santé et de prévoyance.

#### 2.7.4 FORMATION

La formation est un enjeu capital pour le Groupe. MEDASYS SA a axé en 2013 ses formations externes sur le management et sur l'apprentissage de l'anglais dans le cadre de la poursuite du développement de Medasys SA à l'international. Par ailleurs, des formations sur les produits ont été dispensées en interne. En 2013, le nombre d'heures consacré à la formation s'établit à 1 776 heures à comparer aux 1 623 de l'année 2012.

En 2013, les formations accordées dans le cadre du DIF ont représenté 90 heures.

Au 31 décembre, le DIF Groupe représentait un crédit total de 14 980 heures.

#### 2.7.5 EGALITE DE TRAITEMENT – NON DISCRIMINATION – RESPONSABILITE SOCIALE

Medasys poursuit ses relations avec les organismes qui visent à promouvoir l'accès aux travailleurs handicapés (ex : Cap Emploi). Medasys a soutenu financièrement des structures protégées et/ou adaptées valorisant l'emploi des travailleurs handicapés et les ont sollicitées dans le cadre du déménagement du siège social : loxy, ateliers Castille.

Medasys veille à respecter les réglementations applicables en matière d'égalité professionnelle et de non-discrimination dans les différentes juridictions dans lesquelles le Groupe emploie des collaborateurs.

Les principes de responsabilité sociale de l'entreprise ont pour fondements la reconnaissance et le respect de textes fondamentaux relatifs aux droits sociaux et à la protection de l'environnement.

#### 2.7.6 AUTRES THEMATIQUES SOCIETALES

Compte tenu de l'activité et de l'implantation géographique du Groupe Medasys, les impacts en matière de développement régional et sur les populations riveraines ou locales ne sont pas significatifs.

Au vu de la taille du Groupe et de sa localisation principale sur le sol français, Medasys n'a pas engagé d'actions spécifiques en faveur des droits de l'homme ou d'action visant à lutter contre le travail forcé ou contre le travail des enfants.

Dans le cadre des opérations export, Medasys respecte les lois et conventions relatives à la lutte contre la corruption ou la convention relative à la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales. Cet engagement est pris avec la Coface.

## 2.8 RESPONSABILITE ENVIRONNEMENTALE

### 2.8.1 RISQUES INDUSTRIELS ET LIES A L'ENVIRONNEMENT

Le Groupe n'a pas connaissance de risques industriels ou environnementaux susceptibles d'avoir un impact significatif sur son patrimoine ou sur ses résultats et estime que les impacts environnementaux de ses activités sont très limités.

- Une grande partie de ses actifs est de nature incorporelle, ce qui limite les risques sur les plans industriels et environnementaux;
- aucun site du Groupe ne génère de déchets dangereux ou de rejet ayant un impact environnemental sur le sol, dans l'air ou dans l'eau, ni ne répond aux critères de la directive SEVESO ou n'est classé ICPE (Installations Classées – et présentant des risques – pour la Protection de l'Environnement);
- le Groupe n'estime pas être exposé aux conséquences du changement climatique à court et moyen terme;
- les activités de Medasys n'ont pas d'impact négatif connu sur la biodiversité, et ne génèrent ni bruit ni odeur susceptibles de gêner le voisinage. En outre, le Groupe n'est pas concerné par les conditions d'utilisation des sols.

Compte tenu du caractère limité des risques industriels et environnementaux du Groupe, aucune provision pour risques en matière d'environnement n'a été enregistrée dans les comptes consolidés du Groupe en 2013. Aucune charge n'a non plus été intégrée dans les comptes au titre d'une décision judiciaire en matière d'environnement ou d'actions menées en réparation de dommages causés à celui-ci.

### 2.8.2 RESPONSABILITE ENVIRONNEMENTALE

Malgré le faible impact environnemental de son activité, le Groupe a néanmoins décidé d'agir sur ses activités internes. En effet, la mise en place d'une démarche de certification ISO 14001 a été initiée après une dizaine d'années de certification ISO 9001. La démarche a démarré en octobre 2011, avec l'appui d'une consultante.

Le changement le plus significatif est le déménagement de la société de Gif-sur-Yvette à Clamart, le 23 décembre 2013. Le choix de l'immeuble a été fait, entre autres, en fonction des critères de développement durable. L'immeuble est certifié BREEAM In-Use.

La politique environnementale mise en place suit quatre principes d'actions majeurs :

- Réduire sa consommation d'eau ;
- Diminuer sa consommation d'électricité ;
- Maîtriser ses déchets ;
- Réduire le nombre de déplacements professionnels ;

D'importantes actions de communication internes ont été menées par des newsletters à l'ensemble des salariés.

La sensibilisation du personnel a été engagée avec la diffusion trimestrielle d'une « Green Letter ». La communication « green » a été maintenue dans la newsletter interne pendant le déménagement.

Sur la base du volontariat, Medasys a constitué une équipe de salariés (la « Green Team ») afin de mener à bien un certain nombre d'actions environnementales : gestion de déchets, réduction de la consommation de papier.

L'AFNOR a certifié conforme à la norme ISO 14001 (v 2004) le système de management environnemental de Medasys fin septembre 2012, l'audit ayant permis d'établir que le système de management environnemental mis en place par Medasys répondait à l'ensemble des exigences de la norme ISO 14001 (v 2004). L'audit de surveillance n°1 a été planifié pour fin mars 2014 suite au déménagement.

La consommation d'eau, d'électricité et de papier n'a pas pu être suivie sur notre ancien local à Gif-sur-Yvette, un meilleur suivi est en cours sur Clamart.

Concernant la maîtrise des déchets, elle va être facilitée par la gestion de tri du nouveau bâtiment et générer des économies.

L'immeuble organise des réunions (comités vert) sur une base semestrielle avec l'ensemble des représentants bailleurs, et la société d'entretien. Ces comités permettent d'anticiper les orientations réglementaires en étant à l'avant-garde des bonnes pratiques.

Suite au déménagement, un recyclage papier et matériel informatique a été assuré par des entreprises ou associations respectant les normes environnementales locales en vigueur en ce qui concerne le traitement des déchets électroniques et les déchets papier.

Medasys a participé également au forum environnement et développement durable organisé par la CCI Essonne.

Afin de préserver la bio-diversité, les pratiques mises en œuvre au sein du nouveau bâtiment respecte les préconisations de gestion responsable en cohérence avec l'étude écologique réalisée en 2012 dans le cadre de la démarche Breeam in-use.

De plus, une ruche est mise en place et un atelier sur la dégustation du miel, et la présentation des produits a été animée par NICOMIEL.

Pour information, un deuxième atelier plus axé sur l'abeille peut être organisé au printemps.

### 2.8.3 MESURES PRISES EN FAVEUR DE LA SANTE ET DE LA SECURITE DES CONSOMMATEURS

Au bout de la chaîne des solutions Medasys se trouvent des patients. Aussi l'engagement de Medasys en matière de sécurité et qualité des soins n'est pas un vain mot. Les solutions Dossier Patient de Medasys sont certifiées ISO 13485 reconnaissant le logiciel comme un dispositif médical et fixant ainsi un cadre rigoureux en matière de sécurité patient.

A été fait le choix d'une méthode de gestion préventive qui va dans le sens du patient, de la qualité de sa prise en charge et d'une garantie de fiabilité pour les professionnels de santé. Ainsi, Medasys a mis en place une unité de Gestion des Circonstances Critiques qui intervient dès qu'une anomalie est signalée. Elle s'attache en premier lieu à vérifier qu'il s'agit ou non de circonstances critiques pouvant engendrer un risque patient. Si le risque est avéré, cette unité déclenche immédiatement la procédure d'alerte. Le client concerné est pris en charge par les équipes Medasys afin d'évaluer le

périmètre du problème et les experts se concentrent sur la résolution dans les délais les plus courts possibles. Des mesures conservatoires sont alors étudiées au cas par cas.

C'est également dans cette logique, que Medasys travaille de concert avec le club utilisateurs DxCare. Ce dernier est impliqué en amont de la conception des solutions. Des groupes de travail constitués des clients expérimentés contribuent à la définition des besoins et exigences métier et aux évolutions de l'application. Les aspects réglementaires ainsi que les questions de fiabilité sont pris en compte. Avec plus d'une vingtaine de réunions par an, ces groupes de travail débouchent sur le développement de nouvelles fonctionnalités correspondant aux besoins des utilisateurs.

En outre, la qualité des solutions Medasys a depuis toujours été un point central et un attachement constant à améliorer les processus de qualification. Les moyens de disposer d'une unité de qualification toujours plus performante sont mis en œuvre. Ainsi, aux tests techniques réalisés par les développeurs, s'ajoutent ceux conduits par l'équipe de consultants. Ces collaborateurs régulièrement en contact avec les clients et donc parfaitement au fait de leurs problématiques effectuent notamment des tests fonctionnels en utilisant notamment une bibliothèque de scénarii enrichie à chaque nouvelle version.

#### 2.8.4 ACTIONS DE SPONSORING

Le service marketing et communication a une démarche auprès de différentes associations sur son domaine. Ainsi avec l'association Sofgres (Société française de gestion des risques en établissement de santé), dont la société est adhérente depuis 2013, un dialogue régulier s'est instauré. Outre une contribution intellectuelle, Medasys a apporté une aide sous forme de sponsoring visant à aider l'association dans le cadre de l'une de ses réunions. De la même manière, l'Association France Madagascar, dont l'objectif principal est le soutien à la scolarisation des enfants malgaches, est soutenue chaque année par le Groupe au travers de l'achat de cartes de vœux.

Toujours pour ses vœux 2013, Medasys a également fait le choix de soutenir les actions de reforestation, un programme de reforestation qui permet d'agir pour l'Homme et l'Environnement en plantant un arbre en ligne. En moyenne, le programme permet de planter jusqu'à 100 000 arbres par an au Sénégal, en Inde, au Pérou ou en France. Le Groupe a envoyé ses vœux offrant à chaque destinataire la possibilité de planter un arbre au Sénégal.

#### 2.8.5 SOUS-TRAITANCE ET FOURNISSEURS

La démarche volontaire de Medasys pour obtenir la certification ISO 14001, a conduit à faire des choix de prestataires ayant eux aussi engagé une démarche environnementale.

C'est notamment le cas des prestataires œuvrant dans le domaine de la construction des stands ou de l'impression des brochures commerciales.

Avec plus de 20 salons par an dont 4 rendez-vous incontournables pour lesquels un stand est construit, il a semblé important de pouvoir s'appuyer sur des partenaires « green ». Ainsi en 2013, le stand HIT a été remonté deux fois

dans un souci d'éco responsabilité et les critères de choix du prestataire incluaient un volet environnemental important.

La conception du stand Medasys HIT a donc amené à l'utilisation maximale de matériaux à caractère environnemental, matériaux issus du recyclage et/ou recyclables :

- Du bois contreplaqué type plysorol, certifié PEFC, issu de forêts gérées durablement, et de l'aggloméré issu de bois récupérés et déchiquetés sont utilisés ;
- Pour les Impressions, des encres sans solvants ni adjuvants de fluidité nocifs à la santé sont utilisées ;
- L'utilisation d'ampoules basse consommation est privilégiée ;
- L'ensemble de la menuiserie sera remontée sur les prochains salons de l'année, une fois démontée, sa conception de fabrication pourra limiter son encombrement sur les phases de transport et de stockage ;
- Elle sera ensuite transformée en caisses de transport ou en support de plancher technique ;
- Les éléments de mobilier ont été loués, leur utilisation est mutualisée ;
- L'ensemble des fournisseurs intervenant sur le stand intègre le tri sélectif sur les étapes de montage et de démontage. En outre, ils sont tous implantés en région parisienne afin de limiter le transport.

Dans le domaine de l'impression, un prestataire de proximité et certifié IMPRIM VERT & PEFC est privilégié.

## 2.9 FACTEURS DE RISQUES

### Exposition au risque de liquidité

En décembre 2013, le Groupe a contracté un prêt bancaire de 1 367 k€ remboursable sur 5 ans pour contribuer au financement des investissements en recherche et développement prévus sur 2014. Les échéanciers des prêts bancaires contractés en 2009 pour financer des opérations de croissance externe se terminent quant à eux courant 2014. Medasys a respecté les conditions et les échéances de l'accord de conciliation qui avait été signé avec les partenaires financiers le 21 septembre 2011.

Le contrat de prêt signé en Décembre 2013 comporte les clauses habituelles en matière d'exigibilité anticipée, notamment :

- en cas de liquidation judiciaire ou amiable,
  - en cas de non-paiement à son échéance d'une somme exigible au titre du contrat, ou de tout autre concours consenti par un établissement de crédit,
  - modification significative de l'actionnariat,
- Ce prêt ne comporte pas de covenant financier.

### Risque de taux

Le Groupe dispose de moyens de financement court terme constitués de lignes portant intérêt sur la base de l'Euribor plus une marge. La gestion de la trésorerie est assurée par la Direction du Groupe. Le reporting quotidien mis en place permet de suivre son évolution.

Concernant les financements moyen-terme, le Groupe a souhaité limiter son exposition au risque de taux variable.

A cet effet, en 2009, il a mis en place des opérations de couverture de taux de type « swap » pour convertir en taux fixe, deux des prêts bancaires ayant financé les acquisitions.

Etablissements Bancaires	Capital restant dû	Taux Swap	Marge sur taux	Taux fixe
BPRI	57 k€	2,58%	1,35%	3,93%
BPRI	90 k€	2,65%	1,35%	4,00%

#### Risque de contrepartie bancaire

Le Groupe diversifie ses placements auprès de différents établissements financiers afin de limiter le risque de contrepartie bancaire.

#### Risque de change

Medasys exerce l'essentiel de son activité en Europe, sans risque majeur de change, la plupart des transactions étant effectuées en euro. Pour la part effectuée hors d'Europe, qu'il s'agisse des USA et du Japon, les facturations sont libellées en US \$ ou JPY. N'étant pas exposé de façon significative à des risques de change, le Groupe n'a pas mis en place de couverture systématique de ces opérations.

#### Solvabilité clients

La part prépondérante du secteur public dans l'activité du Groupe limite l'exposition au risque clients.

#### Risque opérationnel

Les risques opérationnels du Groupe, de par son activité, sont principalement ceux liés à l'exécution des contrats et

des marchés publics : risque de dépassement de délais, risque de dépassement de coûts, risque technique, l'ensemble faisant l'objet d'un suivi permanent par les opérationnels et soumis aux procédures de réception des clients.

Des comités exceptionnels peuvent se réunir à tout moment à la demande de la Direction opérationnelle afin d'analyser des situations ponctuelles critiques. En fonction du niveau de risque détecté, le comité de direction peut se faire assister de conseillers juridiques externes.

#### Risque lié à l'environnement économique

La récente récession mondiale aggravée par la crise des dettes souveraines européennes n'a eu que peu d'impact sur le Groupe. En effet, celui-ci opère sur le secteur de la santé, dont la demande demeure croissante, ne serait-ce qu'en raison du vieillissement de la population. De plus, une partie importante de son chiffre d'affaires, liée aux contrats de maintenance et aux extensions d'applications, est récurrente. Toutefois, la dégradation de la note des Centres Hospitaliers Universitaires par l'agence Moody's suite au retrait de la Banque Dexia en 2012, a entraîné en 2013, quelques tensions sur la trésorerie de certains établissements, clients du Groupe.

#### Risque environnemental

Par la nature même de son activité, le Groupe ne présente pas de risque majeur, en termes d'environnement ou de santé publique.

## 2.10 CAPITAL ET TITRES DE LA SOCIETE

### 2.10.1 REPARTITION DU CAPITAL ET DROITS DE VOTE

Après constatation par le Directoire du 13 mars 2013 de la création de 36 608 actions nouvelles résultant de l'exercice de 366 080 BSA(1), le capital social de la société est de 7 283 518,49 €. Il est divisé en 25 459 936 actions, hors conversion en actions des 107 740 BSA(2) exercés au 31 décembre 2013. Ces derniers représentent 10 774 actions, soit un prix d'exercice de 6 874,81 €.

L'exercice des 3 193 770 BSA(2) représentant 319 377 actions qui est intervenu entre le 16 janvier 2013 et le 16 janvier 2014 s'élève à 203 938,04 €.

A la connaissance de la société, l'actionnariat de Medasys au 16 janvier 2014 était le suivant :

Actionnaires	Nombre d'actions détenues	% du capital	Total des droits de vote	% Des droits de vote
NoemaLife	11 540 213	44,77%	11 540 213	45,07%
Consorts Hofmann	1 633 000	6,33%	1 633 000	6,38%
Management	722 859	2,80%	722 859	2,82%
Salariés	107 949	0,42%	107 949	0,42%
Sous-total	14 004 021	54,32%	14 004 021	54,69%
Turenne Capital	1 420 769	5,51%	1 420 769	5,55%
Public	10 179 323	39,49%	10 179 323	39,76%
Actions propres détenues par Medasys	175 200	0,68%		
<b>Total</b>	<b>25 779 313</b>	<b>100%</b>	<b>25 604 113</b>	<b>100%</b>

Le 16 janvier 2013, Hitachi Medical Corp. qui détenait 1 130 843 actions a informé Medasys de la cession de l'intégralité de sa participation au capital de Medasys.

A la connaissance de la société, aucun autre actionnaire ne détient, directement ou indirectement, seul ou de concert, plus de 5% du capital ou droits de vote de la société.

### 2.10.2 FRANCHISSEMENTS DE SEUILS AU COURS DE L'EXERCICE 2013

Aucun franchissement de seuil n'a été déclaré à la société au cours de l'exercice 2013.

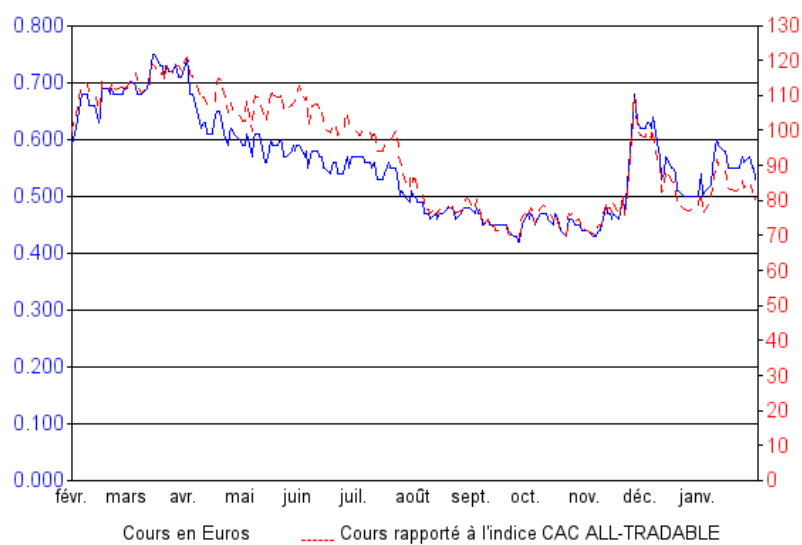


## 2.10.3 MARCHE DES TITRES DE LA SOCIETE

## Volumes traités

<i>Transactions</i>			<i>Fiche technique</i>	
	Nombre de titres échangés	Capitaux traités (€)	Mnémonique	MED
-				
<b>Synthèse 2011</b>	6 285 844	5 588 167	Code Euroclear	5262
<b>Synthèse 2012</b>	4 494 572	2 608 020	Code ISIN	FR0000052623
Janvier	1 621 517	892 347	Code Reuter	MDSY.PA
Février	302 911	160 729	Code Bloomberg	MED FP
Mars	2 040 316	1 301 680	Code Datastream	F.MDS
Avril	422 615	262 390		
Mai	1 022 157	741 530	Marché de cotation	NYSE Euronext Paris
Juin	1 124 586	973 680		Compartiment C
Juillet	823 264	650 280		
Août	1 007 171	854 260	Catégorie	Continu non SRD
Septembre	1 016 386	796 620	Classification sectorielle	FTSE Santé 446
Octobre	621 012	455 290	Eligibilité au PEA	Oui
Novembre	288 989	198 370		
Décembre	374 668	249 590	Capital au 13 mars 2014	7 374 892,25 €
<b>Synthèse 2013</b>	10 665 592	7 536 766	Nombre de titres ordinaires	25 779 313
			Capitalisation au 13 mars 2014	26 552 692 €
Janvier 2013	505302	356 590		
Février 2013	6 590 984	6 719,090	<b>Cours de clôture au 13 mars 2014 :</b>	<b>1,03€</b>

## Evolution du cours de l'action Medasys sur l'année 2013 en euro



Source : Euronext



**Conditions d'attribution et d'émission des BSA**

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 novembre 2011 a décidé de l'attribution et de l'émission des BSA dont les caractéristiques sont les suivantes :

<b>Nombre de BSA émis :</b>	6 355 832 BSA 1 6 355 832 BSA 2 12 711 664 BSA 3 Ces BSA ont été émis gratuitement sur la base des soldes d'actionnaires du 20 décembre 2011, à raison de, respectivement un (1) BSA 1, un (1) BSA 2 et deux (2) BSA 3 pour quatre (4) actions existantes détenues.
<b>Cotation des BSA</b>	Les BSA sont cotés depuis le 17 janvier 2012 sur le compartiment C d'Euronext Paris. Il existe des lignes de cotation distinctes pour les BSA 1, les BSA 2 et les BSA 3.
<b>Droit à souscription d'actions nouvelles</b>	Dix (10) BSA 1, dix (10) BSA 2 et dix (10) BSA 3 donneront droit, respectivement, à souscrire à une (1) action nouvelle.
<b>Prix d'exercice des BSA</b>	0,6381 euros par action nouvelle souscrite.
<b>Produit brut en cas d'exercice de la totalité des BSA</b>	1 622 262,05 euros.
<b>Période d'exercice des BSA</b>	En ce qui concerne les BSA 1, 12 mois à compter de leur date d'émission. En ce qui concerne les BSA 2, 12 mois à compter du premier anniversaire de leur date d'émission. En ce qui concerne les BSA 3, 12 mois à compter du second anniversaire de leur date d'émission.
<b>Jouissance des BSA</b>	Jouissance courante.
<b>Cotation des actions souscrites sur exercice des BSA</b>	Les actions souscrites sur exercice des BSA feront l'objet de demandes périodiques d'admission sur le compartiment C d'Euronext Paris, sur la même ligne de cotation que les actions existantes de la société (code ISIN : FR0000052623).
<b>Garantie</b>	L'émission des BSA ne fait pas l'objet d'un contrat de garantie.

L'exercice de 366 080 BSA(1), entre le 16 janvier 2012 et le 16 janvier 2013, a donné lieu à la création de 36 608 actions nouvelles, constatée par le Directoire du 13 mars 2013.

Le nombre de BSA(2) exercé au 31 décembre 2013 est de 107 740 bons représentant 10 774 actions, soit un prix d'exercice de 6 874,81 €.

L'exercice des 3 193 770 BSA(2) représentant 319 377 actions qui est intervenu entre le 16 janvier 2013 et le 16 janvier 2014 s'élève à 203 938,04 €.

**2.10.4 ACQUISITIONS ET CESSIONS PAR LA SOCIETE DE SES PROPRES ACTIONS**

A titre préalable, il est rappelé que l'Assemblée générale du 28 mai 2013 a autorisé le Directoire pour une période de dix huit mois, à procéder à l'achat d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social. L'Assemblée a fixé le prix maximum d'achat par action à 3 euros et le montant maximal du programme à 7 637 979 €. Dans le cadre de ce programme, les actions pourront à tout moment dans le respect de la réglementation en vigueur, y compris en période d'offre publique d'achat ou d'échange initiée par la société ou visant les titres de celle-ci, dans les conditions et limites, notamment de volume et de prix, prévues par les textes à la date des opérations considérées, être conservées, ou acquises, cédées, échangées ou transférées, que ce soit sur le marché, de gré à gré ou autrement, par tous moyens y compris par transfert de blocs à l'exception des mécanismes optionnels ou instruments dérivés.

Au 31 décembre 2013, Medasys S.A. détient 175 200 de ses propres titres dont 60 161 pour une valeur de 40 875 € dans le cadre du programme de rachat d'actions (hors contrat de liquidité) et 115 039 titres pour une valeur de 85 043 € au titre du contrat de liquidité. Il n'y a pas de frais de négociation sur les actions propres. Au cours de l'année 2013, Medasys S.A. a acquis 351 525 actions à un cours moyen de 0,73 €. Medasys S.A. a cédé au cours de l'exercice 367 105 actions à un cours moyen de 0,73 €. Ces opérations ont été réalisées dans le cadre du contrat de liquidité. Les cessions ont dégagé un boni de cession de 34 k€ et un mali de cession de 9 k€. Au 31 décembre 2013, les 175 200 titres auto détenus représentent 0,69, % du capital. Ces actions n'ont fait l'objet d'aucune réaffectation au cours de l'exercice 2013. La valeur évaluée au cours d'achat de ces actions s'élève à 125 918 €. Les actions auto détenues représentent une valeur nominale de 50 124,72 €.

Il sera proposé à la prochaine Assemblée d'autoriser le Directoire, pour une période de dix-huit mois, conformément aux articles L.225-209 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de



la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme. Cette autorisation mettrait fin à l'autorisation donnée au Directoire par l'Assemblée Générale du 28 mai 2013 dans sa dixième résolution à caractère ordinaire.

Les acquisitions pourraient être effectuées en vue :

- d'assurer l'animation du marché ou la liquidité de l'action MEDASYS par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe,
- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur.

Il est proposé à l'Assemblée de fixer le prix maximum d'achat à 3 euros par action et en conséquence le montant maximal de l'opération à 7 733 793 euros.

## 2.10.5 DELEGATION EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

A titre préalable, il est rappelé que l'Assemblée générale mixte du 3 mai 2012 avait donné pour 26 mois une délégation au Directoire pour augmenter le capital dans la limite de 10 % en vue de rémunérer des apports en nature de titres ou de valeurs mobilières donnant accès au capital. Cette délégation n'a pas été utilisée à ce jour.

Il sera proposé à la prochaine Assemblée de donner délégation au Directoire, pour une période de vingt-six mois, pour augmenter le capital dans le cadre des nouvelles résolutions énumérées au paragraphe 3.1.

## 2.11 GOUVERNANCE

### 2.11.1 COMPOSITION DES ORGANES DE DIRECTION, DE SURVEILLANCE ET D'ADMINISTRATION

#### Conseil de surveillance

L'Assemblée Générale Mixte du 8 novembre 2011 a nommé le Conseil de surveillance.

Au 31 décembre 2013, les membres du Conseil de surveillance sont les suivants :

Nom et prénom ou dénomination sociale du mandataire social	Date première nomination	Date échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la société	Fonction principale exercée en dehors de la société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société en 2013	Mandats et fonctions exercés au cours des cinq précédents exercices
<b>Mlle HOFMANN Florence</b>	29/06/10	14/11/17	Présidente du conseil de surveillance (1)			Membre du C.A. MMS AG Administrateur de Triviumsoft SA Director Operations Central and Eastern Europe, Consumer Goods Business, Swarovski AG
<b>M. CORBANI Andrea</b>	14/11/11	14/11/17	Vice-Président du conseil de surveillance (2)	Membre du C.A. NoemaLife SpA	Président du C.A. Codices Srl Président du C.A. ServiceLife Srl Président du C.A. NoemaLife Adria Ilc	Président du C.A. Codices Srl Président du C.A. ServiceLife Srl
<b>M. SERRA Francesco</b>	14/11/11	14/11/17	Membre du conseil de surveillance (3)	Président du C.A. et Administrateur Délégué de NoemaLife	Membre du C.A. de Domedica Srl Membre du C.A. de Cofimp	Membre du C.A. de Domedica Srl Vice-Président du C.A. NoemaLife
<b>M. TOTH Paolo</b>	14/11/11	14/11/17	Membre du conseil de surveillance	Membre du C.A. NoemaLife SpA		Président du C.A. NoemaLife
<b>M. SERAFINO Pierre</b>	29/06/10	14/11/17	Membre du conseil de surveillance (4)	Président GEA PT	Directeur Général GEA PE	

(1) Présidente du comité de rémunération

(2) Membre du comité de rémunération

(3) Président du comité d'audit

(4) Membre du comité d'audit

C.A. : Conseil d'Administration

Monsieur P. Serafino est un mandataire social indépendant selon les critères précisés dans le rapport du Président.

Aucun des membres du Conseil de surveillance n'exerce de fonction salariée dans la société.

Les statuts (Article 14) prévoient l'obligation pour un membre du Conseil de surveillance de posséder 25 actions de la société.

L'Assemblée Générale du 28 mai 2013 par sa douzième résolution a modifié l'article 14 des statuts relatif au Conseil de surveillance qui prévoit une règle statutaire relative à la limite d'âge des membres du Conseil de surveillance précisant que :

« Le nombre des membres du conseil de surveillance ayant atteint l'âge de 78 ans ne peut dépasser 1/3 des membres du conseil. Lorsque ce seuil est dépassé, le membre le plus âgé est réputé démissionnaire, à l'issue de la prochaine Assemblée Générale. »





## Directoire

Le Conseil de surveillance du 14 novembre 2011 avait décidé de porter à cinq le nombre des membres du Directoire et a nommé les membres du directoire ci-après et présents au 31 décembre 2013 :

Nom et prénom ou dénomination sociale du mandataire social	Date première nomination	Date échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la société	Fonction principale exercée en dehors de la société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société en 2013	Mandats et fonctions exercés au cours des quatre précédents exercices
<b>Monsieur VAILLANT Frédéric*</b>	29/06/10	14/11/15	Président du directoire	Président : Agile Green Development SAS	Président : MegaBus, Administrateur : Mexys, Medasys Ltd.	Président : MegaBus, RT Consulting Administrateur : Mexys, Noesis, Medasys Ltd.
<b>Monsieur BOULIER Jean-Paul*</b>	29/06/10	14/11/15	Membre du directoire		Administrateur : Mexys, Medasys Ltd.	Administrateur : Mexys, Noesis, Medasys Ltd.
<b>Madame SIGNIFREDI Cristina</b>	14/11/11	14/11/15	Membre du directoire	Membre du C.A. NoemaLife	Président du C.A. de Praezision Life Srl - Membre du C.A. de Codices Srl, Service Life Srl, H-Elite Srl, MTT Pro Srl - Président du C.A. de Solinfo Srl, Luft Srl et ConnexaLife Srl - Président du C.A. de KerLife Srl (à partir du 14 mars 2013) - Membre du C.A. NoemaLife Adria Ilc (à partir du 20 décembre 2013)	Président du C.A. de Praezision Life Srl Membre du C.A. de Codices Srl, Service Life Srl, H-Elite Srl, MTT Pro Srl, Directeur Unique de Ghenos Srl - Président du CA de Solinfo Srl, Luft Srl et ConnexaLife Srl -
<b>Monsieur BUDINI Marco</b>	14/11/11	14/11/15	Membre du directoire	Senior Director of "Corporate Strategic Development Division" in NoemaLife S.p.A.	Directeur Unique de NoemaLife Gmbh Membre du C.A. de Codices Srl Président du C.A. de NoemaLife UK Ltd	Directeur Unique de NoemaLife Gmbh Membre du C.A. de Codices Srl Président du C.A. de NoemaLife UK Ltd
<b>Monsieur GRANDI Andrea</b>	18/10/12	14/11/15	Membre du directoire	Executive in charge	Président du C.A. de MTT Pro Srl - Membre du CA de ConnexaLife Srl	Président du C.A. de MTT Pro Srl - Membre du CA de ConnexaLife Srl

\* Groupe Medasys

### 2.11.2 FONCTIONNEMENT DES ORGANES DE DIRECTION, DE SURVEILLANCE ET D'ADMINISTRATION

Le Conseil de surveillance se réunit au moins quatre fois par an pour prendre connaissance des rapports trimestriels du Directoire et chaque fois que cela s'avère nécessaire en fonction des décisions à prendre.

En 2013, le Conseil de surveillance s'est réuni à 4 reprises, le 13 mars, le 29 juillet, le 29 octobre et le 18 décembre. Le taux de présence de ses membres s'est établi à 90 % au cours de l'exercice 2013.

Les représentants du personnel assistent systématiquement à toutes les réunions du Conseil de surveillance.

Les commissaires aux comptes sont régulièrement convoqués aux réunions du Conseil qui examinent les comptes semestriels et annuels.

Le Conseil de surveillance a constitué en 2003 un comité de rémunération composé de deux membres. Il est à ce jour constitué de Madame Florence Hofmann, Présidente et de Monsieur Andrea Corbani. Il se réunit au minimum une fois par an pour fixer la rémunération des dirigeants, déterminer les modalités d'intéressement de ces derniers en liaison avec la réalisation d'objectifs chiffrés, dont l'objet peut varier d'un exercice à l'autre suivant la stratégie poursuivie par la société, et émettre des propositions concernant le montant de l'enveloppe globale des jetons de présence. Le comité rend compte de ses travaux au Conseil de surveillance. En 2013, il s'est réuni 1 fois, le 6 mai 2013.

Le Conseil de surveillance a constitué le 5 août 2010 un comité d'audit composé de deux membres. Il est à ce jour constitué de Monsieur Francesco Serra, Président et Monsieur Pierre Serafino, ce dernier étant membre indépendant. Monsieur Francesco Serra et Monsieur Pierre Serafino ont tous les deux une expérience comptable et financière confirmée. En 2013, le comité d'audit s'est réuni 2 fois, le 13 mars 2013 et le 29 juillet 2013.

### 2.11.3 INTERETS DES DIRIGEANTS

#### 2.11.3.1 REMUNERATION

##### Jetons de présence

Conformément à la décision de l'Assemblée Générale du 3 mai 2012, 30 000 € ont été alloués au titre de l'exercice 2013. A la date de clôture, ils n'ont pas encore été répartis entre les différents membres. En conséquence, la somme de 30 000 € reste à percevoir par les membres du Conseil de surveillance.

##### Rémunération des dirigeants

La détermination de la politique de rémunération des dirigeants relève de l'appréciation du Conseil de surveillance qui en fixe les principes généraux fondés non seulement sur la pratique des marchés dans des secteurs comparables mais encore sur la taille de l'entreprise eu égard notamment à son chiffre d'affaires et à ses effectifs.

La rémunération versée aux dirigeants comporte une partie fixe et une partie variable. La partie fixe de la rémunération tient compte du niveau des responsabilités, de l'expérience et de la performance. La partie variable est déterminée au regard de la réalisation des objectifs de performance globale de la société et des événements liés à chaque exercice.

Seuls Messieurs Frédéric Vaillant, Président du Directoire et Jean-Paul Boulier, membre du Directoire perçoivent une rémunération au titre de leur fonction.



Les rémunérations brutes versées aux dirigeants au titre de leur mandat social ou au titre de leurs fonctions salariales ont été :

Rémunération totale perçue au titre de l'exercice	2013	2012	2011
<b>Frédéric Vaillant, Président du Directoire</b>			
Rémunération fixe	180 810 €	178 244 €	162 153 €
Rémunération variable	83 063 €	58 220 €	40 000 €
<b>Jean-Paul Boulrier, Membre du Directoire</b>			
Rémunération fixe	117 886 €	119 620 €	110 391 €
Rémunération variable	18 400 €	14 950 €	10 000 €

#### Autres engagements et avantages

Pour une durée de trois années à compter du 11 novembre 2011, NoemaLife s'est engagé à verser à Messieurs Frédéric Vaillant et Jean-Paul Boulrier une indemnité de cessation de fonction dans le cas d'une révocation de leur fonction sauf en cas de faute grave ou lourde ou cas d'incapacité physique ou mentale. Cette indemnité est égale à une année de rémunération, primes incluses. Les conditions de performance associées au versement de cette indemnité ont été arrêtées par le Conseil de Surveillance du 13 mars 2013 et approuvées par l'Assemblée Générale Mixte du 28 mai 2013.

#### 2.11.3.2 OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS CONFEREES AUX MEMBRES DES ORGANES D' ADMINISTRATION, DE DIRECTION OU DE SURVEILLANCE

Au 31 décembre 2013, il n'existe plus de plan d'options de souscription d'actions ou d'achat d'actions ou de plan d'attribution gratuite d'actions.

#### 2.11.4 SCHEMAS D'INTERESSEMENT DU PERSONNEL

##### 2.11.4.1 CONTRAT D'INTERESSEMENT ET DE PARTICIPATION

Un accord de participation légale est en vigueur dans la société Medasys S.A. depuis le 26 décembre 2006. Compte tenu des règles légales de calcul, cet accord n'a pas encore, à ce jour, produit d'effet.

A la clôture de l'exercice 2013, il n'existait aucune participation des salariés telle que définie à l'article 225-102 du code de commerce.

#### 2.11.5 TABLEAU RECAPITULATIF DES OPERATIONS SUR TITRES DES DIRIGEANTS

Synthèse des opérations sur titres des mandataires sociaux, des hauts responsables et de leurs proches réalisées au cours du dernier exercice, établie conformément aux dispositions des articles L. 621-18-2 du code monétaire et financier et 223-26 du Règlement Général de l'AMF :

Personne concernée	NoemaLife - Francesco Serra	Andrea Corbani
Fonctions exercées au sein de l'émetteur	Membre du Conseil de Surveillance	Membre du Conseil de Surveillance
Description de l'instrument financier	Actions - Exercice de BSA	Actions
Nombre d'actions acquises	100 000	10 000
Acquisitions d'instruments financiers : Prix moyen pondéré	0,6381 €	0,6700 €
Montant total de l'augmentation de capital :	63 810,00 euros	6 700,00 euros

##### 2.11.5.1 OPTIONS CONFEREES AU PERSONNEL

Au 31 décembre 2013, il n'existe plus de plan d'options de souscription d'actions nouvelles au profit des membres du personnel.

## 2.12 RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES

#### Commissaires aux Comptes titulaires

Actheos,  
représenté par Emmanuelle Rouxel  
6, avenue du Coq, 75009 - Paris  
Date de nomination : 28 mai 2013  
Date d'expiration du mandat : Assemblée d'actionnaires  
statuant sur les comptes de l'exercice 2018

PricewaterhouseCoopers Audit,  
représenté par Jean-François Châtel  
63, rue de Villiers, 92208 – Neuilly s/Seine Cedex  
Date de nomination : 30 septembre 2011  
Date d'expiration du mandat : Assemblée d'actionnaires  
statuant sur les comptes de l'exercice 2016

#### Commissaires aux Comptes suppléants

Antoine Genuyt  
3, square Moncey, 75009 – Paris  
Date de nomination : 28 mai 2013  
Date d'expiration du mandat : Assemblée d'actionnaires  
statuant sur les comptes de l'exercice 2018

Yves Nicolas  
63, rue de Villiers, 92208 – Neuilly s/Seine Cedex  
Date de nomination : 30 septembre 2011  
Date d'expiration du mandat : Assemblée d'actionnaires  
statuant sur les comptes de l'exercice 2016



**Honoraires des Commissaires aux comptes**

Mission de commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés

€'000	2013	2012	2011
Actheos	61	-	-
PricewaterhouseCoopers Audit	66	72	129
Sfeco & Fiducia Audit	4	49	104
Deloitte & Associés	-	-	40
Total	131	121	273

**2.13 CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Il sera proposé à la prochaine Assemblée d'approuver chacune des conventions visées à l'article L. 225-86 du code de commerce régulièrement autorisées par le Conseil de surveillance. Ces conventions sont présentées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

**2.14 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

Aucun évènement significatif n'est intervenu depuis le 31 décembre 2013.

**2.15 ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT ANNUEL**

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes de l'exercice 2013 sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Clamart, le 13 mars 2014.

Frédéric Vaillant  
Président du Directoire

## **2.16 ATTESTATION DE PRESENCE ET D'AVIS DE SINCERITE DE L'ORGANISME TIERS INDEPENDANT SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIETALES CONSOLIDEES FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION**

### **Exercice clos le 31 décembre 2013**

Aux actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant dont la recevabilité de la demande d'accréditation a été admise par le COFRAC, sous le numéro 3-1077 nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2013, présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce.

#### **RESPONSABILITE DE LA SOCIETE**

Il appartient au directoire d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du code de commerce, préparées conformément au référentiel utilisé par la société (ci-après le « Référentiel ») disponible sur demande au Siège de la Société et dont un résumé figure dans le rapport de gestion.

#### **INDEPENDANCE ET CONTROLE QUALITE**

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession inséré dans le décret du 30 mars 2012 relatif à l'exercice de l'activité d'expertise comptable et prend en compte les dispositions prévues à l'article L.822-11 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes professionnelles et des textes légaux et réglementaires applicables.

#### **RESPONSABILITE DE L'ORGANISME TIERS INDEPENDANT**

Il nous appartient, sur la base de nos travaux:

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont été effectués par une équipe de 4 personnes entre décembre 2013 et avril 2014 pour une durée d'environ une semaine.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes professionnelles applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et, concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000.

#### **1. Attestation de présence des Informations RSE**

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du code de commerce avec les limites précisées dans la note méthodologique présentée au 1<sup>er</sup> paragraphe de la partie RSE du rapport de gestion.

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

## 2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

### *Nature et étendue des travaux*

Nous avons mené une demi-douzaine d'entretiens avec les 4 personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, à savoir : le directeur administratif et financier, la responsable des ressources humaines, la responsable qualité et la responsable de la communication afin :

- d'apprécier le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité, son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes :

- au niveau de l'entité consolidante et des filiales, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- au niveau d'un échantillon représentatif d'entités que nous avons sélectionnées en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente en moyenne 83% de l'activité, 94% des effectifs. Aucune information quantitative environnementale n'a été présentée.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations en, prenant en considération leur caractère significatif, le processus progressif d'application de la démarche RSE dans laquelle le groupe s'est engagé qui le conduira notamment à une mise en place programmée de nouveaux indicateurs pour mesurer ses performances RSE, ainsi que les bonnes pratiques professionnelles.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

### **Conclusion**

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Fait à Paris, le 18 avril 2014

**L'Organisme Tiers Indépendant  
CABINET DAUGE ET ASSOCIES**

Philippe TISSIER  
Expert comptable

Stéphane BEAS  
Expert Développement Durable



### 3. ASSEMBLEE GENERALE DU 22 MAI 2014

#### RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE

##### A caractère ordinaire :

##### Première résolution - Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2013

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Directoire et des observations du Conseil de Surveillance, du Président du Conseil et des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2013, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes annuels arrêtés à cette date se soldant par un bénéfice de 566 682,79 euros.

##### Seconde résolution - Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2013

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Directoire, du Président du Conseil et des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2013, approuve ces comptes tels qu'ils ont été présentés se soldant par un bénéfice (part du groupe) de 1 091 377 euros.

##### Troisième résolution - Affectation du résultat de l'exercice

L'Assemblée Générale, sur proposition du Directoire, décide de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2013 suivante :

##### *Origine*

- Bénéfice de l'exercice 566 682,79 €
- Report à nouveau <5 512 521,12> €

##### *Affectation*

- Report à nouveau <4 945 838,33> €

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée constate qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois derniers exercices.

##### Quatrième résolution - Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés et approbation d'une convention nouvelle

Statuant sur le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés qui lui a été présenté, l'Assemblée Générale approuve la convention nouvelle qui y est mentionnée.

##### Cinquième résolution - Autorisation à donner au Directoire à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Directoire, autorise ce dernier, pour une période de dix-huit mois, conformément aux articles L. 225-209 et

suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au Directoire par l'Assemblée Générale du 28 mai 2013 dans sa dixième résolution à caractère ordinaire.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action MEDASYS par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe,
- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Directoire appréciera.

Ces opérations pourront notamment être effectuées en période d'offre publique dans le respect de la réglementation en vigueur.

La société n'entend pas utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés.

Le prix maximum d'achat est fixé à 3 euros par action. En cas d'opération sur le capital, notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le



capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 7 733 793 euros.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Directoire à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités.

#### **Sixième résolution – Ratification du transfert du siège social**

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Directoire, décide de ratifier le transfert du siège social de l'Espace technologique de Saint Aubin - 91 193 Gif-sur-Yvette à l'Immeuble Pentagone Plaza - 381 Avenue du Général de Gaulle - 92140 Clamart décidé par le Conseil de surveillance du 18 décembre 2013.

#### **A caractère extraordinaire :**

#### **Septième résolution - Délégation à donner au Directoire pour augmenter le capital dans la limite de 10 % en vue de rémunérer des apports en nature de titres ou de valeurs mobilières donnant accès au capital**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Directoire et des commissaires aux comptes et conformément à l'article L. 225-147 du Code de commerce :

1. Autorise le Directoire à procéder, sur rapport du commissaire aux apports, à l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital lorsque les dispositions de l'article L. 225-148 du Code de commerce ne sont pas applicables.
2. Fixe à vingt-six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente Assemblée.
3. Décide que le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 10% du capital social au jour de la présente Assemblée, compte non tenu de la valeur nominale des actions ordinaires à émettre pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société. Ce plafond est indépendant de l'ensemble des plafonds prévus par les autres résolutions de la présente Assemblée.
4. Délègue tous pouvoirs au Directoire, aux fins de procéder à l'approbation de l'évaluation des apports, de décider l'augmentation de capital en résultant, d'en constater la réalisation, d'imputer le cas échéant sur la prime d'apport l'ensemble des frais et droits occasionnés par l'augmentation

de capital, de prélever sur la prime d'apport les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation et de procéder à la modification corrélative des statuts, et de faire le nécessaire en pareille matière.

5. Prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

#### **Huitième résolution - Délégation de compétence à donner au Directoire pour émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec maintien du droit préférentiel de souscription**

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions du Code de commerce et, notamment, de son article L. 225-129-2 :

1) Délègue au Directoire sa compétence pour procéder à l'émission, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, soit en euros, soit en monnaies étrangères ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies,

- d'actions ordinaires,
- et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions ordinaires de la société, que ce soit, par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière,
- et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance.

Conformément à l'article L. 228-93 du Code de commerce, les valeurs mobilières à émettre pourront donner accès à des actions ordinaires de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital.

2) Fixe à vingt-six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente Assemblée.

3) Décide de fixer, ainsi qu'il suit, les limites des montants des émissions autorisées en cas d'usage par le Directoire de la présente délégation de compétence :

Le montant nominal global des actions susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 7 000 000 euros.

A ce plafond s'ajoutera, le cas échéant, la valeur nominale des actions ordinaires à émettre pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société.

Le montant nominal des titres de créance sur la société susceptibles d'être émis en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 15 000 000 euros.



Les plafonds visés ci-dessus sont indépendants de l'ensemble des plafonds prévus par les autres résolutions de la présente Assemblée.

4) En cas d'usage par le Directoire de la présente délégation de compétence dans le cadre des émissions visées au 1) ci-dessus :

a/ décide que la ou les émissions d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital seront réservées par préférence aux actionnaires qui pourront souscrire à titre irréductible,

b/ décide que si les souscriptions à titre irréductible, et le cas échéant à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission visée au 1/, le Directoire pourra utiliser les facultés suivantes :

- limiter le montant de l'émission au montant des souscriptions, étant précisé qu'en cas d'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières dont le titre primaire est une action, le montant des souscriptions devra atteindre au moins les  $\frac{3}{4}$  de l'émission décidée pour que cette limitation soit possible,

- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits,

- offrir au public tout ou partie des titres non souscrits,

5) Décide que le Directoire disposera, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions, le cas échéant, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation et, plus généralement, faire le nécessaire en pareille matière.

6) Prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

**Neuvième résolution - Délégation de compétence à donner au Directoire pour émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public**

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions du Code de Commerce et notamment son article L 225-136 :

1. Délègue au Directoire sa compétence à l'effet de procéder à l'émission, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, sur le marché français et/ou international, par une offre au public, soit en euros, soit en monnaies étrangères ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies :
  - d'actions ordinaires,

- et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions ordinaires de la société, que ce soit, par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière,

- et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance.

Ces titres pourront être émis à l'effet de rémunérer des titres qui seraient apportés à la société dans le cadre d'une offre publique d'échange sur titres répondant aux conditions fixées par l'article L. 225-148 du Code de commerce.

Conformément à l'article L. 228-93 du Code de commerce, les valeurs mobilières à émettre pourront donner accès à des actions ordinaires de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital.

2. Fixe à vingt-six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente Assemblée.

3. Le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 3 500 000 euros.

A ce plafond s'ajoutera, le cas échéant, la valeur nominale des actions ordinaires à émettre pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société.

Ce montant s'impute sur le montant du plafond de l'augmentation de capital fixé à la dixième résolution.

Le montant nominal des titres de créance sur la société susceptibles d'être émis en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 7 000 000 euros.

Ce montant s'impute sur le plafond du montant nominal des titres de créance prévu à la dixième résolution

4. Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires et aux valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou à des titres de créance faisant l'objet de la présente résolution, en laissant toutefois au Directoire la faculté de conférer aux actionnaires un droit de priorité, conformément à la loi.
5. Décide que la somme revenant, ou devant revenir, à la société pour chacune des actions





ordinaires émises dans le cadre de la présente délégation de compétence, après prise en compte, en cas d'émission de bons autonomes de souscription d'actions, du prix d'émission desdits bons, sera au moins égale au minimum requis par les dispositions légales et réglementaires applicables au moment où le Directoire mettra en œuvre la délégation.

6. Décide, en cas d'émission de titres appelés à rémunérer des titres apportés dans le cadre d'une offre publique d'échange, que le Directoire disposera, dans les conditions fixées à l'article L. 225-148 du Code de commerce et dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires pour arrêter la liste des titres apportés à l'échange, fixer les conditions d'émission, la parité d'échange ainsi que, le cas échéant, le montant de la soulte en espèces à verser, et déterminer les modalités d'émission.
7. Décide que si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité d'une émission visée au 1/, le Directoire pourra utiliser les facultés suivantes :
  - limiter le montant de l'émission au montant des souscriptions, étant précisé qu'en cas d'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières dont le titre primaire est une action, le montant des souscriptions devra atteindre au moins les  $\frac{3}{4}$  de l'émission décidée pour que cette limitation soit possible,
  - répartir librement tout ou partie des titres non souscrits.
8. Décide que le Directoire disposera, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions, le cas échéant, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation et, plus généralement, faire le nécessaire en pareille matière.
9. Prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

**Dixième résolution - Délégation de compétence à donner au Directoire pour émettre des actions**

**ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription par une offre visée au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier**

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions du Code de Commerce et notamment son article L 225-136 :

1. Délégué au Directoire sa compétence à l'effet de procéder à l'émission, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, sur le marché français et/ou international, par une offre visée au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier, soit en euros, soit en monnaies étrangères ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies :
  - d'actions ordinaires,
  - et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions ordinaires de la société, que ce soit, par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière,
  - et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance.Conformément à l'article L 228-93 du Code de commerce, les valeurs mobilières à émettre pourront donner accès à des actions ordinaires de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital.
2. Fixe à vingt six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente assemblée.
3. Le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 3 500 000 €, étant précisé qu'il sera en outre limité à 20% du capital par an. A ce plafond s'ajoutera, le cas échéant, la valeur nominale des actions ordinaires à émettre pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société.

Ce montant s'impute sur le montant du plafond de l'augmentation de capital fixé à la neuvième résolution.

Le montant nominal des titres de créance sur la société susceptible d'être émis en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 7 000 000 euros.



Ce montant s'impute sur le plafond du montant nominal des titres de créance prévu à la neuvième résolution.

4. Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires et aux valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou à des titres de créance faisant l'objet de la présente résolution.
5. Décide que la somme revenant, ou devant revenir, à la Société pour chacune des actions ordinaires émises dans le cadre de la présente délégation de compétence, après prise en compte, en cas d'émission de bons autonomes de souscription d'actions, du prix d'émission desdits bons, sera au moins égale au minimum requis par les dispositions légales et réglementaires applicables au moment où le Directoire mettra en œuvre la délégation.
6. Décide que si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité d'une émission visée au 1/, le Directoire pourra utiliser les facultés suivantes :
  - limiter le montant de l'émission au montant des souscriptions, étant précisé qu'en cas d'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières dont le titre primaire est une action, le montant des souscriptions devra atteindre au moins les  $\frac{3}{4}$  de l'émission décidée pour que cette limitation soit possible,
  - répartir librement tout ou partie des titres non souscrits.
7. Décide que le Directoire disposera, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions, le cas échéant, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation, et plus généralement faire le nécessaire en pareille matière.
8. Prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

**Onzième résolution – Autorisation d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires**

Pour chacune des émissions d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital décidées en application des huitième à dixième résolutions, le nombre de titres à émettre pourra être augmenté dans les conditions prévues par l'article L 225-135-1 du Code de commerce et dans la limite des plafonds fixés par l'assemblée, lorsque le Directoire constate une demande excédentaire.

**Douzième résolution - Délégation de compétence à donner au Directoire pour augmenter le capital par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression de droit préférentiel de souscription au profit des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise en application des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et du rapport spécial des commissaires aux comptes, statuant en application des articles L. 225-129-6 et L. 225-138-1 du Code de commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du travail :

- 1/ Autorise le Directoire, s'il le juge opportun, sur ses seules décisions, à augmenter le capital social en une ou plusieurs fois par l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société au profit des adhérents à un ou plusieurs plans d'épargne entreprise ou de groupe établis par la Société et/ou les entreprises françaises ou étrangères qui lui sont liées dans les conditions de l'article L.225-180 du Code de commerce et de l'article L.3344-1 du Code du travail.
- 2/ Supprime en faveur de ces personnes le droit préférentiel de souscription aux actions qui pourront être émises en vertu de la présente délégation.
- 3/ Fixe à vingt-six mois à compter de la présente Assemblée la durée de validité de cette délégation.
- 4/ Limite le montant nominal maximum de la ou des augmentations pouvant être réalisées par utilisation de la présente autorisation à 3 % du montant du capital social atteint lors de la décision du Directoire de réalisation de cette augmentation, ce montant étant indépendant de tout autre plafond prévu en matière de délégation d'augmentation de capital. A ce montant s'ajoutera, le cas échéant, le montant supplémentaire des actions ordinaires à émettre pour préserver, conformément à la loi et aux éventuelles stipulations contractuelles applicables prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des titres de capital de la Société ;
- 5/ Décide que le prix des actions à émettre, en application du 1/ de la présente délégation, ne pourra être ni inférieur de plus de 20 %, ou de 30 % lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application des articles L. 3332-25 et L. 3332-26 du Code du travail est supérieure ou égale à dix ans, à la moyenne des premiers cours cotés de l'action



lors des 20 séances de bourse précédant la décision du Directoire relative à l'augmentation de capital et à l'émission d'actions correspondante, ni supérieur à cette moyenne.

- 6/ Décide, en application des dispositions de l'article L.3332-21 du Code du travail, que le Directoire pourra prévoir l'attribution aux bénéficiaires définis au premier paragraphe ci-dessus, à titre gratuit, d'actions à émettre ou déjà émises ou d'autres titres donnant accès au capital de la Société à émettre ou déjà émis, au titre (i) de l'abondement qui pourra être versé en application des règlements de plans d'épargne d'entreprise ou de groupe, et/ou (ii), le cas échéant, de la décote ;
- 7/ Prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

Le Directoire pourra ou non mettre en œuvre la présente délégation, prendre toutes mesures et procéder à toutes formalités nécessaires.

#### **Treizième résolution – Modification de l'article 12 des statuts concernant les droits de vote**

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Directoire, décide :

- de prévoir expressément l'absence de droits de vote double suite à la modification des dispositions de l'article L. 225-123 du Code de commerce par la loi n° 2014-384 du 29 mars 2014 visant à reconquérir l'économie réelle
- en conséquence, de modifier le dernier alinéa de l'article 12 des statuts de la société, le reste de l'article demeurant inchangé :  
« Aux assemblées, chaque actionnaire a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions, sans limitation. *Les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire ne bénéficient pas d'un droit de vote double.* »

#### **Quatorzième résolution – Modification de l'article 13 des statuts concernant les modalités de participation aux réunions du Directoire par des moyens de visioconférence ou de télécommunication**

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Directoire, décide :

- de ne pas exclure la possibilité, pour les membres du Directoire, de participer par des moyens de visioconférence ou de télécommunication aux réunions du Directoire ayant pour objet l'arrêt des comptes sociaux et consolidés ainsi que des rapports y afférents,
- en conséquence, de modifier le quatrième alinéa de l'article 13 des statuts de la société, le reste de l'article demeurant inchangé :

**« Les réunions du directoire peuvent se tenir même en dehors du siège social. Les réunions du directoire pourront se tenir par des moyens de**

**visioconférence ou de télécommunication. Les moyens mis en œuvre doivent transmettre au moins la voix des participants et satisfaire à des caractéristiques techniques permettant la retransmission continue et simultanée des délibérations. Le procès-verbal de délibération mentionne la participation des membres du directoire par les moyens de visioconférence ou de télécommunication et, le cas échéant, la survenance d'éventuels incidents techniques si elle a perturbé le déroulement de la séance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres en exercice, chacun d'eux disposant d'une voix. Le vote par représentation est interdit. En cas de partage, la voix du président est prépondérante. Les procès-verbaux sont valablement certifiés par le président ou un directeur général. »**

#### **Quinzième résolution – Pouvoirs pour les formalités**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt et de publicité requises par la loi.



**Comptes  
Consolidés du  
Groupe Medasys  
2013**

## 4. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2013

### 4.1 COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

€'000		31.12.2013		31.12.2012		31.12.2011	
		(12 mois)		(12 mois)		(12 mois)	
	§						
<b>Chiffre d'affaires</b>	4.6.5.1	<b>24 108</b>	<b>100%</b>	<b>25 337</b>	<b>100%</b>	<b>20 469</b>	<b>100%</b>
Coûts des ventes		<2 410>	-10%	<3 175>	-13%	<2 468>	-12%
<b>Marge brute</b>		<b>21 698</b>	<b>90%</b>	<b>22 162</b>	<b>87%</b>	<b>18 001</b>	<b>88%</b>
Autres produits ordinaires	4.6.6.1	556	2%	68	-	268	1%
Autres charges d'exploitation	4.6.6.2	<4 723>	-20%	<4 518>	-18%	<4 583>	-22%
Impôts et taxes		<677>	-3%	<655>	-3%	<537>	-3%
Charges de personnel	4.6.6.3	<12 105>	-50%	<12 889>	-51%	<12 585>	-61%
Autres charges opérationnelles courantes	4.6.6.4	<316>	-1%	<176>	-1%	-	-
Dotations et reprises aux amort. et aux provisions	4.6.6.5	<2 906>	-12%	<3 125>	-12%	<2 771>	-14%
<b>Résultat opérationnel courant</b>		<b>1 527</b>	<b>6%</b>	<b>867</b>	<b>3%</b>	<b>&lt;2 207&gt;</b>	<b>-11%</b>
Dépréciation du Goodwill	4.6.7.1	-	-	<37>	-	-	-
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>1 527</b>	<b>6%</b>	<b>830</b>	<b>3%</b>	<b>&lt;2 207&gt;</b>	<b>-11%</b>
Produits financiers	4.6.6.6	13	-	78	-	95	-
Charges financières	4.6.6.6	<408>	-2%	<391>	-2%	<441>	-2%
<b>Résultat financier</b>	4.6.6.6	<b>&lt;395&gt;</b>	<b>-2%</b>	<b>&lt;313&gt;</b>	<b>-1%</b>	<b>&lt;346&gt;</b>	<b>-2%</b>
<b>Résultat avant impôts</b>		<b>1 132</b>	<b>5%</b>	<b>517</b>	<b>2%</b>	<b>&lt;2 553&gt;</b>	<b>-12%</b>
Charges d'impôt	4.6.6.7.1	<41>	-	<10>	-	<95>	-
<b>Résultat net des activités poursuivies</b>		<b>1 091</b>	<b>5%</b>	<b>507</b>	<b>2%</b>	<b>&lt;2 648&gt;</b>	<b>-13%</b>
Résultat net des activités cédées et abandonnées		-	-	-	-	<92>	-
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>		<b>1 091</b>	<b>5%</b>	<b>507</b>	<b>2%</b>	<b>&lt;2 740&gt;</b>	<b>-13%</b>
Part revenant aux minoritaires		-	-	-	-	6	-
<b>Résultat net revenant au Groupe</b>		<b>1 091</b>	<b>5%</b>	<b>507</b>	<b>2%</b>	<b>&lt;2 746&gt;</b>	<b>-13%</b>
Résultat de base des activités poursuivies par action (en €)		0,04		0,02		<0,17>	
Résultat dilué des activités poursuivies par action (en €)		0,04		0,02		<0,15>	
Résultat de base des activités cédées et abandonnées par action (en €)		0,00		0,00		<0,01>	
Résultat dilué des activités cédées et abandonnées par action (en €)		0,00		0,00		<0,01>	
Résultat de base revenant au Groupe par action (en €)	4.6.6.8	0,04		0,02		<0,18>	
Résultat dilué revenant au Groupe par action (en €)	4.6.6.8	0,04		0,02		<0,15>	

### 4.2 ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>		<b>1 091</b>		<b>507</b>		<b>&lt;2 740&gt;</b>
Variation des écarts actuariels	4.6.6.9.1	19		<147>		
Variation de la différence de conversion		108		51		<12>
<b>Résultat global de l'ensemble consolidé</b>		<b>1 218</b>		<b>411</b>		<b>&lt;2 752&gt;</b>
Résultat global revenant aux minoritaires		-		-		6
<b>Résultat global revenant au groupe</b>		<b>1 218</b>		<b>411</b>		<b>&lt;2 758&gt;</b>

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.



## 4.3 ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

€'000		31.12.2013	31.12.2012 retraité	31.12.2011
<b>ACTIF</b>				
	§			
Ecarts d'acquisition	4.6.7.1	5 798	5 798	5 835
Immobilisations incorporelles	4.6.7.2	5 180	5 609	6 184
Immobilisations corporelles	4.6.7.3	911	437	541
Immobilisations financières	4.6.7.4	875	822	686
<b>Actif immobilisé</b>		<b>12 764</b>	<b>12 666</b>	<b>13 246</b>
Impôts différés actifs	4.6.7.5		40	23
Créances à + d'un an	4.6.7.6	12 458	9 220	5 063
<b>Total actif non courant</b>		<b>25 222</b>	<b>21 926</b>	<b>18 332</b>
Actifs financiers évalués à la juste valeur	4.6.7.7	151	295	
Stocks et en-cours	4.6.7.8	365	197	331
Clients et comptes rattachés	4.6.7.9	7 327	7 724	9 836
Autres créances à - 1 an	4.6.7.12	1 138	2 373	1 246
Trésorerie et équivalent de trésorerie	4.6.7.13	2 133	1 427	6 627
<b>Total actif courant</b>		<b>11 114</b>	<b>12 016</b>	<b>18 040</b>
<b>Total de l'actif</b>		<b>36 336</b>	<b>33 942</b>	<b>36 372</b>
<b>PASSIF</b>				
Capital	4.6.7.14	7 284	7 273	7 273
Primes		5 314	5 301	5 301
Réserves		41	<495>	1 486
Ecarts de conversion		172	64	13
Résultats en cours d'affectation				1 033
Résultat de l'exercice		1 091	507	<2 746>
<b>Capitaux propres part du Groupe</b>		<b>13 902</b>	<b>12 650</b>	<b>12 360</b>
<b>Intérêts minoritaires</b>				
<b>Total capitaux propres</b>		<b>13 902</b>	<b>12 650</b>	<b>12 360</b>
Provisions pour risques et charges	4.6.7.15	191	286	264
Provision pour retraite	4.6.7.16	1 118	1 069	758
Emprunts et dettes financières + 1 an	4.6.7.17	1 403	574	2 898
Fournisseurs à + 1 an	4.6.7.18			118
Autres dettes à + 1 an	4.6.7.19	4 503	3 863	4 253
<b>Total passif non courant</b>		<b>7 215</b>	<b>5 792</b>	<b>8 291</b>
Emprunts et dettes financières - 1 an	4.6.7.20	3 439	3 747	4 749
Fournisseurs à - 1 an	4.6.7.21	3 448	2 757	3 068
Autres dettes à - 1 an	4.6.7.22	8 332	8 996	7 904
<b>Total passif courant</b>		<b>15 219</b>	<b>15 500</b>	<b>15 721</b>
<b>Total du passif</b>		<b>36 336</b>	<b>33 942</b>	<b>36 372</b>

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.



## 4.4 TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

€'000	§	31.12.2013 (12 mois)	31.12.2012 (12 mois)	31.12.2011 (12 mois)
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>		<b>1 091</b>	<b>507</b>	<b>&lt;2 740&gt;</b>
Dotations et reprises aux amortissements et provisions	4.6.6.5	2 935	3 191	2 718
Charges d'intérêts financiers	4.6.6.6	272	297	441
Charges (produits) d'impôts	4.6.6.7.1	41	10	95
Plus et moins value de cession d'éléments d'actif		116	317	
Résultat net des activités cédées et abandonnées				92
<b>Capacité d'autofinancement générée par l'activité</b>		<b>4 455</b>	<b>4 322</b>	<b>606</b>
Coût de l'endettement financier		<245>	<334>	<411>
Impôt payé	4.6.6.7.1	<1>	<28>	<2>
<b>Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier et impôt</b>		<b>4 209</b>	<b>3 960</b>	<b>193</b>
Variation des stocks et encours		<148>	43	<96>
Variation des créances clients et comptes rattachés		<2 013>	<3 422>	<3 458>
Variation des autres créances		<11>	290	1 653
Variation des fournisseurs et comptes rattachés		691	<430>	<224>
Variation des autres dettes		116	695	3 336
Variation calculée du besoin en fonds de roulement		<1 365>	<2 824>	1 211
<b>Variation de la trésorerie issue de l'activité</b>		<b>2 844</b>	<b>1 136</b>	<b>1 404</b>
Production immobilisée d'actifs incorporels net du crédit d'impôt recherche		<2 136>	<2 554>	<2 041>
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	4.6.7.2	<63>	<13>	<300>
Acquisitions d'immobilisations corporelles	4.6.7.3	<654>	<93>	<124>
Acquisitions d'immobilisations financières	4.6.7.4	<123>	<159>	<62>
Acquisitions d'actifs financiers évalués à la juste valeur	4.6.7.7		<472>	
Encaissements sur immobilisations		189	236	123
Flux net de trésorerie des activités cédées et abandonnées				<92>
<b>Variation de la trésorerie issue des investissements</b>		<b>&lt;2 787&gt;</b>	<b>&lt;3 055&gt;</b>	<b>&lt;2 496&gt;</b>
Remboursements d'emprunts		<782>	<1 027>	<336>
Souscriptions d'emprunts		1 431		111
Augmentation de capital		23		7 300
Frais d'augmentation de capital imputés à la prime d'émission				<673>
Cessions (acquisitions) d'actions d'autocontrôle		<14>	<14>	66
Produits (pertes) de cession d'action d'autocontrôle				<33>
Variation des financements à court terme		<128>	<2 298>	<748>
<b>Variation de la trésorerie issue du financement</b>		<b>530</b>	<b>&lt;3 339&gt;</b>	<b>5 687</b>
Incidence des variations de change et divers		119	58	<40>
<b>Variation nette de la trésorerie</b>		<b>706</b>	<b>&lt;5 200&gt;</b>	<b>4 555</b>
Solde de la trésorerie et des équivalents de trésorerie à l'ouverture		1 427	6 627	2 072
Solde de la trésorerie et des équivalents de trésorerie à la clôture	4.6.7.13	2 133	1 427	6 627
<b>Décomposition de la variation de trésorerie</b>		<b>706</b>	<b>&lt;5 200&gt;</b>	<b>4 555</b>

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.



#### 4.5 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

€'000	Part du groupe					Capitaux propres part du Groupe	Capitaux propres part des Minoritaire	Total capitaux propres
	Capital	Réserves liées au capital	Actions auto contrôle	Réserves et résultats consolidés	Ecart de conversion			
<b>Capitaux propres au 31.12.11</b>	<b>7 273</b>	<b>5 301</b>	<b>&lt;97&gt;</b>	<b>&lt;130&gt;</b>	<b>13</b>	<b>12 360</b>	<b>0</b>	<b>12 360</b>
Corrections d'erreur				<84>		<84>		<84>
Capitaux propres corrigés au 01.01.12	7 273	5 301	<97>	<214>	13	12 276	0	12 276
Variation de capital de la société consolidante								0
Opérations sur autocontrôle			<14>			<14>		<14>
Dividendes								0
Résultat net de l'exercice				507		507		507
Variation des écarts actuariels				<147>		<147>		<147>
Variation de la différence de conversion					51	51		51
Résultat Global						411	0	411
Variation de périmètre						0		0
<b>Capitaux propres au 31.12.12</b>	<b>7 273</b>	<b>5 301</b>	<b>&lt;111&gt;</b>	<b>146</b>	<b>64</b>	<b>12 673</b>	<b>0</b>	<b>12 673</b>
Corrections d'erreur				<23>		<23>		<23>
Capitaux propres corrigés au 01.01.13	7 273	5 301	<111>	123	64	12 650	0	12 650
Variation de capital de la société consolidante	11	13						24
Opérations sur autocontrôle			<15>	25		10		10
Dividendes								0
Résultat net de l'exercice				1 091		1 091		1 091
Variation des écarts actuariels				19		19		19
Variation de la différence de conversion					108	108		108
Résultat Global						1 218	0	1 218
Variation de périmètre						0		0
<b>Capitaux propres au 31.12.13</b>	<b>7 284</b>	<b>5 314</b>	<b>&lt;126&gt;</b>	<b>1 258</b>	<b>172</b>	<b>13 902</b>	<b>0</b>	<b>13 902</b>

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.





#### 4.6 ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

Les comptes consolidés au 31 décembre 2013 ainsi que l'annexe y afférente ont été arrêtés par le Directoire le 13 mars 2014. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'assemblée générale des actionnaires du 22 mai 2014.

Les états financiers sont exprimés en milliers d'Euros, sauf indication contraire.

Medasys est un spécialiste français de l'édition de solutions logicielles et de la fourniture de services pour le secteur de la santé. Les solutions et services proposés couvrent l'ensemble des besoins métiers des professionnels de santé (principalement médecins, biologistes, radiologues, infirmières, secrétaires médicales) opérant au sein des établissements de santé publics et privés.

La société Medasys S.A. est une société de droit français dont les titres sont négociés sur le compartiment C d'Euronext Paris (sous le code ISIN FR0000052623) et dont le siège social est 381 avenue du Général de Gaulle à Clamart 92140 - France.

##### 4.6.1 FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

- Les Hôpitaux du Bassin de Thau (Sète, Agde, Marseillan et Vias) ont choisi Medasys pour remplacer leur application de Dossier Patient. Ils représentent un marché d'environ 1 M€ ht.
- La région Corse a également retenu la solution DxCare de Medasys pour équiper l'ensemble de ses 7 hôpitaux (Ajaccio Castelluccio, Ajaccio Miséricorde, Bastia, Bonifacio, Calvi, Corte, Sartène) dans le cadre d'un projet global de territoire de santé visant à optimiser le parcours de soins du patient. Ce marché s'élève à 2,5 M€ ht.
- Les centres Hospitaliers Orsay Longjumeau ont retenu pour un montant de 1,3 M€ ht la solution intégrée de Dossier Patient Informatisé, DxCare.
- Par sentence finale du 14 mars 2013, Medasys a obtenu dans le cadre d'une procédure d'arbitrage une réduction de prix de 410 k€ sur l'achat d'un fonds de commerce acquis le 15 avril 2009.
- Par arrêt du 9 avril 2013, la Cour d'Appel de Paris a infirmé le jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de Paris le 28 janvier 2011 dans le cadre d'une indemnisation de sinistre liée à notre contrat d'assurance responsabilité civile. Medasys doit rembourser à la compagnie d'assurance une somme de 631 k€. Un accord d'échelonnement de remboursement sur dix mois a été consenti à Medasys, le 27 janvier 2014.
- Le 30 juin 2013, la procédure de conciliation ouverte le 26 avril 2011 a pris fin. Au cours des dix huit derniers mois, Medasys a respecté les échéanciers de remboursement convenus avec les partenaires financiers et le plan d'apurement octroyé par la Commission des Chefs de Services Financiers (CCSF) le 23 juin 2011. Toutefois, les nouvelles dispositions de la Loi de Finances rectificatives 2012 relatives au Crédit Impôt Recherche (CIR) n'ont pas permis de se faire financer le CIR 2012 pendant la période d'apurement du plan de conciliation. C'est pourquoi Medasys a obtenu, le 24 juin 2013 du tribunal de Commerce d'Evry, une nouvelle procédure aux seules fins d'obtenir le remboursement anticipé de sa créance du CIR. Le paiement de cette créance intervenu le 23 juillet 2013 a permis à Medasys d'obtenir l'attestation de régularisation de sa situation auprès du Trésor Public et de l'Urssaf. La fin de la procédure a été prononcée le 3 septembre 2013.
- Afin de permettre à Medasys de soumissionner en direct aux nombreux appels d'offres en cours sur le Maroc, il a été décidé de créer une filiale à Casablanca MedHealth Maroc détenue à 100% par Medasys SA. Cette société a été immatriculée au registre du Commerce de Marrakech, le 23 juillet 2013.
- La fin de l'année 2013 aura également été marquée par le transfert du siège social de Medasys de Gif-sur-Yvette à Clamart. Le nouvel immeuble « Pentagone Plaza », qui répond aux nouvelles normes environnementales, offrira dès la fin 2014 un accès direct au tramway qui est actuellement en test. Ce changement sera un vecteur de dynamisme et de motivation pour le Groupe.

##### 4.6.2 REGLES ET METHODES COMPTABLES

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur l'adoption des normes comptables internationales, les états financiers du Groupe Medasys au titre de l'exercice 2013 ont été établis conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) publié par l'IASB (International Accounting Standards Board) au 31 décembre 2013 et tel qu'adopté par l'Union Européenne à la date de clôture des comptes.

Le référentiel IFRS adopté par l'Union européenne au 31 décembre 2013 est disponible à la rubrique Interprétations et normes IAS/IFRS, sur le site suivant : [http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm).

Les règles et méthodes comptables sont identiques à celles appliquées dans les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012 à l'exception des normes, interprétations et amendements d'application obligatoire pour l'établissement des comptes arrêtés au 31 décembre 2013 :

- l'amendement à IAS 1 « Présentation des autres éléments du résultat global »,
- l'amendement à IAS 12 « Impôt différé : recouvrement des actifs sous jacents »,
- l'amendement à IAS 19 « Avantages du personnel »,
- l'amendement à IFRS 7 « Compensations d'actifs et de passifs financiers »,



- la norme IFRS 13 « Evaluation de la juste valeur »,
- l'amélioration des IFRS – lot d'amendements du cycle 2009-2011.

Pour rappel, au 31 décembre 2012, le Groupe avait anticipé l'application de la norme IAS 19 « Avantages du personnel » amendée. Cette adoption avait eu un impact positif de 147 k€ sur le résultat, au 31 décembre 2012. Il résulte des écarts actuariels de la provision pour indemnités de départ à la retraite reconnus immédiatement dans les autres éléments du résultat global consolidé.

Les autres normes, amendements et interprétations n'ont pas eu d'incidence sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2013.

Par ailleurs, le Groupe n'a pas anticipé les normes, amendements de normes et interprétations publiés par l'IASB dont l'application n'est pas obligatoire au 31 décembre 2013 :

- la norme IFRS 10 « États financiers consolidés »,
- la norme IFRS 11 « Partenariats »,
- la norme IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités »,
- l'amendement à IAS 28 « Participations dans les entités associées et joint-ventures ».

Aucun effet significatif sur les comptes consolidés n'est attendu du fait de l'adoption de ces nouvelles normes et interprétations ou amendements.

Pour rappel, Medasys a appliqué, pour la première fois au 31 décembre 2012, la recommandation n°2009-R-03 du conseil national de la comptabilité relative à la production d'actifs. En conséquence, les dépenses de recherche et développement activées initialement comptabilisées en charge sont extournées du compte de charge par le compte d'actif et n'apparaissent plus dans les autres revenus. Ce changement de présentation a également été opéré sur les exercices comparatifs.

#### Présentation des états financiers consolidés

La norme IAS 1 « Présentation des états financiers » prévoit de présenter séparément au bilan les éléments courants et non courants. Les éléments d'actif et de passif relatifs aux cycles d'exploitation et ceux dont l'échéance est inférieure à douze mois sont présentés dans les éléments courants. Tous les autres éléments sont classés comme des éléments non courants. Les impôts différés actif et passif sont des éléments non courants.

Les rubriques « Autres produits ordinaires » et « Autres charges opérationnelles courantes » enregistrent des éléments inhabituels notamment :

- plus et moins-values de cession d'actifs immobilisés,
- frais de réorganisation,
- frais relatifs à des litiges non récurrents provenant d'événements non liés à l'activité courante du Groupe,
- tout autre produit et charge, qui en raison de leur nature, ne peuvent être compris dans les activités courantes du Groupe ou dont l'importance viendrait à affecter la comparabilité du résultat opérationnel courant d'une période à l'autre, et à fausser la lecture de la performance du Groupe.

Le résultat opérationnel représente l'ensemble des produits et des charges ne résultant pas des activités financières et de l'impôt.

Le groupe présente son compte de résultat par nature.

Au titre de l'exercice 2012, les factures à établir afférentes aux contrats SAAS étaient comprises dans les créances clients courantes et la dette de TVA associée était comprise dans les autres dettes courantes. La quote-part à long-terme de ces créances et de ces dettes a été reclassée au poste créances non courantes pour 5 237 k€ et au poste autres dettes non courantes pour 844 k€.

La synthèse des retraitements se présente comme suit :

€'000	2012 avant reclassement	reclassement	2012 après reclassement
Créances à +1 an	3 983	5 237	9 220
Clients et comptes rattachés à -1 an	12 961	<5 237>	7 724
Autres dettes à +1 an	3 019	844	3 863
Autres dettes à -1 an	9 840	<844>	8 996

#### Estimations

Pour établir ses comptes, le Groupe doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif, de produits et de charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe. Le Groupe revoit ses estimations et appréciations de manière régulière pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. En fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes de celles qui avaient été prévues, les montants figurant dans



ses futurs états financiers pourraient différer des estimations actuelles. L'évaluation des frais de développement (cf. notes 4.6.2.2.3, 4.6.2.2.4), et des écarts d'acquisition (cf. notes 4.6.2.2.2, 4.6.2.2.4) les provisions pour risques et charges (cf. note 4.6.2.2.12), les impôts différés (cf. note 4.6.2.2.18) sont les principaux postes des états financiers dépendant d'estimations.

#### 4.6.2.1 METHODES DE CONSOLIDATION

##### 4.6.2.1.1 CRITERES DE CONSOLIDATION

Les filiales sont des entités que le Groupe contrôle, ce qui signifie que le Groupe a le pouvoir de conduire leurs politiques financière et opérationnelle. Le contrôle est présumé lorsque le Groupe détient plus de 50% des droits de vote.

##### 4.6.2.1.2 DATE D'ARRETE DES COMPTES

Les sociétés sont consolidées sur la base de leur situation arrêtée au 31 décembre en harmonisation avec les principes comptables du Groupe.

##### 4.6.2.1.3 DATE D'EFFET DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS

L'entrée d'une entreprise dans le périmètre de consolidation est effective à la date de prise de contrôle ou d'influence notable si l'acquisition a eu lieu en plusieurs fois, soit à la date prévue par le contrat d'acquisition si celui-ci prévoit le transfert du contrôle à une date différente de celle du transfert des titres. La sortie d'une entreprise du périmètre de consolidation est effective à la date de perte de contrôle ou d'influence notable.

##### 4.6.2.1.4 CONVERSION DES ETATS FINANCIERS DES SOCIETES ETRANGERES

La monnaie de présentation du groupe est l'Euro (€).

Les comptes des sociétés étrangères sont convertis en € selon la méthode suivante :

- Les éléments d'actif et passif, sur la base des taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice;
- Les comptes de résultat, sur la base des taux moyens de change de l'exercice;
- Les écarts de conversion résultant de la variation entre les taux de clôture de l'exercice précédent et ceux de l'exercice en cours, ainsi que ceux provenant de la différence entre taux de change moyen et taux de change à la clôture, sont portés en écarts de conversion inclus dans les autres éléments du résultat global.

##### 4.6.2.1.5 OPERATIONS INTERNES AU GROUPE

Toutes les transactions significatives entre les sociétés intégrées globalement sont éliminées, ainsi que tous les résultats internes à l'ensemble consolidé.

#### 4.6.2.2 REGLES ET METHODES D'EVALUATION

##### 4.6.2.2.1 GAINS ET PERTES DE CHANGES

L'ensemble des actifs et passifs monétaires libellés en devises est converti aux cours de change en vigueur à la date de clôture. Les gains et pertes de change qui en résultent sont enregistrés en résultat.

##### 4.6.2.2.2 ECARTS D'ACQUISITION

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode d'acquisition. Le coût d'une acquisition correspond à la juste valeur des actifs remis, des instruments de capitaux propres émis et des passifs encourus ou assumés à la date de l'échange.

L'écart d'acquisition est la différence entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part dans la juste valeur des actifs et passifs de la société acquise. Conformément à IFRS 3, Medasys dispose d'un délai de 12 mois depuis la date d'acquisition pour finaliser cette affectation. Le solde non affecté correspond à l'écart d'acquisition. L'écart d'acquisition positif est porté à l'actif du bilan sous la rubrique « Ecarts d'acquisition ». Ils sont rattachés à des unités génératrices de trésorerie (UGT) ou des groupes d'UGT. En application de la norme IAS 36, les écarts d'acquisition sont soumis à des tests de perte de valeur au minimum annuellement et dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur. La méthode et les taux retenus pour ces tests (impairment) sont détaillés ci-dessous au 4.6.2.2.4. Les dépréciations sur les écarts d'acquisition ne sont pas réversibles.

##### 4.6.2.2.3 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les travaux de développement de logiciels dont les sociétés se réservent la propriété sont immobilisés à leur prix de revient directement attribuable lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- le logiciel ou le procédé est clairement identifié et les coûts qui lui sont imputables peuvent être individualisés et mesurés de façon fiable ;
- la faisabilité technique du logiciel ou du procédé peut être démontrée ;
- la société a l'intention de produire et de vendre ou d'utiliser le logiciel ou procédé ;
- l'existence d'un marché pour le logiciel ou le procédé peut être démontrée (ou son utilité pour la société en cas d'usage interne);
- des ressources suffisantes existent pour compléter ou commercialiser ou utiliser le logiciel ou procédé;



- la rentabilité du logiciel peut être démontrée avec une probabilité suffisante.

Les frais de développement immobilisés sont amortis linéairement sur une durée de trois ans suivant l'année de leur activation. Les montants nets des frais de développement engagés à la clôture de l'exercice font l'objet de test de perte de valeur.

Les licences et brevets sont amortis en 1 an.

Les autres actifs incorporels acquis lors d'opérations d'acquisition figurent pour leur juste valeur. A chaque clôture d'exercice, ils peuvent individuellement faire l'objet d'une dépréciation pour tenir compte de leur baisse de valeur éventuelle en fonction des éléments obtenus du marché.

#### 4.6.2.2.4 DEPRECIATIONS DES ACTIFS NON FINANCIERS

Les actifs non financiers sont soumis à un test de perte de valeur. Ils concernent notamment les écarts d'acquisition. Ces tests sont effectués au minimum une fois par an et dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur. Les immobilisations sont regroupées en ensembles homogènes d'actifs (Unité Génératrice de Trésorerie). Les UGT correspondent à des ensembles homogènes générant des flux de trésorerie identifiables. Au niveau de Medasys, elles sont constituées principalement par les différentes entités juridiques du Groupe.

Les tests consistent à comparer la valeur nette comptable de l'actif à sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité de ces unités est obtenue en additionnant les valeurs actualisées des flux de trésorerie attendus de l'utilisation de l'actif. Ces flux sont calculés à partir des chiffres du budget et du plan à moyen terme (3 ans) sur la base d'hypothèses réalistes et prudentes arrêtées par le Conseil de surveillance. L'impact positif prévisionnel du crédit d'impôt recherche n'a pas été pris en compte au niveau des tests d'impairment. Le taux d'actualisation retenu incluant la prime de risque est de 12 % en 2013. Il était identique en 2012 et 2011. La valeur terminale est ensuite déterminée en projetant à l'infini un flux de trésorerie normatif en tenant compte d'un taux de croissance à l'infini correspondant au secteur d'activité. Le taux de croissance retenu dans nos hypothèses pour cette valeur terminale est de 2,5 % en 2013 et de 2 % en 2012 et 2011. Ces taux correspondent aux valeurs usuellement retenues dans le secteur. La valeur recouvrable ainsi déterminée de l'UGT est ensuite comparée à la valeur contributive au bilan consolidé des actifs immobilisés (y compris l'écart d'acquisition). Une dépréciation est comptabilisée, le cas échéant, si cette valeur au bilan est supérieure à la valeur recouvrable de l'UGT.

Des tests de sensibilité sont ensuite effectués. Une variation combinée de plus ou moins 1 point des hypothèses clés retenues pour les calculs (taux d'actualisation et taux de croissance) ne fait pas apparaître de perte de valeur.

#### 4.6.2.2.5 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition (prix d'achat, frais accessoires et frais financiers le cas échéant). L'amortissement est calculé selon le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation estimée selon les différentes catégories d'immobilisations dont les principales sont les suivantes :

- Installations générales	5 ou 10 ans
- Matériel de bureau et informatique	5 ans
- Installations techniques matériels et outillage	5 ans
- Matériel de transport	5 ans

#### 4.6.2.2.6 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

La valeur brute immobilisée est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision est constituée du montant de la différence.

#### 4.6.2.2.7 STOCKS ET EN-COURS

Les stocks et en-cours sont évalués au prix de revient selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré. Une provision pour dépréciation est calculée à la clôture de la période considérée en fonction de l'antériorité des produits achetés.

#### 4.6.2.2.8 PRISE EN COMPTE DU CHIFFRE D'AFFAIRES ET DES CREANCES

- Matériel : Le chiffre d'affaires est comptabilisé à la livraison.
- Licences : Le produit des concessions de licences est enregistré à la date de livraison du programme source, ou « master ».
- Prestations de services : Le Groupe comptabilise le chiffre d'affaires issu des prestations de services réalisées dans le cadre d'un contrat long terme selon la méthode de l'avancement conformément aux exigences de la norme IAS 18. Les contrats long terme correspondent aux affaires dont le calendrier d'exécution négocié lors de la mise au point de marché est d'une durée initiale supérieure à 12 mois. Ces marchés font l'objet d'un suivi analytique spécifique permettant d'évaluer avec fiabilité le pourcentage d'avancement réel du marché et la marge dégagée sur l'opération. Des factures à établir ou des produits constatés d'avance sont enregistrés lorsque la facturation n'est pas en phase avec l'avancement des travaux.
- Contrat de vente en mode ASP (Application Service Provider) ou SaaS (Software as a Service)
  - Les revenus issus des contrats en mode ASP/SaaS se décomposent pour la plupart en : location de licences, prestations de service, maintenance incluant la gouvernance, et l'hébergement. La phase de déploiement du logiciel



(période « Build ») constituée principalement par des prestations de services est comptabilisée à l'avancement si les critères prévus au paragraphe ci-dessus sont remplis.

- La quote-part de location de licences, maintenance et d'hébergement comprise dans les redevances est comptabilisée au prorata temporis.
- Les contrats de vente en mode ASP/SaaS qui prévoient la concession d'une licence sont issus d'un modèle économique équivalent au contrat de vente traditionnel et doivent s'analyser en conséquence comme une simple modalité de financement. Dans ce cas, le produit des concessions de licences est enregistré conformément au paragraphe « licences » ci-dessus.
- Créances : Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée au cas par cas lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure à la valeur comptable. Les créances libellées en devises sont évaluées au cours de clôture de l'exercice, ou le cas échéant à leur cours de couverture. Les pertes et gains latents résultant de cette conversion sont inscrits au résultat financier. Le Groupe cède une partie de son portefeuille de créances clients dans le cadre d'un contrat d'affacturage. Depuis le 22 décembre 2012, date de la signature d'un nouvel avenant, la quasi-totalité des risques et avantages liés aux créances étant transférée au factor, le Groupe déconsolide ces créances.

#### 4.6.2.2.9 TRÉSORERIE ET EQUIVALENT DE TRÉSORERIE

La trésorerie comprend les liquidités en comptes courants bancaires. Selon IAS 7.6, les équivalents de trésorerie comprennent les valeurs mobilières de placement qui sont très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Les valeurs mobilières de placement sont inscrites au bilan pour leur valeur de marché.

Pour les besoins du tableau des flux de trésorerie consolidés, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie tels que définis ci-dessus.

#### 4.6.2.2.10 ACTIONS D'AUTOCONTROLE

Les titres représentatifs du capital de la société mère et détenus par des sociétés consolidées sont portés en diminution des capitaux propres consolidés pour leur coût d'acquisition. Les résultats de cession sont portés directement en réserves consolidées.

#### 4.6.2.2.11 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS

Les subventions d'investissement sont constatées en une fois à l'actif immobilisé en déduction des coûts des projets de développement concernés lorsque toutes les obligations contractuelles sont remplies.

Tant qu'il n'existe pas une assurance raisonnable que le projet subventionné aboutisse, les versements intermédiaires reçus au titre des subventions d'investissements sont traités comme des acomptes et comptabilisés en dette.

#### 4.6.2.2.12 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Une provision est constituée lorsqu'il existe à la clôture de l'exercice une obligation juridique ou implicite résultant d'un événement passé et rendant probable une sortie de ressources représentative d'avantages économiques dont le montant peut être évalué de manière fiable. Le montant des provisions classé en « Passif non courant » est le cas échéant actualisé lorsque l'effet est significatif.

#### 4.6.2.2.13 PROVISION POUR RETRAITE

L'engagement en matière de départ en retraite est destiné à faire face aux indemnités conventionnelles correspondant à la valeur actuelle des droits acquis par les salariés et auxquelles ils seront en mesure de prétendre lors de leur départ à la retraite. Les indemnités sont évaluées pour chacun des salariés présents à la clôture de l'exercice en fonction de leur ancienneté théorique le jour de leur départ en retraite, conformément à la norme IAS 19 « Avantages du personnel ».

Pour les régimes à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi, les coûts des prestations sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, les droits à prestation sont affectés aux périodes de service en fonction de la formule d'acquisition des droits du régime, en prenant en compte un effet de linéarisation lorsque le rythme d'acquisition des droits n'est pas uniforme au cours des périodes de service ultérieures.

Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués sur la base d'hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ, de mortalité, puis ramenés à leur valeur actuelle sur la base des taux d'intérêt des obligations à long terme des entreprises de première catégorie. Lorsque les hypothèses de calcul sont révisées, il en résulte des écarts actuariels qui sont comptabilisés en autres éléments du résultat global au cours de la période dans laquelle ils surviennent.

En dehors des engagements en matière de retraite, il n'y a pas d'autre régime à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi dans les sociétés du Groupe.

#### 4.6.2.2.14 ENDETTEMENT

Lors de leur comptabilisation initiale, les emprunts sont mesurés à leur juste valeur sur laquelle sont imputés les coûts de transaction qui leur sont directement attribuables à l'émission du passif. Les frais et primes d'émission d'emprunts



n'entrent pas dans le coût initial mais sont pris en compte dans le calcul du coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont donc constatés en résultat de manière actuarielle sur la durée de vie du passif.

#### 4.6.2.2.15 ACTIFS FINANCIERS ET PASSIFS FINANCIERS

Le Groupe définit ses actifs financiers selon les catégories suivantes : actifs évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat, actifs détenus jusqu'à l'échéance, prêts et créances, actifs disponibles à la vente, et dettes en coût amorti. La classification dépend des raisons ayant motivé l'acquisition des actifs financiers.

La direction détermine la classification de ses actifs financiers lors de la comptabilisation initiale.

##### 4.6.2.2.15.1 Actifs financiers à leur juste valeur en contrepartie du compte de résultat

Les actifs financiers évalués à leur juste valeur en contrepartie du résultat sont les actifs financiers détenus à des fins de transaction. Un actif financier est classé dans cette catégorie s'il a été acquis principalement dans le but d'être revendu à court terme. Les instruments financiers dérivés sont également désignés comme détenus à des fins de transaction, sauf s'ils sont qualifiés de couvertures. Ils sont classés parmi les passifs non courants.

##### 4.6.2.2.15.2 Actifs détenus jusqu'à leur échéance

Les actifs financiers non dérivés, assortis de paiements déterminés ou déterminables et d'une échéance fixe, sont classés en qualité de placements détenus jusqu'à leur échéance, dès lors que le Groupe a l'intention manifeste et la capacité de les conserver jusqu'à leur échéance. Les gains et les pertes sont comptabilisés en résultat quand ces investissements sont décomptabilisés ou dépréciés.

##### 4.6.2.2.15.3 Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiement fixe ou déterminable qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils sont inclus dans les actifs courants, hormis ceux dont l'échéance est supérieure à douze mois après la date de clôture. Le Groupe évalue à chaque clôture s'il existe un indicateur objectif de dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers. Un actif et un passif financier sont compensés et le montant net est présenté au bilan lorsque le Groupe dispose d'un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention, soit de les éteindre sur une base nette, soit de réaliser l'actif et d'éteindre le passif simultanément.

#### 4.6.2.2.16 INSTRUMENTS FINANCIERS

La politique actuelle du Groupe est de n'opérer sur les marchés financiers qu'à des fins de couverture d'engagements liés à son activité et non à des fins spéculatives.

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés tels que les swaps de taux d'intérêt pour se couvrir contre les risques liés aux variations de taux d'intérêts. Ces instruments financiers dérivés sont initialement comptabilisés à la juste valeur dès que le contrat est négocié et sont ultérieurement évalués à la juste valeur. Les dérivés sont comptabilisés en tant qu'actifs lorsque la juste valeur est positive et en tant que passifs lorsque la juste valeur est négative.

Les profits ou pertes résultant des variations de valeur de marché des instruments de couverture, dans le cadre d'une couverture de flux de trésorerie futurs, pour lesquels le Groupe a choisi d'appliquer la comptabilité de couverture, sont comptabilisés en autres éléments du résultat global à hauteur du pourcentage d'efficacité de la couverture. Ces montants comptabilisés en autres éléments du résultat global sont repris en compte de résultat lorsque l'élément couvert affecte le compte de résultat. Lorsque le Groupe a choisi de ne pas appliquer la comptabilité de couverture, les profits ou pertes résultant des variations de valeur de marché sont comptabilisés en résultat.

##### - Couverture du risque de change

N'étant pas exposé de façon significative à des risques de change, par la nature même de ses activités, le Groupe n'a pas mis en place de couverture systématique de ses opérations.

##### - Couverture du risque de taux

Le Groupe a souhaité limiter son exposition au risque de taux variable pour les financements moyen terme.

A cet effet, en 2009, il a mis en place des opérations de couverture de taux de type « swap » pour convertir en taux fixe, deux des prêts bancaires ayant financé partiellement deux opérations de croissance externe.

#### 4.6.2.2.17 CONTRATS DE LOCATION

Les contrats de location ont été retraités conformément à la norme IAS 17. Un contrat de location est classé en contrat de location-financement s'il a pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif ; tous les autres contrats de location sont classés en contrats de location simple. Les paiements au titre de ces contrats figurent en charge dans le poste « autres charges d'exploitation ».

#### 4.6.2.2.18 IMPOTS DIFFERES

Conformément à la norme IAS 12, les impôts différés correspondant aux différences temporelles existant entre les bases fiscales et comptables des actifs et passifs consolidés sont enregistrés en appliquant la méthode du report variable. Un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les allègements d'impôts futurs découlant de l'utilisation des reports fiscaux déficitaires (y compris les montants reportables de manière illimitée) ne sont reconnus que lorsque leur récupération est probable. Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés. Les impôts différés calculés sur des éléments imputés dans les autres éléments du résultat global sont comptabilisés en autres éléments du résultat global.

#### 4.6.2.2.19 MODALITES DE CALCUL DU RESULTAT PAR ACTION

Le résultat de base est obtenu en divisant le résultat net consolidé part du groupe par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice. Le nombre moyen d'actions en circulation de la période et des exercices antérieurs est calculé hors actions d'autocontrôle.

Le résultat dilué est obtenu en divisant le résultat net consolidé part du groupe par le nombre total d'actions émises ou à émettre à la clôture de l'exercice du fait de la conversion des instruments dilutifs. Ce nombre est déterminé de façon à calculer la dilution maximale possible, en retenant l'ensemble des instruments dilutifs émis, quel que soit leur terme et en excluant les instruments anti-dilutifs ainsi que les actions d'autocontrôle.

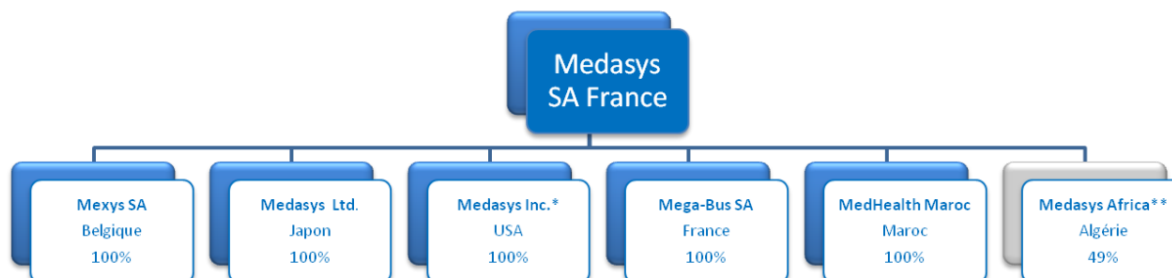
Les bons de souscription d'actions (BSA) sont des instruments dilutifs à la clôture, il n'y a pas de conditions à l'émission de ces BSA autres que leur souscription par les actionnaires.

#### 4.6.2.2.20 TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Le tableau des flux de trésorerie est établi en utilisant la méthode indirecte qui met en évidence le passage du résultat à la trésorerie et équivalent de trésorerie provenant de l'exploitation. La variation des concours bancaires courants est présentée dans les opérations de financement.

### 4.6.3 PERIMETRE DE CONSOLIDATION

#### 4.6.3.1 ORGANIGRAMME



\* en sommeil depuis l'exercice 2001 \*\* en cours de constitution non comprises dans le périmètre de consolidation

Le pourcentage d'intérêts et de contrôle ainsi que la méthode de consolidation sont similaires à ceux du 31 décembre 2012, à l'exception de MedHealth Maroc entrée dans le périmètre de consolidation le 23 juillet 2013.

#### 4.6.3.2 SOCIETES CONSOLIDEES

Les sociétés comprises dans le périmètre de consolidation sont les suivantes :

Société consolidante	MEDASYS SA (France)
Sociétés consolidées	MEDASYS Ltd (Japon)
	MEDASYS DIGITAL SYSTEMS Inc (USA) - sans activité
	MEGA-BUS SAS (France)
	MEDHEALTH (Maroc)
	MEXYS SA (Belgique)

Toutes les sociétés sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Les principales données chiffrées issues des comptes annuels des sociétés du Groupe sont :

Sociétés	Devises	Exercice 2013		Situation nette au 31.12.13	Exercice 2012		Exercice 2011		
		Chiffre d'affaires	Résultat Net		Chiffre d'affaires	Résultat Net	Chiffre d'affaires	Résultat Net	
<b>Sociétés actives au 31.12.13</b>									
Medasys SA	000'€	21 027	567	13 965	21 695	<232>	16 322	<2 849>	
Medasys Ltd	Mio' JPY	35	<4>	<59>	84	<43>	136	<13>	
Medasys Digital Systems Inc.(1)	000'US\$	-	-	-	-	-	-	-	
Mega-Bus SAS	000'€	2 051	158	473	2 234	70	2 603	340	
Medhealth SAS (2)	000'MAD	-	<12>	88	-	-	-	-	
Mexys SA	000'€	1 608	62	625	1 531	82	1 369	78	
<b>Sociétés sorties du périmètre</b>									
RT Consulting SAS (3)	000'€	na	na	na	na	na	1 049	<514>	
SBO Conseil SAS (3)	000'€	na	na	na	na	na	1 476	<139>	
Medasys Digital Systems Sprl (4)	000'€	na	na	na	na	na	-	166	

(1) en sommeil depuis l'exercice 2001

(2) entrée dans le périmètre de consolidation le 23 juillet 2013

(3) dissoute le 30 décembre 2011.

(4) dissoute le 23 août 2012.

#### 4.6.4 FACTEURS DE RISQUES

##### 4.6.4.1 EXPOSITION AU RISQUE DE LIQUIDITE

En décembre 2013, le Groupe a contracté un prêt bancaire de 1 367 k€ remboursable sur 5 ans pour contribuer au financement des investissements en recherche et développement prévus sur 2014. Les échéanciers des prêts bancaires contractés en 2009 pour financer des opérations de croissance externe se terminent quant à eux courant 2014. Medasys a respecté les conditions et les échéances de l'accord de conciliation qui avait été signé avec les partenaires financiers le 21 septembre 2011.

Le contrat de prêt signé en Décembre 2013 comporte les clauses habituelles en matière d'exigibilité anticipée, notamment:

- en cas de liquidation judiciaire ou amiable,
- en cas de non-paiement à son échéance d'une somme exigible au titre du contrat, ou de tout autre concours consenti par un établissement de crédit,
- modification significative de l'actionnariat,

Ce prêt ne comporte pas de covenant financier

##### 4.6.4.2 RISQUE DE CONTREPARTIE BANCAIRE

Le Groupe diversifie ses placements auprès des différents établissements financiers afin de limiter le risque de contrepartie bancaire.

##### 4.6.4.3 RISQUE DE TAUX

Le Groupe dispose de moyens de financement court terme constitués de lignes portant intérêt sur la base de l'Euribor plus une marge. La gestion de la trésorerie est assurée par la Direction du Groupe. Le reporting quotidien mis en place permet de suivre son évolution.

Concernant les financements moyen-terme, le Groupe a souhaité limiter son exposition au risque de taux variable.

A cet effet, en 2009, il a mis en place des opérations de couverture de taux de type « swap » pour convertir en taux fixe, deux des prêts bancaires ayant financé les acquisitions.

Etablissements Bancaires	Capital restant dû	Taux Swap	Marge sur taux	Taux fixe
BPRI	57 k€	2,58%	1,35%	3,93%
BPRI	90 k€	2,65%	1,35%	4,00%

##### 4.6.4.4 RISQUE DE CHANGE

Medasys exerce l'essentiel de son activité en Europe, sans risque majeur de change, la plupart des transactions étant effectuées en euro. Pour la part effectuée hors d'Europe, qu'il s'agisse des USA et du Japon, les facturations sont libellées en US \$ ou JPY. N'étant pas exposé de façon significative à des risques de change, le Groupe n'a pas mis en place de couverture systématique de ces opérations.





#### 4.6.4.5 SOLVABILITE CLIENTS

La part prépondérante du secteur public dans l'activité du Groupe limite l'exposition au risque clients.

#### 4.6.4.6 RISQUE OPERATIONNEL

Les risques opérationnels du Groupe, de par son activité, sont principalement ceux liés à l'exécution des contrats et des marchés publics : risque de dépassement de délais, risque de dépassement de coûts, risque technique, l'ensemble faisant l'objet d'un suivi permanent par les opérationnels et soumis aux procédures de réception des clients.

Des comités exceptionnels peuvent se réunir à tout moment à la demande de la Direction opérationnelle afin d'analyser des situations ponctuelles critiques. En fonction du niveau de risque détecté, le comité de direction peut se faire assister de conseillers juridiques externes.

#### 4.6.4.7 RISQUE ENVIRONNEMENTAL

Par la nature même de son activité, le Groupe ne présente pas de risque majeur, en termes d'environnement ou de santé publique.

#### 4.6.4.8 RISQUE LIE A L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE

La récente récession mondiale aggravée par la crise des dettes souveraines européennes n'a eu que peu d'impact sur le Groupe. En effet, celui-ci opère sur le secteur de la santé, dont la demande demeure croissante, ne serait-ce qu'en raison du vieillissement de la population. De plus, une partie importante de son chiffre d'affaires, liée aux contrats de maintenance et aux extensions d'applications, est récurrente. Toutefois, la dégradation de la note des Centres Hospitaliers Universitaires par l'agence Moody's suite au retrait de la Banque Dexia en 2012, a entraîné en 2013, quelques tensions sur la trésorerie de certains établissements, clients du Groupe.

### 4.6.5 INFORMATIONS SECTORIELLES

Le principal décideur opérationnel est le Directoire.

Les secteurs opérationnels à partir desquels l'information est revue sont géographiques et présentés comme suit :

#### 4.6.5.1 REPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

- par zones géographiques :

€'000	31.12.13		31.12.12		31.12.11	
France	20 151	83,6%	23 202	91,6%	17 194	84,0%
Europe	1 366	5,7%	1 076	4,2%	1 870	9,1%
Amérasie	392	1,6%	1 059	4,2%	1 405	6,9%
Afrique	2 199	9,1%	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>24 108</b>	<b>100%</b>	<b>25 337</b>	<b>100%</b>	<b>20 469</b>	<b>100%</b>

#### 4.6.5.2 REPARTITION GEOGRAPHIQUE DU RESULTAT NET PART DU GROUPE

€'000	31.12.13		31.12.12		31.12.11	
France	1 011	92,7%	834	164,5%	<2 750>	100,1%
Europe	110	10,1%	122	24,1%	123	-4,5%
Afrique	<1>	-0,1%	0	0,0%	0	0,0%
Amérasie	<29>	-2,7%	<449>	-88,6%	<119>	4,3%
<b>Total</b>	<b>1 091</b>	<b>100%</b>	<b>507</b>	<b>100%</b>	<b>&lt;2 746&gt;</b>	<b>100%</b>

Les autres informations requises par IFRS 8 au titre des actifs et passifs sectoriels et des éléments de produits et charges listés par la norme ne sont pas fournies car non revues par le principal décideur opérationnel.



#### 4.6.6 NOTES RELATIVES A L'ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

##### 4.6.6.1 AUTRES PRODUITS ORDINAIRES

€'000	31.12.13	31.12.12	31.12.11
Subvention d'exploitation	150	25	208
Divers	406	43	60
<b>Total</b>	<b>556</b>	<b>68</b>	<b>268</b>

Les produits divers pour 406 k€ au 31 décembre 2013 sont liés pour 24 k€ à l'ajustement de comptes tiers prescrits et à hauteur de 375 k€ à la réduction de prix obtenue par Medasys dans le cadre d'une procédure d'arbitrage sur l'achat d'un fonds de commerce acquis le 15 avril 2009.

##### 4.6.6.2 AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

€'000	31.12.13	31.12.12	31.12.11
Eau et électricité	60	60	55
Fournitures administratives et petit matériel	48	53	68
Sous traitance administrative	47	46	0
Location mobilière ou immobilière	746	685	510
Entretiens et réparations	129	107	120
Assurances	99	103	78
Honoraires	981	987	1 287
Publicité	444	391	346
Transport	64	50	52
Frais postaux et de télécommunications	245	227	203
Frais de déplacements, missions et réceptions	1 681	1 651	1 676
Services bancaires	92	97	78
Divers	87	61	111
<b>Total</b>	<b>4 723</b>	<b>4 518</b>	<b>4 583</b>

##### 4.6.6.3 CHARGES DE PERSONNEL

€'000	31.12.13	31.12.12	31.12.11
Salaires	10 586	11 452	11 389
Charges sociales	4 505	4 868	4 801
<b>Total charges de personnel</b>	<b>15 091</b>	<b>16 320</b>	<b>16 190</b>
Salaires liés à la production de recherche et développement	<2 040>	<2 334>	<2 452>
Charges sociales liées à la production de recherche et de développement	<946>	<1 097>	<1 153>
<b>Charges de personnel liées à la production d'actif</b>	<b>&lt;2 986&gt;</b>	<b>&lt;3 431&gt;</b>	<b>&lt;3 605&gt;</b>
Salaires nets	8 546	9 118	8 937
Charges sociales nettes	3 559	3 771	3 648
<b>Charges de personnel nettes des charges liées à la production d'actif</b>	<b>12 105</b>	<b>12 889</b>	<b>12 585</b>

Le montant total des coûts de personnel, avant imputation de la production immobilisée, est de 15 091 k€ en 2013 à comparer à 16 320 k€ en 2012 à périmètre constant. Les charges de personnel s'établissent à 13 161 k€ en 2013 à comparer à 13 858 k€ en 2012. La baisse est due pour l'essentiel à la réduction des effectifs moyens du groupe et notamment dans Medasys Japon suite aux licenciements économiques de 8 salariés intervenus en décembre 2012. Il est à noter que le CICE contribue également à cette baisse à hauteur de 143K€.

##### 4.6.6.4 AUTRES CHARGES OPERATIONNELLES COURANTES

Les autres charges opérationnelles courantes pour 316 k€ au 31 décembre 2013 concernent une contribution financière de 300 k€ accordée par Medasys à NoemaLife, suite à la perte d'un marché au Sri-Lanka, et eu égard aux perspectives de développements commerciaux futurs au sein de ce partenariat et pour 16 k€ au résultat de cession des immobilisations.



## 4.6.6.5 DOTATIONS NETTES AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

€'000	31.12.13	31.12.12	31.12.11
Dotations aux amortissements sur immobilisations	2 694	3 013	2 732
Dotations pour dépréciation des actifs circulants	402	139	57
Reprises de dépréciation des actifs circulants	<130>	<72>	<10>
Dotations aux provisions pour risques et charges	152	224	112
Reprises des provisions pour risques et charges	<212>	<179>	<120>
<b>Dotations et reprises opérationnelles</b>	<b>2 906</b>	<b>3 125</b>	<b>2 771</b>
Dépréciation du Goodwill		37	-
<b>Dotations et reprises opérationnelles après dépréciation du Goodwill</b>	<b>2 906</b>	<b>3 162</b>	<b>2 771</b>
Dotations aux provisions pour risques et charges	34	33	-
Reprises des provisions pour risques et charges	<5>	<4>	<53>
<b>Dotations et reprises financières</b>	<b>29</b>	<b>29</b>	<b>&lt;53&gt;</b>
<b>Total</b>	<b>2 935</b>	<b>3 191</b>	<b>2 718</b>

Au 31 décembre 2013, la dépréciation des actifs circulants dotée pour 402 k€ concerne les créances clients pour 364 k€ et le stock pour 38 k€. La reprise de 130 k€ est relative aux postes clients pour 76 k€, aux autres créances pour 2 k€ et au stock pour 52 k€.

La provision pour risques et charges dotée pour 152 k€ se rapporte à un litige prudhommal pour 62 k€, aux indemnités retraite pour 34 k€ et à une charge liée au transfert du siège social de Medasys pour 56 k€. La reprise de 212 k€ porte sur des litiges sociaux constatés en charge au cours de l'exercice 2013 pour 125 k€ et à un litige client pour 87 k€.

## 4.6.6.6 RESULTAT FINANCIER

€'000	31.12.13	31.12.12	31.12.11
Revenus des valeurs mobilières de placement	-	9	6
Produits financiers d'actualisation des éléments d'actifs	8	44	-
Gains de change	-	6	33
Reprises de provisions pour risques financiers	5	4	53
Autres produits financiers		15	3
<b>Produits financiers</b>	<b>13</b>	<b>78</b>	<b>95</b>
Pertes financières d'actualisation des éléments d'actifs	<27>	-	<15>
Intérêts financiers	<245>	<297>	<411>
Pertes de change	<102>	<61>	<15>
Dotations aux provisions pour risques financiers	<34>	<33>	-
<b>Charges financières</b>	<b>&lt;408&gt;</b>	<b>&lt;391&gt;</b>	<b>&lt;441&gt;</b>
<b>Total</b>	<b>&lt;395&gt;</b>	<b>&lt;313&gt;</b>	<b>&lt;346&gt;</b>

## 4.6.6.7 IMPOT

Au 31 décembre 2013, les résultats prévisionnels estimés sur la durée du business plan du Groupe (3 ans) et l'importance du stock de déficits reportables ne permettent pas de dégager un bénéfice imposable suffisant pour permettre d'utiliser l'avantage de tout ou partie de cet actif d'impôt différé.

Le report déficitaire non activé de Medasys S.A. au 31.12.2013 s'élève à 13 349 k€.

Les sociétés Medasys et Mega-Bus ont opté pour l'intégration fiscale d'application rétroactive au 1<sup>er</sup> janvier 2013 pour une durée de 5 ans.

## 4.6.6.7.1 DETAIL DE L'IMPOT

€'000	31.12.13	31.12.12	31.12.11
Impôts sur les bénéfices	<1>	<27>	<2>
Impôts différés	<40>	17	<93>
<b>Total</b>	<b>&lt;41&gt;</b>	<b>&lt;10&gt;</b>	<b>&lt;95&gt;</b>



**4.6.6.7.2 PREUVE DE L'IMPOT**

€'000	31.12.13	31.12.12	31.12.11
Résultat avant impôts	1 132	517	<2 553>
Taux d'imposition	34,43%	34,43%	34,43%
(Charge) ou produit d'impôt théorique	<390>	<178>	879
Effet des différences fiscales permanentes	<9>	<67>	669
Impact des différences fiscales temporaires	631	639	163
Reports déficitaires de l'exercice non activés	<314>	<405>	<1 806>
Reprise des reports déficitaires activés précédemment	40		
(Charge) ou produit d'impôts comptabilisé	<41>	<10>	<95>
<b>Taux d'impôts réel</b>	<b>3,62%</b>	<b>1,93%</b>	<b>-3,72%</b>

**4.6.6.7.3 CREANCES ET DETTES D'IMPOTS**

€'000	31.12.13	31.12.12	31.12.11
Etat, impôt sur les bénéfices	-	4	-
Crédit d'impôt recherche	1 165	1 238	1 459
Autres crédits d'impôt	80	-	-
Etat, TVA	335	.	439
<b>Total créances</b>	<b>1 580</b>	<b>1 242</b>	<b>1 898</b>
Etat, impôt sur les bénéfices	-	28	-
Etat, TVA	3 125	3 130	2 223
Etat, charges à payer	371	442	563
<b>Total dettes</b>	<b>3 496</b>	<b>3 600</b>	<b>2 786</b>

**4.6.6.8 RESULTAT PAR ACTION REVENANT AU GROUPE**

€'000	31.12.13	31.12.12	31.12.11
Nombre d'actions en circulation en début d'exercice	25 423 328	25 423 328	13 983 115
Incidence pondérée de l'autocontrôle	<176 372>	<148 308>	<177 707>
Augmentation pondérée du nombre d'actions en circulation	42 833	10 390	1 430 027
Nombre d'actions prises en compte pour le calcul du résultat par action	25 289 789	25 285 410	15 235 435
<b>Résultat de base revenant au Groupe par action en €</b>	<b>0,04</b>	<b>0,02</b>	<b>&lt;0,18&gt;</b>
Nombre d'actions prises en compte pour le calcul du résultat par action	25 289 789	25 285 410	15 235 435
Nombre d'actions susceptibles d'être créées	1 895 976	2 531 942	2 542 332
Nombre d'actions prises en compte pour le calcul du résultat dilué par action	27 185 765	27 817 352	17 777 767
<b>Résultat dilué revenant au Groupe par action en €</b>	<b>0,04</b>	<b>0,02</b>	<b>&lt;0,15&gt;</b>

L'exercice des 366 080 BSA(1) intervenu entre le 16 janvier 2012 et le 16 janvier 2013 a donné lieu à la création de 36 608 actions nouvelles, constatée par le Directoire du 13 mars 2013.

Le nombre de BSA(2) exercé au 31 décembre 2013 est de 107 740 bons représentant 10 774 actions, soit un prix d'exercice de 6 874,81 €.

L'exercice des 3 193 770 BSA(2) représentant 319 377 actions qui est intervenu entre le 16 janvier 2013 et le 16 janvier 2014 s'élève à 203 938,04 €.

**4.6.6.9 AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE**
**4.6.6.9.1 VARIATION ACTUARIELLE**

Pour rappel, au 31 décembre 2012, le Groupe avait anticipé l'application de la norme IAS 19 «Avantages du personnel» amendée. Cette adoption avait eu un impact positif de 147 k€ sur le résultat, au 31 décembre 2012. Il résulte des écarts actuariels de la provision pour indemnités de départ à la retraite reconnus immédiatement dans les autres éléments du résultat global consolidé.



#### 4.6.7 NOTES RELATIVES A L'ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

##### 4.6.7.1 ECARTS D'ACQUISITION

Les sociétés présentées correspondent à des UGT.

(€'000)	Valeur Brute	Dépréciation	Valeur nette
<b>au 31 décembre 2011</b>	<b>7 996</b>	<b>2 161</b>	<b>5 835</b>
Acquisitions			0
Complément de prix			0
Cessions			0
Dépréciation		37	<37>
<b>au 31 décembre 2012</b>	<b>7 996</b>	<b>2 198</b>	<b>5 798</b>
Acquisitions			0
Complément de prix			0
Cessions			0
Dépréciation			0
<b>au 31 décembre 2013</b>	<b>7 996</b>	<b>2 198</b>	<b>5 798</b>

(€'000)	Valeur Brute au 31.12.12	Valeur Brute au 31.12.13	Amort.et dépréciations cumulés au 31.12.12	Amort.et dépréciations cumulés au 31.12.13	Valeur nette au 31.12.13
Mega-Bus SAS	1 184	1 184	0	0	1 184
Activités Thales	772	772	0	0	772
Saric International	5 122	5 122	1 280	1 280	3 842
Mexys SAS	881	881	881	881	0
Medasys Ltd.	37	37	37	37	0
<b>Total</b>	<b>7 996</b>	<b>7 996</b>	<b>2 198</b>	<b>2 198</b>	<b>5 798</b>

##### 4.6.7.2 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

€'000	31.12.11	31.12.12	Acquisitions	Cessions	Var.txchange	Autres (1)	31.12.13
Frais de développement	11 113	13 791	2 136				15 927
Concessions et droits similaires	1 145	898	63	<5>			956
Autres immobilisations incorporelles	2 798	2 798				<410>	2 388
<b>Total brut</b>	<b>15 056</b>	<b>17 487</b>	<b>2 199</b>	<b>&lt;5&gt;</b>	<b>-</b>	<b>&lt;410&gt;</b>	<b>19 271</b>
€'000	31.12.11	31.12.12	Dotations	Reprises	Var.txchange	Autres (1)	31.12.13
Frais de développement	6 393	8 974	2 140				11 114
Concessions et droits similaires	698	698	56	<5>			749
Autres immobilisations incorporelles	1 781	2 206	331			<309>	2 228
<b>Total amort. et dépréciations</b>	<b>8 872</b>	<b>11 878</b>	<b>2 527</b>	<b>&lt;5&gt;</b>	<b>-</b>	<b>&lt;309&gt;</b>	<b>14 091</b>
<b>Total net</b>	<b>6 184</b>	<b>5 609</b>					<b>5 180</b>

Les frais de développement immobilisés consolidés au cours de l'exercice, avant imputation du crédit d'impôt recherche (CIR) et des subventions correspondants, s'élèvent à 3 463 k€ à comparer à 3 480 k€ en 2012. Le CIR et les subventions à imputer en moins de ces frais de développement au titre des dépenses 2013 s'établissent à 1 327 k€, à comparer à 1 103 k€ en 2012. Les amortissements des frais de développement, avant imputation du CIR et des subventions correspondants s'élèvent à 3 776 k€ en 2013 contre 4 029 k€ en 2012. Le montant du CIR et des subventions venant en déduction de la dotation aux amortissements est de 1 636 k€ en 2013 contre 1 677 k€ en 2012. En conséquence, les amortissements nets des frais de développement de l'exercice sont de 2 140 k€ contre 2 352 k€ en 2012.

Les frais de développement sont les seules immobilisations incorporelles générées en interne.

Les autres immobilisations incorporelles qui figurent au bilan pour 2 388 k€ correspondent principalement au coût d'acquisition du portefeuille de contrats qui a été cédé à Medasys par Thales, il fait l'objet d'un amortissement linéaire sur la durée restant à courir des marchés. L'amortissement comptabilisé au titre de l'exercice s'élève à 331 k€. Ces marchés sont identifiables et porteurs d'avantages économiques futurs.

(1) La colonne autre se rapporte à la réduction de prix de 410 k€ obtenu par Medasys dans le cadre d'une procédure d'arbitrage sur l'acquisition d'un fonds de commerce en date du 15 avril 2009 et à l'amortissement de 309 k€ constaté au cours des exercices antérieurs.



## 4.6.7.3 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

€'000	31.12.11	31.12.12	Acquisitions	Cessions	Var.txchange	Autres	31.12.13
Construction	188	188					188
Matériel et outillage industriel	117	89		<2>	<21>		66
Autres immobilisations corporelles	1 789	1 856	654	<597>			1 913
<b>Total brut</b>	<b>2 094</b>	<b>2 133</b>	<b>654</b>	<b>&lt;599&gt;</b>	<b>&lt;21&gt;</b>	<b>-</b>	<b>2 167</b>
€'000	31.12.11	31.12.12	Dotations	Reprises	Var.txchange	Autres	31.12.13
Total amortissements	1 553	1 696	167	<588>	<19>		1 256
<b>Total net</b>	<b>541</b>	<b>437</b>					<b>911</b>

Concernant les autres immobilisations corporelles, les acquisitions pour 654 k€ sont à hauteur de 431 k€ consécutives à l'aménagement des bureaux de Clamart, pour 181 k€ au renouvellement du matériel informatique et pour 42 k€ au renouvellement des véhicules de services. Les cessions pour 597 k€ se rapportent aux installations et aménagements des locaux de Gif-sur-Yvette pour 224 k€, au matériel de bureau et informatique pour 331 k€ et à 42 k€ pour les véhicules de services.

## 4.6.7.4 IMMOBILISATIONS FINANCIERES A PLUS D'UN AN

€'000	31.12.11	31.12.12	Acquisitions	Cessions	Var.txchange	Autres (1)	31.12.13
Prêts	223	301	41			<38>	304
Dépôts et cautionnements	473	526	82	<45>	<3>	11	571
<b>Total brut</b>	<b>696</b>	<b>827</b>	<b>123</b>	<b>&lt;45&gt;</b>	<b>&lt;3&gt;</b>	<b>&lt;27&gt;</b>	<b>875</b>
€'000	31.12.11	31.12.12	Dotations	Reprises	Var.txchange	Autres (1)	31.12.13
Total dépréciation	10	5		<5>			0
<b>Total net</b>	<b>686</b>	<b>822</b>					<b>875</b>

(1) la variation de 38 k€ correspond à un reclassement de poste à poste pour 11 k€ et à l'écart d'actualisation pour 27 k€.

## 4.6.7.5 IMPOTS DIFFERES ACTIFS NON COURANTS

Au 31 décembre 2013, les résultats prévisionnels estimés sur la durée du business plan du Groupe (3 ans) et l'importance du stock de déficits reportables ne permettent pas de dégager un bénéfice imposable suffisant pour permettre d'utiliser l'avantage de tout ou partie de cet actif d'impôt différé.

Le report déficitaire non activé de Medasys S.A. au 31.12.2013 s'élève à 13 349 k€.

€'000	31.12.13	31.12.12	31.12.11
Différences temporelles	-	1	2
Retraitements consolidés	-	39	16
Déficits fiscaux	-	-	5
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>40</b>	<b>23</b>

## 4.6.7.6 CREANCES A PLUS D'UN AN

€'000	31.12.13	31.12.12	31.12.11
Clients, factures à établir	11 255	9 096	3 517
Clients douteux	-	206	284
Créances et crédits d'impôts	1 165	-	1 459
Débiteurs divers	38	96	47
<b>Total brut</b>	<b>12 458</b>	<b>9 398</b>	<b>5 307</b>
Provision pour dépréciation		178	244
<b>Total net</b>	<b>12 458</b>	<b>9 220</b>	<b>5 063</b>

Les factures à établir concernent les projets client à long terme, elles sont enregistrées lorsque la facturation n'est pas en phase avec l'avancement des travaux.

Au 31 décembre 2012, les factures à établir afférentes aux contrats SAAS étaient comprises dans les créances clients courantes, la quote-part à long-terme de ces créances a été reclassée au poste créances non courantes pour 5 237 k€.

Au 31 décembre 2013, la créance de 1 165 k€ correspond au crédit d'impôt recherche (CIR) au titre des dépenses de 2013. Au 31 décembre 2012, la créance de CIR était dans les actifs courants.

## 4.6.7.7 ACTIFS FINANCIERS EVALUES A LA JUSTE VALEUR

€'000	31.12.11	31.12.12	Acquisitions	Cessions	Var.txchange	Autres	31.12.13
Valeurs mobilières de placement nanties	-	295		144			151
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>295</b>	<b>-</b>	<b>144</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>151</b>



## 4.6.7.8 STOCKS ET EN-COURS

€'000	31.12.13	31.12.12	31.12.11
Stock de marchandises	511	363	406
Provision pour dépréciation	146	166	75
<b>Total net</b>	<b>365</b>	<b>197</b>	<b>331</b>

## 4.6.7.9 CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES A MOINS D'UN AN

€'000	31.12.13	31.12.12	31.12.11
Clients	1 340	2 496	4 270
Clients douteux	768	233	193
Créances cédées en affacturage	15	420	3 280
Factures à établir	5 847	4 761	2 245
<b>Total brut</b>	<b>7 970</b>	<b>7 910</b>	<b>9 988</b>
Provision pour dépréciation	643	186	152
<b>Total net</b>	<b>7 327</b>	<b>7 724</b>	<b>9 836</b>

En raison de la signature d'un nouvel avenant au contrat d'affacturage prenant effet le 22 décembre 2012, et au regard de la norme IAS 39, les critères de déconsolidation des créances d'affacturage sont désormais respectés. En conséquence, seules les factures cédées en affacturage antérieurement à la date d'effet de l'avenant et non réglées à la date d'établissement des états financiers sont réintégrées au poste clients et au poste dettes financières.

L'augmentation des créances douteuses de 535 k€ correspond à hauteur de 292 k€ à des reclassements comptables et à hauteur de 243 k€ à un accroissement net des créances douteuses. L'impact des dépréciations de ces créances sur le résultat de l'exercice est de 201 k€.

Au 31 décembre 2012, les factures à établir afférentes aux contrats SAAS étaient comprises dans les créances clients courantes, la quote-part à long-terme de ces créances a été reclassée au poste créances non courantes pour 5 237 k€.

## 4.6.7.10 BALANCE AGEE DES CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

€'000	31.12.13	31.12.12	31.12.11
60 jours	1 840	2 784	7 456
60 à 120 jours	960	99	266
> 120 jours	15 782	13 965	5 671
<b>Total net</b>	<b>18 582</b>	<b>16 848</b>	<b>13 393</b>

## 4.6.7.11 ECHEANCIER DES CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES ECHUES

(€'000)	Echu à la cloture	Echu à moins de 180 jours	Echu entre 180 et 360 jours	Echu plus de 360 jours
<b>au 31.12.2013</b>	<b>1 233</b>	<b>754</b>	<b>105</b>	<b>374</b>
au 31.12.2012	1 593	1 010	223	360
au 31.12.2011	1 537	1 259	13	265

## 4.6.7.12 AUTRES CREANCES A MOINS D'UN AN

€'000	31.12.13	31.12.12	31.12.11
Acomptes et avoirs non parvenus	146	247	211
Créances sur personnel et organismes sociaux	18	17	20
Créances et crédits d'impôts	80	1 242	-
Créances TVA	335	363	439
Débiteurs divers	330	135	193
Produits à recevoir	-	-	22
Charges constatées d'avance	229	371	363
<b>Total brut</b>	<b>1 138</b>	<b>2 375</b>	<b>1 248</b>
Provision pour dépréciation		2	2
<b>Total net</b>	<b>1 138</b>	<b>2 373</b>	<b>1 246</b>

Au 31 décembre 2012, la créance de 1 242 k€ correspondait au crédit d'impôt recherche (CIR) au titre des dépenses de 2012. Au 31 décembre 2013, la créance de CIR est classée dans les actifs non courants.

Au 31 décembre 2013, les débiteurs divers pour 330 k€ se rapportent à hauteur de 215 k€ au solde dû par le bailleur au titre de sa participation aux travaux d'aménagement des locaux de Clamart.

Le détail des charges constatées d'avance se présente comme suit :



€'000	31.12.13	31.12.12	31.12.11
Achats de prestations	108	126	105
Locations immobilières		107	111
Divers	121	138	147
<b>Total</b>	<b>229</b>	<b>371</b>	<b>363</b>

Du fait de la résiliation du bail de Gif-sur-Yvette et de la signature du nouveau bail de Clamart, au 31.12.2013, il n'a pas été constaté de charge de loyer d'avance.

#### 4.6.7.13 TRESORERIE ET EQUIVALENT DE TRESORERIE

€'000	31.12.13	31.12.12	31.12.11
Sicav monétaire	-	136	4 456
Disponibilités	2 133	1 291	2 171
<b>Total</b>	<b>2 133</b>	<b>1 427</b>	<b>6 627</b>

#### 4.6.7.14 CAPITAUX PROPRES

##### 4.6.7.14.1 EVOLUTION DU CAPITAL

Après constatation par le Directoire du 13 mars 2013 de la création de 36 608 actions nouvelles résultant de l'exercice de 366 080 BSA(1), le capital social de la société est de 7 283 518,49 €. Il est divisé en 25 459 936 actions, hors conversion en actions des 107 740 BSA(2) exercés au 31 décembre 2013. Ces derniers représentent 10 774 actions, soit un prix d'exercice de 6 874,81 €.

L'exercice des 3 193 770 BSA(2) représentant 319 377 actions qui est intervenu entre le 16 janvier 2013 et le 16 janvier 2014 s'élève à 203 938,04 €.

##### 4.6.7.14.2 OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS

Il n'existe pas de plan d'incitation du personnel portant sur des titres de la société.

##### 4.6.7.14.3 DIVIDENDE

Aucun dividende n'a été distribué au cours des trois derniers exercices.

#### 4.6.7.15 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES ET POUR DEPRECIATIONS

€'000	31.12.11	31.12.12	Dotation	Reprise		Variation du taux de change	31.12.13
				utilisée	non utilisée		
Litiges Prud'hommaux	91	130	62	16	41		135
Litiges organismes sociaux	90	70		70			0
Litiges divers	83	86	56		86		56
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>264</b>	<b>286</b>	<b>118</b>	<b>86</b>	<b>127</b>	<b>0</b>	<b>191</b>
Dépréciation des immobilisat. incorporelles	332	332					332
Dépréciation des immobilisat. financières	10	5		5			0
Dépréciation des écarts d'acquisitions	2 161	2 198					2 198
Dépréciation des stocks et en-cours	75	166	38	52		<5>	147
Dépréciation des comptes clients	396	364	364	76		<9>	643
Dépréciation des autres créances	2	2			2		0
<b>Provisions pour dépréciation</b>	<b>2 976</b>	<b>3 067</b>	<b>402</b>	<b>133</b>	<b>2</b>	<b>&lt;14&gt;</b>	<b>3 320</b>
<b>Total</b>	<b>3 240</b>	<b>3 353</b>	<b>520</b>	<b>219</b>	<b>129</b>	<b>&lt;14&gt;</b>	<b>3 511</b>
Dotations et reprises opérationnelles courantes			520	214	129		
Dotations et reprises financières				5			
			<b>520</b>	<b>219</b>	<b>129</b>		

Les provisions pour risques et charges sont de nature sociale à hauteur de 135 k€, et relatives à une charge liée au transfert du siège social de Medasys pour 56 k€.

La dépréciation des comptes clients pour 364 k€ est liée à l'accroissement des créances douteuses.

#### 4.6.7.16 PROVISIONS POUR RETRAITE

€'000	31.12.11	01.01.13	Dotation	Reprise		Autres(1)	31.12.13
				utilisée	non utilisée		
<b>Provisions pour retraite</b>	<b>758</b>	<b>1 069</b>	<b>68</b>			<b>&lt;19&gt;</b>	<b>1 118</b>

La dotation pour 68 k€ est une charge d'opérationnelle courante pour 34 k€ et une charge financière pour 34 k€.

(1) Ils correspondent à l'écart actuariel reconnu dans les autres éléments du résultat global consolidé.





Les principales hypothèses retenues pour le calcul de la provision sont les suivantes :

- le montant des engagements de retraite est évalué en retenant une hypothèse de départ à la retraite comprise entre 64 ans et 66 ans pour les « cadres » et 62 ans à 64 ans pour les « non-cadres »,
- le taux de revalorisation des salaires est de 2,5% pour les « non-cadres » et 3 % pour les « cadres »,
- le taux d'inflation retenu est de 2 %,
- le taux d'actualisation 2013 est de 3,2%, identique à celui de 2012. Il était de 4,3% en 2011,
- le taux de charges sociales retenu est de 45%,
- le coefficient de présentéisme est fonction du turn-over par classes d'âge.
- l'espérance de vie des bénéficiaires a été intégrée dans le calcul en différenciant les hommes et les femmes avec la prise en compte la table de mortalité TF 00-02.

Sauf précisions contraires, ces hypothèses sont identiques sur les trois années.

#### Variation Taux d'actualisation

€'000	Sensibilité +0,5%		Sensibilité -0,5%	
	Impact en valeur	Impact en pourcentage	Impact en valeur	Impact en pourcentage
<b>Exercice 2013</b>	<b>1 118</b>	<76>	83	7,42%
<b>Exercice 2012</b>	<b>962</b>	<63>	69	7,17%
<b>Exercice 2011</b>	<b>758</b>	<47>	51	6,73%

#### Variation Taux de revalorisation des salaires

€'000	Sensibilité +0,5%		Sensibilité -0,5%	
	Impact en valeur	Impact en pourcentage	Impact en valeur	Impact en pourcentage
<b>Exercice 2013</b>	<b>1 118</b>	83	7,42%	<76>
<b>Exercice 2012</b>	<b>962</b>	69	7,17%	<63>
<b>Exercice 2011</b>	<b>758</b>	51	6,73%	<48>

#### 4.6.7.17 EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES A PLUS D'UN AN

€'000	31.12.13	31.12.12	31.12.11
Emprunts auprès d'établissements de crédit	1 273	490	1 584
Crédits spot	-	-	800
Dettes sur acquisition de sociétés	-	-	140
Autres dettes	130	84	374
<b>Total</b>	<b>1 403</b>	<b>574</b>	<b>2 898</b>

Le 17 décembre 2013, la Caisse d'épargne d'Auvergne et du Limousin a accordé un prêt de 1367 k€ remboursable sur 5 ans pour couvrir le financement des investissements. Il est rémunéré au taux fixe de 2.45%, la part à plus d'un an représente 1 104 k€ au 31.12.2013.

Par l'accord de conciliation signé le 21 septembre 2011, les établissements financiers se sont engagés à maintenir la ligne de crédits spot de Medasys pour 800 k€ jusqu'au 30 juin 2013. Au 31.12.2012 cette ligne de crédits est classée en moins d'un an.

La part à plus de 5 ans des emprunts est de 68 k€.

Les couvertures de taux type « swap » relatives aux emprunts bancaires se présentent comme suit :

Etablissements Bancaires	Capital restant dû	Taux Swap	Marge sur taux	Taux fixe
BPRI	57 k€	2,58%	1,35%	3,93%
BPRI	90 k€	2,65%	1,35%	4,00%

La juste valeur des swaps au 31.12.2013 s'élève à -1 k€.

#### 4.6.7.18 FOURNISSEURS A PLUS D'UN AN

€'000	31.12.13	31.12.12	31.12.11
Fournisseurs	-	-	118
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>118</b>

La dette fournisseurs de 118 k€ au 31.12.2011 correspondait à la part à plus d'un an de l'accord signé avec les partenaires financiers le 21 septembre 2011. Elle est classée dans les passifs courants au 31.12.2012.



**4.6.7.19 AUTRES DETTES A PLUS D'UN AN**

€'000	31.12.13	31.12.12	31.12.11
Etat, TVA et autres taxes	1 838	1 480	774
Avances subventions	446	376	223
Avances et acomptes reçus	1 899	2 007	2 473
Divers	320	-	626
<b>Total</b>	<b>4 503</b>	<b>3 863</b>	<b>4 253</b>

La dette fiscale de 1 838 k€ au 31 décembre 2013 est relative à la TVA sur les factures à établir, elle représentait 1 480 k€ au 31.12.2012.

Au 31 décembre 2012, la dette de TVA liée aux factures à établir des contrats SAAS était comprise dans les autres dettes courantes. La quote-part à long-terme de cette dette a été reclassée au poste autres dettes non courantes pour 844 k€.

Les avances et acomptes reçus ont été versés par les clients dans le cadre d'un contrat long terme.

La dette diverse de 626 k€ au 31.12.2011 correspond à une indemnité d'assurance résultant d'un jugement rendu en cours d'appel qui par sa décision intervenue le 9 avril 2013 a condamné Medasys à rembourser cette somme majorée des frais. Elle a été reclassée en passif courant au 31.12.2012.

La dette diverses pour 320 k€ correspond à la quote-part à plus d'un an de la participation du bailleur aux travaux d'aménagement des nouveaux locaux de Clamart.

**4.6.7.20 EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES A MOINS D'UN AN**

€'000	31.12.13	31.12.12	31.12.11
Emprunts auprès d'établissements de crédit	567	759	554
Dettes sur créances cédées en affacturage	15	420	3 207
Comptes courants d'actionnaires	698	-	-
Crédits spot	1 998	2 075	350
Agios courus non échus	8	11	22
Dettes sur acquisition de sociétés	5	154	295
Autres dettes	148	328	318
<b>Total</b>	<b>3 439</b>	<b>3 747</b>	<b>4 749</b>

L'essentiel des crédits court terme est basé sur le taux de l'Euribor. L'intégralité de l'endettement est en euro.

En raison de la signature d'un avenant au contrat d'affacturage prenant effet le 22 décembre 2012, et au regard de la norme IAS 39, les critères de déconsolidation des créances d'affacturage sont désormais respectés.

Au cours de l'exercice 2013, la société NoemaLife a mis à la disposition de Medasys la somme de 698 k€ rémunérée au taux annuel de 3,5 %.

Par l'accord de conciliation signé le 21 septembre 2011, les établissements financiers se sont engagés à maintenir la ligne de crédits spot de Medasys pour 800 k€ jusqu'au 30 juin 2013. Au 31.12.2012, cette ligne de crédits est classée à moins d'un an.

**4.6.7.21 FOURNISSEURS A MOINS D'UN AN**

€'000	31.12.13	31.12.12	31.12.11
Fournisseurs	2 069	1 786	2 105
Effets à payer	64	71	62
Fournisseurs factures non parvenues	1 315	900	901
<b>Total</b>	<b>3 448</b>	<b>2 757</b>	<b>3 068</b>



## 4.6.7.22 AUTRES DETTES A MOINS D'UN AN

€'000	31.12.13	31.12.12	31.12.11
Avances et acomptes reçus	1 374	691	621
Clients, avoirs à établir	19	341	24
Clients créditeurs	94	68	184
Personnel, rémunérations et charges dues	1 816	1 756	1 539
Organismes sociaux	2 437	2 592	2 578
Etat, TVA	1 286	1 651	1 450
Etat, IS	-	27	-
Etat, charges à payer	371	442	564
Avances subventions	63	291	309
Créditeurs divers	653	859	150
Produits constatés d'avance	219	278	485
<b>Total</b>	<b>8 332</b>	<b>8 996</b>	<b>7 904</b>

Les avances et acomptes reçus ont été versés par les clients dans le cadre d'un contrat long terme.

La dette diverse pour 653 K€ au 31.12.2013 comprend une indemnité d'assurance de 631 K€, résultant d'un jugement rendu en cours d'appel qui par sa décision intervenue le 9 avril 2013 a condamné Medasys.

La TVA sur les factures à établir comprise dans la dette fiscale de 1 286 k€ représente 621 k€.

Au 31 décembre 2012, la dette de TVA liée aux factures à établir des contrats SAAS était comprise dans les autres dettes courantes. La quote-part à long-terme de cette dette a été reclassée au poste autres dettes non courantes pour 844 k€.

La juste valeur de ces passifs est équivalente à leur valeur comptable.

## 4.6.7.22.1 PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

€'000	31.12.13	31.12.12	31.12.11
Maintenance	26	189	247
Prestations	2	44	129
Licences	191	45	108
<b>Total</b>	<b>219</b>	<b>278</b>	<b>485</b>

## 4.6.7.23 ECHEANCIER DES DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES

(€'000)	Total	Echu à la clôture	de 0 à 30 jours	de 31 à 60 jours	à plus de 60 jours
Fournisseurs et comptes rattachés	3 448	1 747	251	104	1 346
Dettes fiscales et sociales	7 748	342	1 688	509	5 209
Autres dettes	5 087	97	635	140	4 215
<b>Total au 31.12.2013</b>	<b>16 283</b>	<b>2 186</b>	<b>2 574</b>	<b>753</b>	<b>10 770</b>
Total au 31.12.2012	15 616	1 003	2 487	901	11 225
Total au 31.12.2011	14 858	1 307	3 035	1 816	8 700



## 4.6.7.24 INSTRUMENTS FINANCIERS

## 4.6.7.24.1 INDICATION DES NIVEAUX DE JUSTES VALEURS DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Conformément à la norme IFRS 7, la méthode de valorisation des instruments financiers à la juste valeur répartie entre les différents niveaux se présente comme suit :

		§	au 31.12.2013	Niveau
€'000				
	Actifs financiers non courants	4.6.7.4	875	3
	Actifs financiers évalués à la juste valeur	4.6.7.7	151	1
	Trésorerie et équivalent de trésorerie	4.6.7.14	2 133	1
	<b>ACTIF</b>		<b>3 159</b>	
	Emprunts et dettes financières + 1 an	4.6.7.18	1 403	2
	Emprunts et dettes financières - 1 an	4.6.7.21	3 439	2
	<b>PASSIF</b>		<b>4 842</b>	
€'000				
		§	au 31.12.2012	
	Actifs financiers non courants	4.6.7.4	822	3
	Actifs financiers évalués à la juste valeur	4.6.7.7	295	1
	Trésorerie et équivalent de trésorerie	4.6.7.14	1 427	1
	<b>ACTIF</b>		<b>2 544</b>	
	Emprunts et dettes financières + 1 an	4.6.7.18	574	2
	Emprunts et dettes financières - 1 an	4.6.7.21	3 747	2
	<b>PASSIF</b>		<b>4 321</b>	
€'000				
		§	au 31.12.2011	
	Actifs financiers non courants	4.6.7.4	686	3
	Trésorerie et équivalent de trésorerie	4.6.7.14	6 627	1
	<b>ACTIF</b>		<b>7 313</b>	
	Emprunts et dettes financières + 1 an	4.6.7.18	2 898	2
	Emprunts et dettes financières - 1 an	4.6.7.21	4 749	2
	<b>PASSIF</b>		<b>7 647</b>	

**4.6.7.24.2 VENTILATION DES ACTIFS ET PASSIF FINANCIERS PAR CATEGORIES**

Les actifs et passifs financiers répartis selon les catégories d'évaluation définies par la norme IAS 39 se présentent comme ci-dessous :

€'000

	§		Juste valeur	Juste valeur par résultat	Prêts et créances ou dettes en coût amorti
<b>au 31.12.2013</b>					
Actifs financiers non courants	4.6.7.4	875	875	125	750
Créances à + d'un an	4.6.7.6	12 458	12 458		12 458
Actifs financiers évalués à la juste valeur	4.6.7.7	151	151		151
Clients et comptes rattachés	4.6.7.9	7 327	7 327		7 327
Autres créances à - 1 an	4.6.7.12	1 138	1 138		1 138
Trésorerie et équivalent de trésorerie	4.6.7.14	2 133	2 133		2 133
<b>ACTIF</b>		<b>24 082</b>	<b>24 082</b>	<b>125</b>	<b>23 957</b>
Emprunts et dettes financières + 1 an	4.6.7.18	1 403	1 403	1	1 402
Autres dettes à + 1 an	4.6.7.20	4 503	4 503		4 503
Emprunts et dettes financières - 1 an	4.6.7.21	3 439	3 439		3 439
Fournisseurs à - 1 an	4.6.7.22	3 448	3 448		3 448
Autres dettes à - 1 an	4.6.7.23	8 113	8 113		8 113
<b>PASSIF</b>		<b>20 906</b>	<b>20 906</b>	<b>1</b>	<b>20 905</b>

	§	<b>31.12.2012 retraité</b>			
Actifs financiers non courants	4.6.7.4	822	822	98	724
Créances à + d'un an	4.6.7.6	9 220	9 220		9 220
Actifs financiers évalués à la juste valeur	4.6.7.7	295	295		295
Clients et comptes rattachés	4.6.7.9	7 724	7 724		7 724
Autres créances à - 1 an	4.6.7.12	2 002	2 002		2 002
Trésorerie et équivalent de trésorerie	4.6.7.14	1 427	1 427		1 427
<b>ACTIF</b>		<b>21 490</b>	<b>21 490</b>	<b>98</b>	<b>21 392</b>
Emprunts et dettes financières + 1 an	4.6.7.18	574	574	9	565
Autres dettes à + 1 an	4.6.7.20	3 863	3 863		3 863
Emprunts et dettes financières - 1 an	4.6.7.21	3 747	3 747		3 747
Fournisseurs à - 1 an	4.6.7.22	2 757	2 757		2 757
Autres dettes à - 1 an	4.6.7.23	8 718	8 718		8 718
<b>PASSIF</b>		<b>19 659</b>	<b>19 659</b>	<b>9</b>	<b>19 650</b>

€'000

	§	<b>au 31.12.2011</b>			
Actifs financiers non courants	4.6.7.4	686	686	136	550
Créances à + d'un an	4.6.7.6	5 063	5 063		5 063
Clients et comptes rattachés	4.6.7.9	9 836	9 836		9 836
Autres créances à - 1 an	4.6.7.12	883	883		883
Trésorerie et équivalent de trésorerie	4.6.7.14	6 627	6 627		6 627
<b>ACTIF</b>		<b>23 095</b>	<b>23 095</b>	<b>136</b>	<b>22 959</b>
Emprunts et dettes financières + 1 an	4.6.7.18	2 898	2 898	15	2 883
Fournisseurs à + 1 an	4.6.7.19	118	118		118
Autres dettes à + 1 an	4.6.7.20	4 253	4 253		4 253
Emprunts et dettes financières - 1 an	4.6.7.21	4 749	4 749		4 749
Fournisseurs à - 1 an	4.6.7.22	3 068	3 068		3 068
Autres dettes à - 1 an	4.6.7.23	7 419	7 419		7 419
<b>PASSIF</b>		<b>22 505</b>	<b>22 505</b>	<b>15</b>	<b>22 490</b>



#### 4.6.8 DONNEES SOCIALES

##### 4.6.8.1 REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS ET DES ORGANES DE CONTROLES

- Le montant global brut des rémunérations des membres du Directoire comptabilisé au titre de 2013 s'est élevé à 400 159 € à comparer à 371 034 € en 2012 et à 322 544 € en 2011.
- Options de souscription d'action : Le Groupe n'a plus de plan de stock d'options ou d'achat et par conséquent n'a pas comptabilisé de charge à ce titre en 2013.
- Jetons de présence : Conformément à la décision de l'Assemblée Générale du 3 mai 2012, 30 000 € ont été alloués au titre de l'exercice 2013. A la date de clôture, ils n'ont pas encore été répartis entre les différents membres. En conséquence, la somme de 30 000 € reste à percevoir par les membres du Conseil de surveillance.

##### 4.6.8.2 EFFECTIFS

(en nombre de salariés)	Medasys SA France	Mega-Bus SAS France	Medasys Ltd Japon	Mexys SA Belgique	au 31.12.13	au 31.12.12	au 31.12.11
Ingénieurs et cadres	154	8	1		163	184	185
Employés, techniciens et apprentis	19	11	1	10	41	40	40
<b>Total</b>	<b>173</b>	<b>19</b>	<b>2</b>	<b>10</b>	<b>204</b>	224	<b>225</b>

##### 4.6.8.3 CHARGES DE PERSONNEL

Le montant total des coûts de personnel, avant imputation de la production immobilisée, est de 15 091 k€ en 2013 à comparer à 16 320 k€ en 2012, à périmètre constant.

#### 4.6.9 TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Les transactions avec les parties liées sont réalisées à des conditions normales et sont intégralement éliminées dans les comptes consolidés. Elles concernent :

- la rémunération et les avantages assimilés accordés aux membres des organes de direction

Rémunération totale perçue au titre de l'exercice	2013	2012	2011
Frédéric Vaillant, Président du Directoire			
Rémunération fixe	180 810 €	178 244 €	162 153 €
Rémunération variable	83 063 €	58 220 €	40 000 €
Jean-Paul Boulier, Membre du Directoire			
Rémunération fixe	117 886 €	119 620 €	110 391 €
Rémunération variable	18 400 €	14 950 €	10 000 €

- les opérations avec les sociétés dans lesquelles Medasys SA exerce un contrôle exclusif et telles qu'elles apparaissent pour leur valeur brute dans ses comptes annuels sont énumérées ci-dessous. Ces transactions sont intégralement éliminées dans les comptes consolidés du Groupe Medasys.

€'000	31.12.13	31.12.12	31.12.11
Participations	12 700	12 690	12 710
Créances rattachées à des participations	4 059	4 041	3 921
Créances clients et comptes rattachés	297	272	639
Dettes rattachées à des participations		91	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	167	202	153
Achats d'immobilisation	52		232
Achats de marchandises	86	135	116
Achats et autres charges externes	183	295	398
Chiffre d'affaires	534	498	1 123
Produits financiers	5	7	628
Charges financières	4	1	176
Produits d'impôt	72		

- les opérations réalisées entre le Groupe Medasys et la société mère NoemaLife. Le Groupe Medasys est consolidé dans les comptes consolidés du Groupe italien NoemaLife. NoemaLife est coté à la bourse de Milan (mnémonique NOE - code ISIN IT 0004014533).

€'000	31.12.13	31.12.12	31.12.11
Créances financières		11	
Dettes financières	698		
Créances clients et comptes rattachés		51	365
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	520	99	
Achats et autres charges externes	420	189	
Chiffre d'affaires		31	365
Charges financières	9		
Produits financiers		13	

- Les autres transactions

€'000	31.12.13	31.12.12	31.12.11
Honoraires de conseil	0	18	5

#### 4.6.10 AUTRES INFORMATIONS

##### 4.6.10.1 ENGAGEMENTS HORS BILAN

###### 4.6.10.1.1 ENGAGEMENTS REÇUS

€'000	31.12.13	31.12.12	31.12.11
Montant maximum de la garantie de passif reçue dans le cadre de l'acquisition de la société SBO (date limite de mise en jeu d'origine fiscale ou sociale 31/01/2013)	-	150	150
Montant maximum de la garantie de passif reçue dans le cadre de l'acquisition de la société Mega-Bus (date limite de mise en jeu d'origine fiscale ou sociale 31/07/2012)	-	-	150
Montant maximum de la garantie de passif reçue dans le cadre de l'acquisition de la société RT Consulting (date limite de mise en jeu d'origine fiscale ou sociale 31/01/2012)	-	-	150
Contre garantie reçue de la Coface sur les contrats clients	598	-	-
Caution de la société Noemalife en garantie des crédits court terme	844	925	-
<b>Total</b>	<b>1 442</b>	<b>1 075</b>	<b>450</b>

###### 4.6.10.1.2 ENGAGEMENTS DONNES

€'000	31.12.13	31.12.12	31.12.11
Gage du fonds de commerce Mexys au profit de Delta Lloyd en garantie du crédit CT	100	100	100
Nantissement des titres de Mega-Bus en garantie de l'emprunt Banque Populaire	58	201	374
Nantissement de Sicav monétaire en garantie de l'emprunt Banque Populaire	91	160	-
Nantissement de Sicav monétaire en garantie de l'emprunt HSBC	59	135	-
Engagement donné en faveur de PIH relatif aux loyers restant à courir jusqu'à la fin du bail	-	71	338
Engagement donné en faveur de Speii Pissaro relatif aux loyers restant à courir jusqu'à la fin du bail	2 807	-	-
Garantie en faveur du président de la filiale japonaise et souscripteur du prêt auprès de Sawyaka Shinkin	72	123	144
Garantie sur contrats clients	598	-	-
Sequestre sur le prix de la vente du fonds de commerce de SBO Conseil en faveur de l'acquéreur la société Agylis au titre d'un risque social	50	62	62
Nantissement du nom commercial, de la clientèle, du droit au bail et des immobilisations en garantie du prêt auprès de la Caisse d'épargne et du Limousin	1 367	-	-
Garantie de passif en faveur de la Financière VSG l'acquéreur de Noesis	46	46	46
<b>Total</b>	<b>5 248</b>	<b>898</b>	<b>1 064</b>

€'000	31.12.13	31.12.12	31.12.11
Créances clients cédées en affacturage	3 737	3 376	3 146
Marchés donnés en garantie	344	925	-
Créances sur l'état cédées	143	-	-
<b>Total</b>	<b>4 224</b>	<b>4 301</b>	<b>3 146</b>

Il n'existe pas d'engagements commerciaux ou contractuels significatifs. Tous les engagements hors bilan significatifs figurent ci-dessus.

Le plan de formation de Medasys S.A. inclut les formations éligibles au Droit individuel à la formation (DIF). Ces formations sont dispensées dans le cadre du temps de travail. En conséquence, aucune provision n'est constatée.



#### 4.6.10.1.3 ENGAGEMENTS PRIS EN FAVEUR DES MEMBRES DU DIRECTOIRE

Pour une durée de trois années à compter du 11 novembre 2011, NoemaLife s'est engagé à verser à Messieurs Frédéric Vaillant et Jean-Paul Boulier une indemnité de cessation de fonction dans le cas d'une révocation de leur fonction sauf en cas de faute grave ou lourde ou cas d'incapacité physique ou mentale. Cette indemnité est égale à une année de rémunération, primes incluses. Les conditions de performance associées au versement de cette indemnité ont été arrêtées par le Conseil de Surveillance du 13 mars 2013 et approuvées par l'Assemblée Générale Mixte du 28 mai 2013.

#### 4.6.10.1.4 AUTRES PASSIFS EVENTUELS

A la suite d'une vérification de comptabilité portant sur les exercices 2006 et 2007, l'administration fiscale a envoyé le 15 juillet 2009 une notification de rectification à Medasys SA. Medasys SA a contesté cette demande et n'a comptabilisé aucune provision pour risques en l'absence d'impact sur le résultat, le redressement n'ayant qu'une diminution du report fiscal déficitaire pour conséquence. L'impact de cette proposition de rectification pourrait affecter les déficits fiscaux à hauteur de 314 000 euros. Le 7 octobre 2010, la commission départementale des impôts directs et des taxes sur le chiffre d'affaires a informé Medasys SA qu'elle confirmait la position de l'administration fiscale. Medasys SA a contesté la position de l'administration fiscale dans le cadre d'une procédure contentieuse pour une partie de la demande de l'administration fiscale s'élevant à 304 898 euros.

#### 4.6.11 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun évènement significatif n'est intervenu depuis le 31 décembre 2013.



#### 4.7 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

**PricewaterhouseCoopers Audit**

63, rue de Villiers  
92200 Neuilly-sur-Seine

**Actheos**

6, avenue du Coq  
75009 Paris

**Rapport des commissaires aux comptes  
sur les comptes consolidés****(Exercice clos le 31 décembre 2013)**

Aux Actionnaires

**Medasys SA**

Immeuble Pentagone Plaza  
381 Avenue du Général de Gaulle  
92140 Clamart

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Medasys SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

***I - Opinion sur les comptes consolidés***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.



## ***II - Justification des appréciations***

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

### Principes comptables

- La note [4.6.2.2.3] de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à l'inscription à l'actif des frais de développement et à leur amortissement.
- La note [4.6.2.2.8] expose les règles comptables de reconnaissance du chiffre d'affaires.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre groupe, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

### Estimations comptables

- Les notes [4.6.2.2.2], [4.6.2.2.3], [4.6.2.2.4] et [4.6.7.1] exposent les modalités d'évaluation des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre des tests de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et les hypothèses utilisées et nous avons vérifié que les notes de l'annexe donnent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## ***III - Vérification spécifique***

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Neuilly Sur Seine et Paris, le 30 avril 2014  
Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit  
Jean-François Châtel

Actheos  
Emmanuelle Rouxel



**Comptes Annuels  
Medasys S.A.**

**2013**

## 5. ETATS FINANCIERS SOCIAUX

### 5.1 BILAN

€'000	au 31.12.2013			au 31.12.2012	au 31.12.2011
	Brut	Amort. et Prov.	Net	Net	Net
<b>ACTIF</b>					
Immobilisations incorporelles	30 368	22 228	8 140	9 031	10 378
Immobilisations corporelles	1 103	653	450	34	59
Immobilisations financières	17 843	14 945	2 898	2 847	2 432
<b>Total actif immobilisé</b>	<b>49 314</b>	<b>37 826</b>	<b>11 488</b>	<b>11 912</b>	<b>12 869</b>
Stocks et en-cours	218	2	216	29	34
Clients et comptes rattachés	18 066	535	17 531	15 471	8 910
Autres créances	2 126		2 126	2 182	2 416
Disponibilités et valeurs mobilières	1 614	9	1 605	1 209	6 308
<b>Total actif circulant</b>	<b>22 024</b>	<b>546</b>	<b>21 478</b>	<b>18 891</b>	<b>17 668</b>
<b>Comptes de régularisation et assimilés</b>	<b>260</b>		<b>260</b>	<b>339</b>	<b>305</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>71 598</b>	<b>38 372</b>	<b>33 226</b>	<b>31 142</b>	<b>30 842</b>
<b>PASSIF</b>					
Capital			7 284	7 273	7 273
Primes d'émis., de fusion, d'apport			10 343	10 330	10 330
Réserve légale			727	727	322
Report à nouveau			<5 513>	<5 281>	<4 263>
Résultat en instance d'affectation					2 237
Résultat de l'exercice			567	<232>	<2 849>
Subvention d'investissements			491	773	626
Provisions règlementées			66	53	37
<b>Total Capitaux propres</b>			<b>13 965</b>	<b>13 643</b>	<b>13 713</b>
<b>Avances conditionnées</b>			<b>167</b>	<b>167</b>	<b>167</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>			<b>225</b>	<b>223</b>	<b>266</b>
Emprunts et dettes financières			3 361	2 916	2 806
Fournisseurs et comptes rattachés			3 427	2 771	2 754
Dettes fiscales et sociales			6 915	7 180	6 284
Autres dettes			4 595	3 943	4 293
<b>Total Dettes</b>			<b>18 298</b>	<b>16 810</b>	<b>16 137</b>
<b>Compte de régularisation et assimilés</b>			<b>571</b>	<b>299</b>	<b>559</b>
<b>Total du passif</b>			<b>33 226</b>	<b>31 142</b>	<b>30 842</b>

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers sociaux.

## 5.2 COMPTE DE RESULTAT

€'000	Exercice 2013			Exercice 2012		Exercice 2011		
	France	Export	Total					
Ventes de matériel	562	1	563	3%	71	-	271	2%
Production vendue de services	17 348	3 116	20 464	97%	21 624	100%	16 051	98%
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>17 910</b>	<b>3 117</b>	<b>21 027</b>	<b>100%</b>	<b>21 695</b>	<b>100%</b>	<b>16 322</b>	<b>100%</b>
Production immobilisée			3 211	15%	3 216	15%	3 509	21%
Subvention d'exploitation			113	1%	20	-	203	1%
Reprises sur amort. et provisions			127	1%	150	1%	10	-
Autre produits			1	-	1	-	-	-
Transferts de charges			16	-	17	-	170	1%
<b>Total des produits d'exploitation</b>			<b>24 495</b>	<b>116%</b>	<b>25 099</b>	<b>116%</b>	<b>20 214</b>	<b>124%</b>
Achats consommés			59	-	206	1%	246	1%
Autres achats et charges externes			6 970	33%	6 868	32%	5 839	36%
Impôts et taxes			597	3%	622	3%	493	3%
Charges de personnel			13 161	63%	13 858	64%	13 602	83%
Dotations aux amortissements et aux provisions			4 323	21%	4 444	20%	4 222	26%
Autres charges d'exploitation			30	-	30	-	-	-
<b>Total des charges d'exploitation</b>			<b>25 140</b>	<b>119%</b>	<b>26 028</b>	<b>120%</b>	<b>24 402</b>	<b>149%</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>			<b>&lt;645&gt;</b>	<b>-3%</b>	<b>&lt;929&gt;</b>	<b>-4%</b>	<b>&lt;4 188&gt;</b>	<b>-26%</b>
Autres intérêts et produits			9	-	22	-	630	4%
Reprises sur provisions et transfert de charges			90	-	113	1%	719	4%
Différences positives de change			1	-	6	-	9	-
Produits nets sur valeurs mobilières de placement			1	-	10	-	2	-
<b>Total des produits financiers</b>			<b>101</b>	<b>0%</b>	<b>151</b>	<b>1%</b>	<b>1 360</b>	<b>8%</b>
Intérêts et charges assimilées			130	1%	173	1%	1 379	8%
Différences négatives de change			5	-	10	-	13	-
Dotations aux amortissements et aux provisions			111	1%	247	1%	277	2%
<b>Total des charges financières</b>			<b>246</b>	<b>1%</b>	<b>430</b>	<b>2%</b>	<b>1 669</b>	<b>10%</b>
<b>Résultat financier</b>			<b>&lt;145&gt;</b>	<b>-1%</b>	<b>&lt;279&gt;</b>	<b>-1%</b>	<b>&lt;309&gt;</b>	<b>-2%</b>
<b>Résultat courant avant impôts</b>			<b>&lt;790&gt;</b>	<b>-4%</b>	<b>&lt;1 208&gt;</b>	<b>-6%</b>	<b>&lt;4 497&gt;</b>	<b>-28%</b>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			425	2%	172	1%	1	-
Produits exceptionnels sur opérations en capital			220	1%	115	1%	805	5%
Reprises sur provisions et transferts de charges			125	1%	95	-	157	1%
<b>Total des produits exceptionnels</b>			<b>770</b>	<b>4%</b>	<b>382</b>	<b>1%</b>	<b>963</b>	<b>6%</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			361	2%	145	1%	228	1%
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			18	-	255	1%	298	2%
Dotations exceptionnelles aux amort. et provisions			296	1%	99	-	273	2%
<b>Total des charges exceptionnelles</b>			<b>675</b>	<b>3%</b>	<b>499</b>	<b>2%</b>	<b>799</b>	<b>5%</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>			<b>95</b>	<b>1%</b>	<b>&lt;117&gt;</b>	<b>-1%</b>	<b>164</b>	<b>1%</b>
Impôt sur les bénéfices			1 262	6%	1 093	5%	1 484	9%
<b>Résultat net</b>			<b>567</b>	<b>3%</b>	<b>&lt;232&gt;</b>	<b>-1%</b>	<b>&lt;2 849&gt;</b>	<b>-17%</b>

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers sociaux.



### 5.3 ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2013. Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ainsi que l'annexe y afférente ont été arrêtés par le Directoire le 13 mars 2014. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'assemblée générale des actionnaires du 22 mai 2014.

Les états financiers sont exprimés en milliers d'Euros, sauf indication contraire

#### 5.3.1 FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

- Les Hôpitaux du Bassin de Thau (Sète, Agde, Marseillan et Vias) ont choisi Medasys pour remplacer leur application de Dossier Patient. Ils représentent un marché d'environ 1 M€ ht.
- La région Corse a également retenu la solution DxCare de Medasys pour équiper l'ensemble de ses 7 hôpitaux (Ajaccio Castelluccio, Ajaccio Miséricorde, Bastia, Bonifacio, Calvi, Corte, Sartène) dans le cadre d'un projet global de territoire de santé visant à optimiser le parcours de soins du patient. Ce marché s'élève à 2,5 M€ ht.
- Les centres Hospitaliers Orsay Longjumeau ont retenu pour un montant de 1,3 M€ ht la solution intégrée de Dossier Patient Informatisé, DxCare.
- Par sentence finale du 14 mars 2013, Medasys a obtenu dans le cadre d'une procédure d'arbitrage une réduction de prix de 410 k€ sur l'achat d'un fonds de commerce acquis le 15 avril 2009.
- Par arrêt du 9 avril 2013, la Cour d'Appel de Paris a infirmé le jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de Paris le 28 janvier 2011 dans le cadre d'une indemnisation de sinistre liée à notre contrat d'assurance responsabilité civile. Medasys doit rembourser à la compagnie d'assurance une somme de 631 k€. Un accord d'échelonnement de remboursement sur dix mois a été consenti à Medasys, le 27 janvier 2014.
- Le 30 juin 2013, la procédure de conciliation ouverte le 26 avril 2011 a pris fin. Au cours des dix-huit derniers mois, Medasys a respecté les échéanciers de remboursement convenus avec les partenaires financiers et le plan d'apurement octroyé par la Commission des Chefs de Services Financiers (CCSF) le 23 juin 2011. Toutefois, les nouvelles dispositions de la Loi de Finances rectificatives 2012 relatives au Crédit Impôt Recherche (CIR) n'ont pas permis de se faire financer le CIR 2012 pendant la période d'apurement du plan de conciliation. C'est pourquoi Medasys a obtenu, le 24 juin 2013 du tribunal de Commerce d'Evry, une nouvelle procédure aux seules fins d'obtenir le remboursement anticipé de sa créance du CIR. Le paiement de cette créance intervenu le 23 juillet 2013 a permis à Medasys d'obtenir l'attestation de régularisation de sa situation auprès du Trésor Public et de l'Urssaf. La fin de la procédure a été prononcée le 3 septembre 2013.
- Afin de permettre à Medasys de soumissionner en direct aux nombreux appels d'offres en cours sur le Maroc, il a été décidé de créer une filiale à Casablanca MedHealth Maroc détenue à 100% par Medasys SA. Cette société a été immatriculée au registre du Commerce de Marrakech, le 23 juillet 2013.
- La fin de l'année 2013 aura également été marquée par le transfert du siège social de Medasys de Gif-sur-Yvette à Clamart. Le nouvel immeuble « Pentagone Plaza » qui répond aux nouvelles normes environnementales offrira dès la fin 2014 un accès direct au tramway qui est actuellement en test. Ce changement sera un vecteur de dynamisme et de motivation pour le Groupe.

#### 5.3.2 REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, selon le règlement du comité de la réglementation comptable n°99-03, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- indépendance des exercices,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

#### Changement de méthodes

Aucun changement de méthode d'évaluation et de présentation comptable n'est intervenu au cours de l'exercice 2013.

#### Estimations et jugements

Pour établir ses comptes, Medasys S.A. doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif, de produits et de charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe. Medasys revoit ses estimations et appréciations de manière régulière pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. En fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes de celles qui avaient été prévues, les montants figurant dans ses futurs états financiers pourraient différer des estimations actuelles. L'évaluation des frais de développement et des fonds de commerce, les provisions pour risques et charges sont les principaux postes des états financiers dépendant d'estimations et jugements.

##### 5.3.2.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

#### Frais de développement

Les travaux de développement de logiciels dont la société se réserve la propriété sont immobilisés à leur prix de revient lorsque les conditions suivantes sont réunies :



- le logiciel ou le procédé est clairement identifié et les coûts qui lui sont imputables peuvent être individualisés et mesurés de façon fiable ;
- la faisabilité technique du logiciel ou du procédé peut être démontrée ;
- la société a l'intention de produire et de vendre ou d'utiliser le logiciel ou procédé ;
- l'existence d'un marché pour le logiciel ou le procédé peut être démontrée (ou son utilité pour la société en cas d'usage interne) ;
- des ressources suffisantes existent pour compléter ou commercialiser ou utiliser le logiciel ou procédé ;
- la rentabilité commerciale du logiciel peut être démontrée avec une probabilité suffisante.

Ils ne comprennent que des charges directes de salaires et de sous-traitance.

Les frais de développement immobilisés sont amortis sur une durée de trois ans suivant l'année de leur activation.

#### Fonds de commerce

Concernant les fonds de commerce, l'appréciation de leur valeur repose sur l'actualisation des critères définis au moment de leur acquisition : suivi des variations de ventes et de marge brute, réalisées et projetées pour chacun d'entre eux.

Ce poste comprend les fonds de commerce résultant :

- de l'activité " Intégration Santé " acquise auprès de la société NCR, fin novembre 1999, pour 0,3 M€ ;
- des sociétés absorbées par voie de fusion dans Medasys en 2000 (PGP SA pour 1,2 M€ et ISS-Santé SA pour 0,8 M€) ;
- de l'activité d'intégration de systèmes d'information hospitaliers de la société Thalès acquise en avril 2009 pour 0,75 M€.

La dépréciation des fonds de commerce est de 2 340 k€.

#### Licences et brevets

Les licences et brevets sont amortis en 1 an.

##### 5.3.2.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production. Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le système linéaire ou, le cas échéant, dégressif, en respectant les règles fiscales en vigueur en fonction de la durée d'utilisation estimée.

Mode et durée d'amortissement :

- |  |             |
|--|-------------|
| - Installations générales                          | 5 ou 10 ans |
| - Matériel de bureau et informatique               | 5 ans       |
| - Matériel de transport                            | 5 ans       |
| - Installations techniques, matériels et outillage | 5 ans       |

##### 5.3.2.3 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les titres, prêts et avances sont comptabilisés à leurs coûts historiques.

#### Titres de participation

Les titres de participation et autres titres immobilisés font l'objet d'une provision en cas de dépréciation réelle par rapport à la valeur d'usage (actif net, cours de bourse, rentabilité,...). Cette valeur d'usage a été déterminée selon des critères propres au secteur d'activité de la société.

Les frais d'acquisitions des titres de participations, à savoir les droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes, sont incorporés dans le coût d'acquisition de ces titres. Ils sont amortis sur une durée de 5 ans au moyen d'amortissements dérogatoires.

##### 5.3.2.4 ACTIF CIRCULANT

#### Stocks et en-cours

Les stocks et en-cours sont évalués au prix de revient selon la méthode du "coût unitaire moyen pondéré (C.U.M.P.)".

Les stocks tiennent compte d'un coefficient de frais d'approche sur les achats effectués auprès des fournisseurs étrangers.

Une provision pour dépréciation est calculée à la clôture de l'exercice en fonction de l'antériorité des produits achetés.

#### Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

#### Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leurs coûts historiques et font l'objet d'une provision en cas de dépréciation par rapport à leur valeur d'inventaire.



### 5.3.2.5 COMPTES DE REGULARISATION

#### Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance correspondent à des charges engagées au cours de l'exercice qui se rattache à l'exercice suivant.

#### Produits constatés d'avance

Les produits perçus ou comptabilisés avant que les prestations et fournitures les justifiant aient été effectuées ou fournies constituent des produits constatés d'avance.

#### Ecart de conversion des dettes et des créances en monnaie étrangère

Lorsque l'application du taux de conversion à la date de l'arrêté des comptes a pour effet de modifier les montants en euro précédemment comptabilisés, les différences de conversion correspondant à une perte latente sont inscrites au compte écart de conversion actif et celles correspondant à un gain latent sont inscrites au compte écart de conversion passif.

### 5.3.2.6 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

€'000	31.12.11	31.12.12	Augmentation du capital	Affectation du résultat	Résultat de l'exercice	Autres variations	31.12.13
Capital social	7 273	7 273	11				7 284
Prime d'émission	3 354	3 354	13				3 367
Prime de fusion	2 504	2 504					2 504
Prime d'apport	4 472	4 472					4 472
Réserve légale proprement dite	322	727					727
Report à nouveau	<4 263>	<5 281>			<232>		<5 513>
Résultat en instance d'affectation	2 237	0					0
Résultat de l'exercice	<2 849>	<232>		232	567		567
Subventions d'investissements	626	773				<282>	491
Provisions règlementées	37	53				13	66
<b>Total</b>	<b>13 713</b>	<b>13 643</b>	<b>24</b>	<b>0</b>	<b>567</b>	<b>&lt;269&gt;</b>	<b>13 965</b>

### 5.3.2.7 OPERATIONS EN DEVICES

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur en euros à la date de l'opération. Les pertes et gains de changes afférents aux règlements clients et fournisseurs sont pris en compte dans le résultat financier. Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur en euros au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises, hors zone euros, à ce dernier cours est portée au bilan en "écarts de conversion".

### 5.3.2.8 CHIFFRE D'AFFAIRES

#### Biens

Le chiffre d'affaires est comptabilisé à la livraison des biens et à la réception des services par le client. Dans l'hypothèse où la société doit s'acquitter ultérieurement de certaines obligations liées à ces opérations, une provision pour charge d'exploitation est enregistrée sur l'exercice de réalisation de la vente.

#### Licences

Le produit des concessions de licences est enregistré à la date de livraison du programme source, ou « master ». Dans le cas où ces concessions font l'objet d'un échelonnement, le chiffre d'affaires est comptabilisé au moment de la livraison au client final, conformément aux normes de la profession utilisées au niveau international.

#### Contrat de vente en mode ASP (Application Service Provider) ou SaaS (Software as a Service)

Les produits d'exploitation générés par les contrats de vente ASP pendant la période « Run » sont comptabilisés en redevances au prorata temporis.

#### Prestations de services

La société adopte la méthode préférentielle de l'avancement pour comptabiliser le chiffre d'affaires issu des prestations de service réalisées dans le cadre d'un contrat long terme.

Les contrats long terme correspondent aux affaires dont le calendrier d'exécution négocié lors de la mise au point de marché est d'une durée initiale supérieure à 12 mois.

Ces marchés font l'objet d'un suivi analytique spécifique permettant d'évaluer avec fiabilité le pourcentage d'avancement réel du marché et la marge dégagée sur l'opération.





Répartition du chiffre d'affaires par zone géographique

€'000	Exercice 2013		Exercice 2012		Exercice 2011	
France	17 910	85,2%	20 903	96,3%	15 028	92,1%
Export	3 117	14,8%	792	3,7%	1 294	7,9%
Total	21 027	100%	21 695	100%	16 322	100%

#### 5.3.2.9 AUTRES INFORMATIONS

##### Subventions d'investissements

Medasys S.A. bénéficie de quatre subventions d'investissement pour un montant total de 490 534 €. Elles concernent :

- un projet de développement de logiciel d'imagerie pour un montant de 45 600 €,
- un projet Européen visant à l'amélioration des procédures intelligentes de prescriptions médicamenteuses, pour un montant de 47 509 €,
- le projet Inspira relatif au développement et à la commercialisation d'un produit logiciels et matériels visant à améliorer et renforcer la sécurité et la qualité des traitements en radiothérapie pour 163 040 €,
- Le projet scientifique RAVEL visant à la mise au point d'outils intuitifs et synthétiques d'accès à l'information dans les dossiers patients électroniques pour 234 385 €.

Ces subventions seront rapportées au compte de résultat au prorata de la dotation aux amortissements du projet de développement.

Au titre de l'exercice 2013, les subventions ont été rapportés au résultat pour 186 k€.

##### Provisions pour risques et charges

Les risques et charges dont l'objet est nettement défini et que des événements survenus ou en cours rendent probables, entraînent la constitution de provisions.

##### Charges et produits exceptionnels

Les charges et les produits exceptionnels sont les charges et les produits résultant d'événements ou de transactions clairement distincts des activités ordinaires de l'entreprise et dont on ne s'attend pas à ce qu'elles se reproduisent de manière fréquente ou régulière.

##### Engagements en matière de retraite

Les principales hypothèses retenues pour le calcul de la provision sont les suivantes :

- le montant des engagements de retraite est évalué en retenant une hypothèse de départ à la retraite comprise entre 64 ans et 66 ans pour les « cadres » et 62 ans à 64 ans pour les « non-cadres »,
- le taux de revalorisation des salaires est de 2,5% pour les « non-cadres » et 3 % pour les « cadres »,
- le taux d'inflation retenu est de 2%,
- le taux d'actualisation 2013 est de 3,2%, identique à celui de 2012. Il était de 4,3% en 2011,
- le taux de charges sociales retenu est de 45%.
- le coefficient de présentisme est fonction du turn-over par classes d'âge.
- l'espérance de vie des bénéficiaires a été intégrée dans le calcul en différenciant les hommes et les femmes avec la prise en compte la table de mortalité TF 00-02.

Sauf précisions contraires, ces hypothèses sont identiques sur les trois années.

Au 31 décembre 2013, le montant des engagements liés aux indemnités de départ à la retraite s'élèvent à 961 k€. Ces engagements mentionnés pour information ne sont pas provisionnés.

### 5.3.3 FACTEURS DE RISQUES

#### 5.3.3.1 EXPOSITION AU RISQUE DE LIQUIDITE

En décembre 2013, le Groupe a contracté un prêt bancaire de 1 367 k€ remboursable sur 5 ans pour contribuer au financement des investissements en recherche et développement prévus sur 2014. Les échéanciers des prêts bancaires contractés en 2009 pour financer des opérations de croissance externe se terminent quant à eux courant 2014. Medasys a respecté les conditions et les échéances de l'accord de conciliation qui avait été signé avec les partenaires financiers le 21 septembre 2011.

Le contrat de prêt signé en Décembre 2013 comporte les clauses habituelles en matière d'exigibilité anticipée, notamment :

- en cas de liquidation judiciaire ou amiable,
- en cas de non-paiement à son échéance d'une somme exigible au titre du contrat, ou de tout autre concours consenti par un établissement de crédit,
- modification significative de l'actionnariat,

Ce prêt ne comporte pas de covenant financier.



#### 5.3.3.2 RISQUE DE CONTREPARTIE BANCAIRE

Medasys S.A. diversifie ses placements auprès des différents établissements financiers afin de limiter le risque de contrepartie bancaire.

#### 5.3.3.3 RISQUE DE TAUX

La société dispose de moyens de financement court terme constitués de lignes portant intérêt sur la base de l'Euribor plus une marge. La gestion de la trésorerie est assurée par la Direction du Groupe. Le reporting quotidien mis en place permet de suivre son évolution.

Concernant les financements moyen terme, Medasys a souhaité limiter son exposition au risque de taux variable.

A cet effet, en 2009, il a mis en place des opérations de couverture de taux de type « swap » pour convertir en taux fixe, deux des prêts bancaires ayant financé les acquisitions.

Etablissements Bancaires	Capital restant dû	TauxSwap	Marge sur taux	Taux fixe
BPRI	57 k€	2,58%	1,35%	3,93%
BPRI	90 k€	2,65%	1,35%	4,00%

#### 5.3.3.4 RISQUE DE CHANGE

Medasys exerce l'essentiel de son activité en Europe, sans risque majeur de change, la plupart des transactions étant effectuées en euro. Pour la part effectuée hors d'Europe, qu'il s'agisse des USA et du Japon, les facturations sont libellées en US \$ ou JPY. N'étant pas exposé de façon significative à des risques de change, la société n'a pas mis en place de couverture systématique de ces opérations.

#### 5.3.3.5 SOLVABILITE CLIENTS

La part prépondérante du secteur public dans l'activité de la société limite l'exposition au risque clients.

#### 5.3.3.6 RISQUE OPERATIONNEL

Les risques opérationnels de Medasys, de par son activité, sont principalement ceux liés à l'exécution des contrats et des marchés publics : risque de dépassement de délais, risque de dépassement de coûts, risque technique, l'ensemble faisant l'objet d'un suivi permanent par les opérationnels et soumis aux procédures de réception des clients.

Des comités exceptionnels peuvent se réunir à tout moment à la demande de la Direction opérationnelle afin d'analyser des situations ponctuelles critiques. En fonction du niveau de risque détecté, le comité de direction peut se faire assister de conseillers juridiques externes.

#### 5.3.3.7 RISQUE ENVIRONNEMENTAL

Par la nature même de son activité, la société ne présente pas de risque majeur, en termes d'environnement ou de santé publique.

#### 5.3.3.8 RISQUE LIE A L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE

La récente récession mondiale aggravée par la crise des dettes souveraines européennes n'a eu que peu d'impact sur le Groupe. En effet, celui-ci opère sur le secteur de la santé, dont la demande demeure croissante, ne serait-ce qu'en raison du vieillissement de la population. De plus, une partie importante de son chiffre d'affaires, liée aux contrats de maintenance et aux extensions d'applications, est récurrente. Toutefois, la dégradation de la note des Centres Hospitaliers Universitaires par l'agence Moody's suite au retrait de la Banque Dexia en 2012, a entraîné en 2013, quelques tensions sur la trésorerie de certains établissements, clients du Groupe.

### 5.3.4 FILIALES ET PARTICIPATIONS

#### 5.3.4.1 TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Medasys S.A. est la société consolidante.

€'000	Dénomination des filiales et participations	% détention	Capitaux propres avant résultat au 31.12.2013	Résultat de l'exercice 2013	Avances consenties non remboursées	Chiffre d'affaires 2013	Valeur des titres détenus Brute nette	
<b>Sociétés actives au 31.12.13</b>								
MEDASYS Ltd.	au capital de 36 000 000 JPY	100%	<379>	<29>	284	273	202	-
MEDHEALTH MAROC SARL AU	au capital de 100 000 MAD	100%	9	<1>	2	-	9	9
MEGA-BUS SAS	au capital de 305 000 €	100%	315	158	72	2 051	944	944
MEXYS SAS	au capital de 460 000 €	100%	563	62	222	1 296	1 672	564
MEDASYS DIGITAL SYSTEMS Inc. (1)	au capital de 9 520 294 US\$	100%	<3 479>	-	3 479	-	9 873	-

(1) En sommeil depuis l'exercice 2001

### 5.3.5 NOTES SUR LE BILAN

#### 5.3.5.1 ACTIF IMMOBILISE BRUT

€'000	01.01.13	Acquisitions	Cessions/Réd.	Autres	31.12.13	31.12.11
Frais de développement	21 009	3 212			24 221	17 793
Concessions et droits similaires	882	113			995	1 114
Fonds commercial	3 140				3 140	3 140
Autres immobilisations incorporelles	2 422			<410>	2 012	2 422
<b>Total immobilisations incorporelles</b>	<b>27 453</b>	<b>3 325</b>	<b>0</b>	<b>&lt;410&gt;</b>	<b>30 368</b>	<b>24 469</b>
Agencements, installations générales	226	333	225		334	224
Matériel de bureau et informatique, mobilier	763	109	103		769	751
<b>Total immobilisations corporelles</b>	<b>989</b>	<b>442</b>	<b>328</b>	<b>0</b>	<b>1 103</b>	<b>975</b>
Titres de participations	12 691	9			12 700	12 710
Créances rattachées aux participations	4 040	100	81		4 059	3 921
Valeurs mobilières de placement nanties	294		144		150	
Prêts	389	41			430	349
Dépôts et cautionnements	459	82	37		504	341
<b>Total immobilisations financières</b>	<b>17 873</b>	<b>232</b>	<b>262</b>	<b>0</b>	<b>17 843</b>	<b>17 321</b>
<b>Total immobilisations brutes</b>	<b>46 315</b>	<b>3 999</b>	<b>590</b>	<b>&lt;410&gt;</b>	<b>49 314</b>	<b>42 765</b>

## 5.3.5.2 AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS SUR ACTIF IMMOBILISE

€'000	01.01.13	Dotations	Reprises	Autres	31.12.13	31.12.11
Frais de développement	13 733	3 558			17 291	9 880
Concessions et droits similaires	684	61			745	669
Autres immobilisations incorporelles	1 830	331		<309>	1 852	1 405
Fonds de commerce	2 175	165			2 340	2 137
<b>Total immobilisations incorporelles</b>	<b>18 422</b>	<b>4 115</b>	<b>0</b>	<b>&lt;309&gt;</b>	<b>22 228</b>	<b>14 091</b>
Agencements, installations générales	220	4	222		2	200
Matériel de bureau et informatique, mobilier	735	12	96		651	716
<b>Total immobilisations corporelles</b>	<b>955</b>	<b>16</b>	<b>318</b>	<b>0</b>	<b>653</b>	<b>916</b>
Titres de participations	11 183				11 183	11 283
Créances rattachées aux participations	3 843		81		3 762	3 606
<b>Total immobilisations financières</b>	<b>15 026</b>	<b>0</b>	<b>81</b>	<b>0</b>	<b>14 945</b>	<b>14 889</b>
<b>Total amortissements et provisions</b>	<b>34 403</b>	<b>4 131</b>	<b>399</b>	<b>&lt;309&gt;</b>	<b>37 826</b>	<b>29 896</b>

Les frais de développement sont les seules immobilisations incorporelles générées en interne.

Les autres immobilisations incorporelles qui figurent au bilan pour une valeur brute de 2012 k€ correspondent principalement au coût d'acquisition du portefeuille de contrats qui a été cédé à Medasys par Thales, il fait l'objet d'un amortissement linéaire sur la durée restant à courir des marchés. L'amortissement comptabilisé au titre de l'exercice s'élève à 331 k€. Ces marchés sont identifiables.

La colonne autre se rapporte à la réduction de prix de 410 k€ obtenue par Medasys dans le cadre d'une procédure d'arbitrage sur l'acquisition d'un fonds de commerce en date du 15 avril 2009 et à l'amortissement de 309 k€ constaté au cours des exercices antérieurs.

Le fonds de commerce issu de la fusion en 2000 de la société ISS Santé a fait l'objet d'un complément de dépréciation de 165 k€ portant sa dépréciation à 788 k€ au 31.12.2013.

## 5.3.5.3 STOCK ET ENCOURS

Ce poste est essentiellement constitué de licences.

## 5.3.5.4 CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

€'000	31.12.13	31.12.12	31.12.11
Clients	944	1 638	3 238
Clients douteux	620	206	284
Factures à établir	16 502	13 805	5 631
<b>Total brut</b>	<b>18 066</b>	<b>15 649</b>	<b>9 153</b>
Provision pour dépréciation	535	178	243
<b>Total net</b>	<b>17 531</b>	<b>15 471</b>	<b>8 910</b>

Les factures à établir concernent les projets clients à long terme, elles sont enregistrées lorsque la facturation n'est pas en phase avec l'avancement des travaux.

## 5.3.5.5 AUTRES CREANCES

€'000	31.12.13	31.12.12	31.12.11
Fournisseurs, avoirs non parvenus	13	13	3
Fournisseurs, avances et acomptes	112	210	178
Créances sur personnel et organismes sociaux	2	3	7
Créances et crédits d'impôts	1165	1239	1459
Etat, subvention	118	189	107
Créances TVA	291	355	409
Produits à recevoir	71		
Débiteurs divers	354	175	255
<b>Total brut</b>	<b>2 126</b>	<b>2 184</b>	<b>2 418</b>
Provision pour dépréciation		2	2
<b>Total net</b>	<b>2 126</b>	<b>2 182</b>	<b>2 416</b>

## 5.3.5.6 DISPONIBILITES ET VALEURS MOBILIERES

€'000	Solde au Bilan	Valeur de marché au 31.12.13	Provision pour dépréciation
Disponibilités	1 488	1 488	
Autocontrôle	126	117	9
<b>Total</b>	<b>1 614</b>	<b>1 605</b>	<b>9</b>

Au 31 décembre 2013, Medasys S.A. détient 175 200 de ses propres titres dont 60 161 pour une valeur de 40 875 € dans le cadre du programme de rachat d'actions (hors contrat de liquidité) et 115 039 titres pour une valeur de 85 043 € au titre du contrat de liquidité. Il n'y a pas de frais de négociation sur les actions propres. Au cours de l'année 2013, Medasys S.A. a acquis 351 525 actions à un cours moyen de 0,73 €. Medasys S.A. a cédé au cours de l'exercice 367 105 actions à un cours moyen de 0,73 €. Ces opérations ont été réalisées dans le cadre du contrat de liquidité. Les cessions ont dégagé un boni de cession de 34 k€ et un mali de cession de 9 k€. Au 31 décembre 2013, les 175 200 titres auto détenus représentent 0.69, % du capital. Ces actions n'ont fait l'objet d'aucune réaffectation au cours de l'exercice 2013. La valeur évaluée au cours d'achat de ces actions s'élève à 125 918 €. Les actions auto détenues représentent une valeur nominale de 50 124,72 €.

## 5.3.5.7 COMPTES DE REGULARISATION ET ASSIMILES ACTIF

€'000	Comptes de régularisation et assimilés actif	31.12.13	31.12.12	31.12.11
<b>Charges constatées d'avance</b>				
	Loyers	27	176	190
	Sous-traitance	57	100	74
	Publicité et documentation	36	22	11
	Entretiens et réparations	18	11	14
	Assurances	5	6	5
	Divers	15	18	10
	<b>sous-total</b>	<b>158</b>	<b>333</b>	<b>304</b>
<b>Ecart de conversion</b>				
	Créances rattachées aux participations	76	-	-
	Fournisseurs	-	-	1
	Clients	26	6	-
	<b>sous-total</b>	<b>102</b>	<b>6</b>	<b>1</b>
	<b>Total</b>	<b>260</b>	<b>339</b>	<b>305</b>

Au 31.12.2013, les écarts de conversion pour 102 k€ sont relatifs aux créances détenues sur la filiale japonaise.

### 5.3.5.8 EVOLUTION DU CAPITAL AU COURS DE L'EXERCICE ET INFLUENCE DE L'EXERCICE DES OPTIONS

Après constatation par le Directoire du 13 mars 2013 de la création de 36 608 actions nouvelles résultant de l'exercice de 366 080 BSA(1), le capital social de la société est de 7 283 518,49 €. Il est divisé en 25 459 936 actions, hors conversion en actions des 107 740 BSA(2) exercés au 31 décembre 2013. Ces derniers représentent 10 774 actions, soit un prix d'exercice de 6 874,81 €.

L'exercice des 3 193 770 BSA(2) représentant 319 377 actions qui est intervenu entre le 16 janvier 2013 et le 16 janvier 2014 s'élève à 203 938,04 €.

A la connaissance de la société, l'actionnariat de Medasys au 16 janvier 2014 était le suivant :

Actionnaires	Nombre d'actions détenues	% du capital	Total des droits de vote	% Des droits de vote
NoemaLife	11 540 213	44,77%	11 540 213	45,07%
Consorts Hofmann	1 633 000	6,33%	1 633 000	6,38%
Management	722 859	2,80%	722 859	2,82%
Salariés	107 949	0,42%	107 949	0,42%
<b>Sous-total</b>	<b>14 004 021</b>	<b>54,32%</b>	<b>14 004 021</b>	<b>54,69%</b>
Turenne Capital	1 420 769	5,51%	1 420 769	5,55%
Public	10 179 323	39,49%	10 179 323	39,76%
Actions propres détenues par Medasys	175 200	0,68%		
<b>Total</b>	<b>25 779 313</b>	<b>100%</b>	<b>25 604 113</b>	<b>100%</b>

Le 16 janvier 2013, Hitachi Medical Corp. qui détenait 1 130 843 actions a informé Medasys de la cession de l'intégralité de sa participation au capital de Medasys.

A la connaissance de la société, aucun autre actionnaire ne détient, directement ou indirectement, seul ou de concert, plus de 5% du capital ou droits de vote de la société.

Aucun franchissement de seuil n'a été déclaré à la société au cours de l'exercice 2013.

### 5.3.5.9 PROVISIONS ET DEPRECIATIONS

€'000	31.12.12		Reprises		31.12.13	31.12.11
	Dotations		utilisées	non utilisées		
Amortissements dérogatoires	53	13			66	38
<b>Provisions règlementées</b>	<b>53</b>	<b>13</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>66</b>	<b>38</b>
Provisions pour pertes de change	6	102	6		102	2
Provisions pour litiges	217	118	86	126	123	264
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>223</b>	<b>220</b>	<b>92</b>	<b>126</b>	<b>225</b>	<b>266</b>
Dépréciation des immobilisations incorp.	2 175	165			2 340	2 137
Dépréciation des immobilisations financières	15 026		80		14 946	14 889
Dépréciation des stocks de marchandises	40		38		2	40
Dépréciation des comptes clients	178	356			534	243
Dépréciation des autres débiteurs	2		2		0	2
Dépréciation des actions d'autocontrôle	6	9	6		9	12
<b>Provisions pour dépréciation</b>	<b>17 427</b>	<b>530</b>	<b>126</b>	<b>0</b>	<b>17 831</b>	<b>17 323</b>
<b>Total</b>	<b>17 703</b>	<b>763</b>	<b>218</b>	<b>126</b>	<b>18 122</b>	<b>17 627</b>
Dotations et reprises d'exploitation		356		126		
Dotations et reprises financières		111		92		
Dotations et reprises exceptionnelles		296		126		
		<b>763</b>		<b>218</b>		<b>126</b>

Les provisions pour litiges sont de nature sociale à hauteur de 67 k€, et relatives à une charge liée au transfert du siège social de Medasys pour 56 k€.

Le fonds de commerce issu de la fusion en 2000 de la société ISS Santé a fait l'objet d'un complément de dépréciation de 165 k€ portant sa dépréciation à 788 k€ au 31.12.2013.

Concernant les immobilisations financières, la reprise pour 80 k€ concerne la créance détenue sur Medasys Japon.

### 5.3.5.10 AVANCES CONDITIONNEES

Oséo Innovation a versé en 2010, un acompte de 167 k€ au titre d'une avance remboursable accordée d'un montant total de 426 k€.



## 5.3.5.11 CREANCES ET DETTES

€'000	Nature des créances	31.12.13	A un an au plus	A plus d'un an	31.12.12	31.12.11
	Créances rattachées à des participations	4 059	501	3 558	4 041	3 921
	Prêts	429		429	388	348
	Autres immobilisations financières	504	85	419	459	341
	Acomptes versés sur commandes	112	112	0	210	178
	Clients litigieux	620	620	0	206	284
	Autres créances clients	17 446	6 191	11 255	15 443	8 869
	Organismes sociaux	2	2	0	3	7
	Etat, impot sociétés	1 165	0	1 165	1 240	1 459
	Etat, TVA	290	290	0	355	409
	Etat, Subvention	189	70	119	188	107
	Débiteurs divers	368	331	37	188	258
	Charges constatées d'avance	158	158	0	333	304
	<b>Total</b>	<b>25 342</b>	<b>8 360</b>	<b>16 982</b>	<b>23 054</b>	<b>16 485</b>
	Prêts accordés en cours d'exercice	41			40	40
	Remboursements obtenus en cours d'exercice					

€'000	Nature des dettes	31.12.13	A un an au plus	A plus d'un an	31.12.12	31.12.11
	Soldes bancaires créditeurs	1 652	1 652	-	1 728	806
	Emprunts à plus d'un an à l'origine	1 658	529	1 129	1 079	1 969
	Depôts et cautionnements reçus	51	51	-	31	31
	Fournisseurs	3 427	3 427	-	2 771	2 753
	Clients, acomptes reçus sur commandes	3 199	1 300	1 899	2 593	2 987
	Clients créditeurs	94	94	-	67	
	Clients, avoirs à établir				328	
	Etat, TVA	2 982	1 144	1 838	2 951	2 023
	Autres impôts et taxes	347	347	-	453	585
	Personnel	1 631	1 631	-	1 589	1 338
	Organismes sociaux	1 954	1 954	-	2 187	2 338
	Groupe et associés	728	728	-	129	22
	Créditeurs divers	575	575	-	902	1 284
	Produits constatés d'avance	413	93	320	140	354
	<b>Total</b>	<b>18 711</b>	<b>13 525</b>	<b>5 186</b>	<b>16 948</b>	<b>16 490</b>
	Emprunts souscrits dans l'exercice	1367			925	180
	Emprunts remboursés dans l'exercice	783			879	226

## 5.3.5.12 COMPTES DE REGULARISATION ET ASSIMILES PASSIF

€'000	Comptes de régularisation et assimilés	31.12.13	31.12.12	31.12.11
	<b>Produits constatés d'avance</b>			
	Maintenance	23	51	117
	Matériel			1
	Prestations	2	44	129
	Logiciel	28	45	107
	Participation du bailleur aux travaux d'aménagement	360		
	<b>sous-total</b>	<b>413</b>	<b>140</b>	<b>354</b>
	<b>Ecart de conversion</b>			
	Créances rattachées aux participation	157	159	201
	Clients	1	-	4
	<b>sous-total</b>	<b>158</b>	<b>159</b>	<b>205</b>
	<b>Total</b>	<b>571</b>	<b>299</b>	<b>559</b>

## 5.3.5.13 DETAIL DES COMPTES DE PRODUITS A RECEVOIR ET CHARGES A PAYER

€'000	Produits à recevoir	31.12.13	31.12.12	31.12.11
	Clients, factures à établir	16 502	13 805	5 631
	Fournisseurs, avoirs à recevoir	13	13	7
	Débiteurs divers, produits à recevoir	71	-	19
	<b>Total</b>	<b>16 586</b>	<b>13 818</b>	<b>5 657</b>
€'000	Charges à payer	31.12.13	31.12.12	31.12.11
	Intérêts courus auprès des établissements financiers	9	10	21
	Fournisseurs, factures non parvenues	1 278	859	848
	Personnel	1 505	1 482	1 222
	Organismes sociaux	724	875	692
	Etat	347	418	534
	Associés	30	52	22
	Clients avoirs à établir		328	-
	<b>Total</b>	<b>3 893</b>	<b>4 024</b>	<b>3 339</b>

## 5.3.6 NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

## 5.3.6.1 PRODUCTION IMMOBILISEE

		31.12.13	31.12.12	31.12.11
Frais de developpement immobilisés	Frais de personnel	2 735	2 989	3 250
	Charges externes	476	227	259
	<b>Total</b>	<b>3 211</b>	<b>3 216</b>	<b>3 509</b>

## 5.3.6.2 TRANSFERT DE CHARGES

€'000		31.12.13	31.12.12	31.12.11
	Remboursement d'assurances	15	13	4
	Indemnités Fongécif		-	9
	Avantage en nature sur salaires	1	4	7
	<b>Total</b>	<b>16</b>	<b>17</b>	<b>20</b>

## 5.3.6.3 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS

€'000		31.12.13	31.12.12	31.12.11
	Dotations aux amort. sur immobilisations corp. et incorp.	3 967	4 357	4 221
	Dotations aux provisions sur immobilisations financières	-	247	264
	Dotations aux provisions sur actif circulant	356	-	-
	Dotations aux provisions des amortissements dérogatoires	13	16	29
	Dotations aux prov. pour dép. des immo. incorporelles	165	38	245
	Dotations aux autres provisions pour dépréciation	9	-	12
	Dotations aux provisions pour risques et charges	220	132	2
	<b>Total</b>	<b>4 730</b>	<b>4 790</b>	<b>4 773</b>

## 5.3.6.4 DETAIL DU RESULTAT FINANCIER

€'000	Produits financiers	31.12.13	31.12.12	31.12.11
	Produits d'intérêts financiers	5	22	22
	Revenus de titres de participation de Noesis		-	606
	Produits sur cessions de valeurs mobilières	1	10	2
	Différences positives de change		6	9
	Reprises de provisions pour dépréciat. des actions propres	5	12	-
	Reprises de provisions pour dépréciat. des titres de filiales		100	
	Reprises de provisions pour dépréciat. des c/ct filiales	80	-	666
	Reprises de provisions pour perte de changes	6	1	-
	Reprises de provisions pour risques		-	53
	Divers	4		2
	<b>Total</b>	<b>101</b>	<b>151</b>	<b>1 360</b>

La reprise de provisions pour dépréciation des comptes courants de filiales de 80 k€ correspond à Medasys Japon.





En 2011, la dépréciation de 500 k€ liée à la créance détenue sur Mexys a été reprise consécutivement à la souscription par Medasys SA, le 28.09.2011, à l'augmentation de capital de Mexys par incorporation de la créance du même montant.

En 2011, la dépréciation totale de la créance détenue sur Medasys Belgique qui s'élevait à 166 k€ a été reprise suite à l'abandon de créance réalisé par Medasys SA envers sa filiale Belge.

€'000	Charges financières	31.12.13	31.12.12	31.12.11
	Intérêts et charges assimilées	126	173	327
	Différences négatives de change	5	10	13
	Abandon de créances au profit de la filiale Medasys Belgique	-	-	166
	Charges d'intérêts avec les sociétés du groupe	4	-	-
	Mali de fusion	-	-	885
	Dotations aux provisions pour risques de change	102	6	2
	Dotations pour dépréciation des actions propres	9	4	12
	Dotations pour dépréciat. des titres et créances de filiales	-	237	264
	<b>Total</b>	<b>246</b>	<b>430</b>	<b>1 669</b>

En 2011, les intérêts financiers comprenaient 163 k€ d'intérêts sur dettes commerciales non récurrents dont 53 k€ avaient fait l'objet d'une reprise de provision.

Le mali de fusion de 2011 concernait la société SBO Conseil pour 499 k€ et la société RT Consulting pour 386 k€.

La provision pour dépréciation des titres et créances constatée en 2012 pour 237 k€, concerne Medasys Japon, elle était relative à Mexys pour 17 k€ et Medasys Japon pour 247 k€ en 2011.

#### 5.3.6.5 DETAIL DU RESULTAT EXCEPTIONNEL

€'000	Produits exceptionnels	31.12.13	31.12.12	31.12.11
	Autres régularisations des comptes de tiers	53	25	-
	Indemnité compensatrice suite à un litige fournisseur et remboursement des frais de procédure	372	141	-
	Quote part de subvention virée au résultat	186	98	45
	Produits de cession des titres de participation cédés	-	-	755
	Boni de cession des actions propres	34	18	5
	Reprise de provisions des amortissements dérogatoires	-	-	37
	Reprises de provisions pour litiges et dépréciations	125	95	120
	Divers	-	5	1
	<b>Total</b>	<b>770</b>	<b>382</b>	<b>963</b>

En 2013, la reprise de provision pour litiges pour 125 k€ est de nature sociale.

En 2011, le produit de cession des titres de 755 k€ concerne la société Noesis.

€'000	Charges exceptionnelles	31.12.13	31.12.12	31.12.11
	Pénalités sur marché	300	-	-
	Pénalités et majorations	44	3	74
	Autres régularisations comptes de tiers	13	7	4
	Frais de personnel	4	104	150
	Frais liés aux litiges en cours	-	31	-
	Valeur comptable des immo. corporelles et incorp. cédées	9	219	-
	Valeur comptable des titres de participation cédés	-	19	259
	Mali de cession des actions propres	9	17	39
	Dotations aux provisions des amortissements dérogatoires	13	16	28
	Dotations aux provisions pour dépréciation	165	38	245
	Dotations aux provisions pour risques	118	45	-
	<b>Total</b>	<b>675</b>	<b>499</b>	<b>799</b>

En 2011, la valeur comptable des titres pour 259 k€ est relative à la cession de la société Noesis. La valeur comptable des immobilisations corporelles et incorporelles cédées pour 219 k€ correspond à la sortie d'une licence destinée à un site client qui n'a pas été mis en production.

Les pénalités sur marché au 31 décembre 2013 concernent une contribution financière de 300 k€ accordée par Medasys à NoemaLife, suite à la perte d'un marché au Sri-Lanka et eu égard aux perspectives de développements commerciaux futurs au sein de ce partenariat.

L'impairment test réalisé au 31.12.2013 sur le fonds de commerce ISS-Santé SA a conduit à constater une perte de valeur de 165 k€, elle représentait 38 k€ en 2012 et 245 k€ en 2011.



La dotation aux provisions pour risques de 118 k€ au 31 décembre 2013, est de nature sociale à hauteur de 62 k€, et relative à une charge liée au transfert du siège social de Medasys pour 56 k€.

### 5.3.6.6 AUTRES INFORMATIONS

#### 5.3.6.6.1 INVENTAIRE DES VALEURS MOBILIERES

€'000	Nombre de titres	Valeur comptable nette
<b>Participations non cotées</b>		
Medasys Digital Systems Inc (USA)	466 670	-
Medasys Ltd. (Japon)	36 000	-
Mega-Bus (France)	20 000	944
Medhealth (Maroc)	1 000	9
Mexys SA (Belgique)	26 500	564
sous-total		1 517
<b>Actions propres cotées</b>		
Actions Medasys SA	60 161	40
<b>Autres formes de participation</b>		
Actions Medasys SA du contrat de liquidité	115 039	77
<b>Total</b>		<b>1 634</b>

#### 5.3.6.6.2 ENGAGEMENTS HORS BILAN

##### 5.3.6.6.2.1 Engagements reçus

€'000	31.12.13	31.12.12	31.12.11
Montant maximum de la garantie de passif reçue dans le cadre de l'acquisition de la société SBO (date limite de mise en jeu d'origine fiscale ou sociale 31/01/2013)	-	150	150
Montant maximum de la garantie de passif reçue dans le cadre de l'acquisition de la société Mega-Bus (date limite de mise en jeu d'origine fiscale ou sociale 31/07/2012)	-	-	150
Montant maximum de la garantie de passif reçue dans le cadre de l'acquisition de la société RT Consulting (date limite de mise en jeu d'origine fiscale ou sociale 31/01/2012)	-	-	150
Contre garantie reçue de la Coface sur les contrats clients	598	-	-
Caution de la société Noemalife en garantie des crédits court terme	844	925	-
<b>Total</b>	<b>1 442</b>	<b>1 075</b>	<b>450</b>

A fin janvier 2013, l'engagement reçu pour la société SBO Conseil est échu et n'a pas été mis en jeu.

##### 5.3.6.6.2.2 Engagements donnés

€'000	31.12.13	31.12.12	31.12.11
Gage du fonds de commerce Mexys au profit de Delta Lloyd en garantie du crédit CT	100	100	100
Nantissement des titres de Mega-Bus en garantie de l'emprunt Banque Populaire	58	201	374
Nantissement de Sicav monétaire en garantie de l'emprunt Banque Populaire	91	158	-
Nantissement de Sicav monétaire en garantie de l'emprunt HSBC	59	135	-
Engagement donné en faveur de PIH relatif aux loyers restant à courir jusqu'à la fin du bail	-	71	338
Engagement donné en faveur de Speii Pissaro relatif aux loyers restant à courir jusqu'à la fin du bail	2 807	-	-
Garantie en faveur du président de la filiale japonaise et souscripteur du prêt auprès de Sawyaka Shinkin	72	123	144
Sequestre sur le prix de la vente du fonds de commerce de SBO Conseil en faveur de l'acquéreur la société Agilis au titre d'un risque social	50	62	62
Garantie de passif en faveur de la Financière VSG l'acquéreur de Noesis	46	46	46
Nantissement du nom commercial, de la clientèle, du droit au bail et des immobilisations en garantie du prêt auprès de la Caisse d'épargne et du Limousin	1 367	-	-
Garantie sur contrats clients	598		
Engagements en matière de retraite	961	825	652
<b>Total</b>	<b>6 209</b>	<b>1 721</b>	<b>1 716</b>

Il n'existe pas d'engagements commerciaux ou contractuels significatifs.

Tous les engagements hors bilan significatifs figurent ci-dessus.



#### 5.3.6.6.2.3 Engagements pris en faveur des membres du Directoire

Pour une durée de trois années à compter du 11 novembre 2011, NoemaLife s'est engagé à verser à Messieurs Frédéric Vaillant et Jean-Paul Boulier une indemnité de cessation de fonction dans le cas d'une révocation de leur fonction sauf en cas de faute grave ou lourde ou cas d'incapacité physique ou mentale. Cette indemnité est égale à une année de rémunération, primes incluses. Les conditions de performance associées au versement de cette indemnité ont été arrêtées par le Conseil de Surveillance du 13 mars 2013 et approuvées par l'Assemblée Générale Mixte du 28 mai 2013.

#### 5.3.6.6.2.4 Créances cédées

€'000	31.12.13	31.12.12	31.12.11
Montant des créances cédées en affacturage	3 735	3 724	3 146
Montant des marchés donnés en garantie	344	925	
Créances sur l'état cédées	129	-	-
<b>Total</b>	<b>4 208</b>	<b>4 649</b>	<b>3 146</b>

#### 5.3.6.6.2.5 Autres passifs éventuels

A la suite d'une vérification de comptabilité portant sur les exercices 2006 et 2007, l'administration fiscale a envoyé le 15 juillet 2009 une notification de rectification à Medasys SA. Medasys SA a contesté cette demande et n'a comptabilisé aucune provision pour risques en l'absence d'impact sur le résultat, le redressement n'ayant qu'une diminution du report fiscal déficitaire pour conséquence. L'impact de cette proposition de rectification pourrait affecter les déficits fiscaux à hauteur de 314 000 euros. Le 7 octobre 2010, la commission départementale des impôts directs et des taxes sur le chiffre d'affaires a informé Medasys SA qu'elle confirmait la position de l'administration fiscale. Medasys SA a contesté la position de l'administration fiscale dans le cadre d'une procédure contentieuse pour une partie de la demande de l'administration fiscale s'élevant à 304 898 euros.

#### 5.3.6.6.2.6 Crédit-bail

€'000	Valeur d'acquisition des biens	Cumul des redevances payées au titre des exercices précédents	Redevances payées au cours de la période	Redevances restant à payer à 1 an	Redevances restant à payer de 1 à 5 ans	Total restant à payer
Matériel de bureau et informatique	510	200	133	119	114	233
Matériel de transport	59	-	3	12	33	45
<b>Total</b>	<b>569</b>	<b>200</b>	<b>136</b>	<b>131</b>	<b>147</b>	<b>278</b>

La dotation aux amortissements de l'exercice et les dotations cumulées au titre des exercices précédents qui auraient été enregistrés pour ces biens, s'ils avaient été acquis, s'élèveraient respectivement à 105 k€ et à 148 k€.

#### 5.3.6.6.3 IMPOT SUR LES SOCIETES

##### 5.3.6.6.3.1 Suivi des déficits reportables

€'000	31.12.13	31.12.12	31.12.11
Déficits ordinaires reportables	13 349	12 868	11 693

##### 5.3.6.6.3.2 Ventilation de l'impôt

Le produit d'impôt de 1 262 k€ résulte du crédit d'impôt recherche dégagé au titre de l'exercice 2013 pour 1 190 k€ et du produit d'impôt résultant de l'intégration fiscale de la filiale Mega-Bus pour 72 k€.

## 5.3.6.6.4 CONDITIONS D'ATTRIBUTION ET D'ÉMISSION DES BSA

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 novembre 2011 a décidé de l'attribution et de l'émission des BSA dont les caractéristiques sont les suivantes :

<b>Nombre de BSA émis :</b>	6 355 832 BSA 1 6 355 832 BSA 2 12 711 664 BSA 3 Ces BSA ont été émis gratuitement sur la base des soldes d'actionnaires du 20 décembre 2011, à raison de, respectivement un (1) BSA 1, un (1) BSA 2 et deux (2) BSA 3 pour quatre (4) actions existantes détenues.
<b>Cotation des BSA</b>	Les BSA sont cotés depuis le 17 janvier 2012 sur le compartiment C d'Euronext Paris. Il existe des lignes de cotation distinctes pour les BSA 1, les BSA 2 et les BSA 3.
<b>Droit à souscription d'actions nouvelles</b>	Dix (10) BSA 1, dix (10) BSA 2 et dix (10) BSA 3 donneront droit, respectivement, à souscrire à une (1) action nouvelle.
<b>Prix d'exercice des BSA</b>	0,6381 euros par action nouvelle souscrite.
<b>Produit brut en cas d'exercice de la totalité des BSA</b>	1 622 262,05 euros.
<b>Période d'exercice des BSA</b>	En ce qui concerne les BSA 1, 12 mois à compter de leur date d'émission. En ce qui concerne les BSA 2, 12 mois à compter du premier anniversaire de leur date d'émission. En ce qui concerne les BSA 3, 12 mois à compter du second anniversaire de leur date d'émission.
<b>Jouissance des BSA</b>	Jouissance courante.
<b>Cotation des actions souscrites sur exercice des BSA</b>	Les actions souscrites sur exercice des BSA feront l'objet de demandes périodiques d'admission sur le compartiment C d'Euronext Paris, sur la même ligne de cotation que les actions existantes de la société (code ISIN : FR0000052623).
<b>Garantie</b>	L'émission des BSA ne fait pas l'objet d'un contrat de garantie.

L'exercice des 366 080 BSA(1) intervenu entre le 16 janvier 2012 et le 16 janvier 2013 a donné lieu à la création de 36 608 actions nouvelles, suite à la constatation par le Directoire du 13 mars 2013.

Le nombre de BSA(2) exercé au 31 décembre 2013 est de 107 740 bons représentant 10 774 actions et 6 874,81 €.

L'exercice des 3 193 770 BSA(2) représentant 319 377 actions qui est intervenu entre le 16 janvier 2013 et le 16 janvier 2014 s'élève à 203 938,04 €.

## 5.3.6.7 TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Les transactions avec les parties liées concernent :

- les opérations avec les sociétés dans lesquelles Medasys SA exerce un contrôle exclusif et telles qu'elles apparaissent pour leur valeur brute dans ses comptes annuels sont énumérées ci-dessous.

€'000	31.12.13	31.12.12	31.12.11
Participations	12 700	12 690	12 710
Créances rattachées à des participations	4 059	4 041	3 921
Créances clients et comptes rattachés	297	272	639
Dettes rattachées à des participations		91	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	167	202	153
Achats d'immobilisation	52		232
Achats de marchandises	86	135	116
Achats et autres charges externes	183	295	398
Chiffre d'affaires	534	498	1 123
Produits financiers	5	7	628
Charges financières	4	1	176
Produits d'impôt	72		



- les opérations réalisées entre le Groupe Medasys et la société mère NoemaLife. Le Groupe Medasys est consolidé dans les comptes consolidés du Groupe italien NoemaLife. NoemaLife est coté à la bourse de Milan (mnémorique NOE - code ISIN IT 0004014533).

€'000	31.12.13	31.12.12	31.12.11
Créances financières		11	
Dettes financières	698		
Créances clients et comptes rattachés		51	365
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	520	99	
Achats et autres charges externes	420	189	
Chiffre d'affaires		31	365
Charges financières	9		
Produits financiers		13	

- la rémunération et les avantages assimilés accordés aux membres des organes de direction

Rémunération totale perçue au titre de l'exercice	2013	2012	2011
Frédéric Vaillant, Président du Directoire			
Rémunération fixe	180 810 €	178 244 €	162 153 €
Rémunération variable	83 063 €	58 220 €	40 000 €
Jean-Paul Boulier, Membre du Directoire			
Rémunération fixe	117 886 €	119 620 €	110 391 €
Rémunération variable	18 400 €	14 950 €	10 000 €

- Les autres transactions

€'000	31.12.13	31.12.12	31.12.11
Honoraires de conseil	0	18	5

#### 5.3.6.8 DONNEES SOCIALES

##### 5.3.6.8.1 REMUNERATION DES DIRIGEANTS ET DES ORGANES DE CONTROLE

- Le montant global brut des rémunérations des membres du Directoire comptabilisé au titre de 2013 s'est élevé à 400 159 € à comparer à 371 034 € en 2012 et à 322 544 € en 2011.
- Options de souscription d'action : Le Groupe n'a plus de plan de stock d'options ou d'achat et par conséquent n'a pas comptabilisé de charge à ce titre en 2013.
- Jetons de présence : conformément à la décision de l'Assemblée Générale du 3 mai 2012, 30 000 € ont été alloués au titre de l'exercice 2013. A la date de clôture, ils n'ont pas encore été répartis entre les différents membres. En conséquence, la somme de 30 000 € reste à percevoir par les membres du Conseil de surveillance.

##### 5.3.6.8.2 EFFECTIFS

(en nombre de salariés)	31.12.13	31.12.12	31.12.11
Ingénieurs et cadres	154	160	160
Employés, techniciens et apprentis	19	21	20
<b>Total</b>	<b>173</b>	<b>181</b>	<b>180</b>

##### 5.3.6.8.3 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

€'000	2013	2012	2011
Acthéos	48	-	-
PricewaterhouseCoopers Audit	66	72	89
Sfeco & Fiducia Audit	4	49	72
Deloitte & Associés	-	-	34
<b>Total</b>	<b>118</b>	<b>121</b>	<b>195</b>

##### 5.3.6.9 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun évènement significatif n'est intervenu depuis le 31 décembre 2013.



#### 5.4 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

**PricewaterhouseCoopers Audit**  
63, rue de Villiers  
92200 Neuilly-sur-Seine

**Actheos**  
6, avenue du Coq  
75009 Paris

### **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

**(Exercice clos le 31 décembre 2013)**

Aux Actionnaires  
**Medasys SA**  
Immeuble Pentagone Plaza  
381 Avenue du Général de Gaulle  
92140 Clamart

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Medasys SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### **I - Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

#### **II - Justification de nos appréciations**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

##### Principes comptables

- La note [5.3.2.1] de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à l'inscription à l'actif des frais de développement et à leur amortissement.
- La note [5.3.2.8] de l'annexe expose les règles comptables de reconnaissance du chiffre d'affaires.



Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

#### Estimations comptables

Les notes [5.3.2.1 et 5.3.2.3] de l'annexe exposent les modalités d'évaluation des immobilisations incorporelles et financières. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre des tests de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et les hypothèses utilisées et nous avons vérifié que les notes de l'annexe donnent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### **III - Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Neuilly Sur Seine et Paris, le 30 avril 2014  
Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit  
Jean-François Châtel

Actheos  
Emmanuelle Rouxel



**5.5 RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES**

**PricewaterhouseCoopers Audit**  
**Commissaire aux comptes**  
63, rue de Villiers  
92 208 Neuilly-sur-Seine Cedex

**Actheos**  
**Commissaire aux comptes**  
6, avenue du Coq  
75 009 Paris

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES****(Assemblée générale d’approbation des comptes de l’exercice clos le 31 décembre 2013)**

Aux Actionnaires,  
**MEDASYS**  
Pentagone Plaza  
381, Avenue Charles de Gaulle  
92140 Clamart

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l’occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l’existence d’autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l’article R. 225-58 du Code de commerce, d’apprécier l’intérêt qui s’attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l’article R. 225-58 du Code de commerce relatives à l’exécution, au cours de l’exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l’assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.





## **CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

---

### **Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé**

En application de l'article, L. 225-88 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil de surveillance.

#### **Avec la société MEGABUS INTERNATIONAL**

##### ***Convention d'intégration fiscale***

Nature et objet : Par acte signé en date du 26 mars 2013, MEDASYS a conclu avec MEGABUS une convention d'intégration fiscale. Cette convention prévoit les conséquences financière des contributions respectives des deux entités à l'imposition d'ensemble.

Modalités : Cette convention a pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2013 pour une durée de cinq ans.

En 2013, cette convention a généré un produit d'impôt sur les sociétés dans les comptes de MEDASYS SA à hauteur de 71 801 euros.

### **Conventions et engagements non autorisés préalablement**

En application des articles L. 225-90 et L. 823-12 du Code de commerce, nous vous signalons que les conventions et engagements suivants n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre conseil de surveillance.

Il nous appartient de vous communiquer les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

#### **Avec la société NOEMALIFE**

##### ***Contribution financière et relations commerciales***

Nature et objet : Par acte signé en date du 8 avril 2014, votre société a conclu avec la société NOEMALIFE un protocole d'accord concernant l'abandon du projet engagé au Sri Lanka par NOEMALIFE. Ce projet prévoyait notamment l'utilisation d'une licence DxCare.

Dans cette perspective, NOEMALIFE avait acquis, dès décembre 2011, une licence DxCare auprès de MEDASYS et avait réglé cette acquisition courant 2012. Finalement, NOEMALIFE n'a pas pu vendre à son client final cette licence DxCare.

Pour tenir compte de cet aléa commercial, MEDASYS a consenti un effort financier en faveur de NOEMALIFE. En contrepartie de cette contribution financière, NOEMALIFE a renoncé à refacturer à MEDASYS les efforts commerciaux pour promouvoir DxCare à l'international et les développements spécifiques effectués sur le logiciel HALIA. Il a également été rappelé que NOEMALIFE continuait de porter des efforts commerciaux pour asseoir le développement à l'international avec MEDASYS.



Modalités : Cette convention a pris effet au jour de sa signature et votre société a consenti au versement d'une contribution financière de 300 000 euros en faveur de NOEMALIFE.

Dans la perspective de la conclusion de cette convention, votre société a comptabilisé une provision de 300 000 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Ayant été considérée comme portant sur des opérations courantes conclues à des conditions normales, cette convention n'a pas été présentée à votre Conseil de Surveillance.

## **CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE**

---

### **Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé**

En application de l'article R. 225-57 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours d'exercice écoulé.

#### **Avec la société MEABUS INTERNATIONAL**

##### ***Convention d'assistance***

Nature et objet : Par acte signé en date du 17 décembre 2010, votre société a conclu avec sa filiale MEGABUS International, une convention d'assistance vous confiant dans le cadre de l'animation et de la coordination du groupe un ensemble de missions de direction, de conseils et de tâches administratives.

Modalités : Cette convention a pris effet le 1<sup>er</sup> octobre 2010 pour une durée allant jusqu'au 31 décembre 2010 moyennant un coût mensuel forfaitaire de 18 000 euros ; elle est renouvelable annuellement par tacite reconduction.

Les produits comptabilisés au titre de cette convention pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 se sont élevés à 216 000 euros.

##### ***Convention de trésorerie***

Nature et objet : Par acte signé en date du 28 juillet 2009, votre société a conclu avec sa filiale MEGABUS International, une convention de trésorerie prévoyant la mise à disposition réciproque des excédents de trésorerie.

Modalités : Cette convention a pris effet le 17 juin 2009 ; elle est renouvelable annuellement par tacite reconduction. Le taux de rémunération est Euribor 3 mois majoré de 1,75%.

Les charges financières comptabilisées au titre de cette convention pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 se sont élevées à 3 966 euros.



***Convention de sous location  
Immeuble Explorer & Immeuble Mercury***

Nature et objet : Par acte signé en date du 17 décembre 2010, votre société a conclu avec sa filiale :

- Une convention de sous location d'un espace de bureau d'une surface de 237 m<sup>2</sup>, situé dans l'immeuble occupé par MEDASYS,
- Une convention de sous location d'un espace de bureau d'une surface d'environ 205 m<sup>2</sup>, sis Parc technologique de Saint Aubin Route de l'Orme – 91193 Gif-sur-Yvette.

Modalités : Ces conventions sont consenties pour une durée de 9 années à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2010, moyennant un loyer de base annuel respectif de 31 200 euros et 22 200 euros hors taxes et hors charges.

Les produits comptabilisés au titre de cette convention pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 se sont élevés à 73 402 euros au titre des loyers et charges incluses.

**Avec la société MEDASYS L.t.d. (Japon)**

***Convention de prêt***

Nature et objet : MEDASYS a accordé, le 21 mars 2009, un prêt de 8 500 000 yens à sa filiale japonaise MEDASYS Ltd afin d'assurer son développement.

Modalités : Ce prêt est remboursable trimestriellement à compter du 31 mars 2011 sur la base de 30% du résultat net de l'exercice. Le taux de rémunération est de 1,5% l'an.

Les produits comptabilisés au titre de cette convention pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 se sont élevés à 953 euros.

**Avec la société MEXYS**

***Convention de trésorerie***

Nature et objet : Par acte signé en date du 30 septembre 2008, votre société a conclu avec sa filiale belge une convention de trésorerie prévoyant la mise à disposition réciproque des excédents de trésorerie.

Modalités : Cette convention a une durée d'un an renouvelable. Le taux de rémunération est de Euribor 3 mois plus 1,75% depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2010.

Les produits comptabilisés au titre de cette convention pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 se sont élevés à 3 893 euros.



**Avec la société NOEMALIFE*****Convention de trésorerie***

Nature et objet : Par acte signé en date du 23 décembre 2011, votre société a conclu avec la société NOEMALIFE une convention de trésorerie prévoyant la mise à disposition réciproque des excédents de trésorerie.

Modalités : Cette convention a pris effet au jour de sa signature ; elle est renouvelable annuellement par tacite reconduction. Le taux de rémunération est de Euribor 3 mois plus 1,5%.

Les charges comptabilisées au titre de cette convention pour l'exercice 2013 se sont élevées à 8 935 euros.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 30 avril 2014

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit  
Jean-François Châtel

Actheos  
Emmanuelle Rouxel

## 5.6 RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE, LE CONTROLE INTERNE ET LES PRINCIPES DE DETERMINATION DES REMUNERATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX

Le présent rapport, établi conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de Commerce, a notamment pour objet de rendre compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de surveillance et du Directoire, des procédures de contrôle interne et de gestion des risques ainsi que des principes et règles arrêtés par le Conseil de surveillance pour déterminer les rémunérations et avantages en nature accordés aux mandataires sociaux.

A titre de rappel, le Conseil de surveillance du 12 août 2011 avait adopté le Code Middlednext pour les valeurs moyennes et petites de décembre 2009 (ci-après le Code Middlednext) comme code de référence en matière de gouvernement d'entreprise. Le Code Middlednext est disponible sur le site de Middlednext ([www.middlednext.com](http://www.middlednext.com)).

Le Conseil déclare avoir pris connaissance des éléments présentés dans la rubrique « points de vigilance » de ce Code

La rédaction de ce rapport s'appuie en conséquence sur le code Middlednext. Toutefois, les dispositions suivantes de ce Code ont été écartées :

- En matière d'évaluation du Conseil  
Les dispositions relatives à l'évaluation du Conseil n'ont pas encore été mises en application compte tenu de la nomination récente des membres du Conseil.
- En matière d'adoption d'un règlement intérieur du Conseil  
L'adoption d'un règlement intérieur du Conseil n'a pas encore été effectuée. Toutefois, le règlement intérieur est en cours de rédaction. Il devrait être adopté durant l'exercice 2014.

Ce rapport a été discuté et approuvé par le Conseil de surveillance de la société lors de la séance du 8 avril 2014 et transmis aux commissaires aux comptes.

### I) INFORMATIONS RELATIVES AU GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

#### 1.1 LE DIRECTOIRE

La société Medasys est une société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance.

- Composition du directoire

Le Directoire est composé de cinq membres. Il est constitué de Monsieur Frédéric Vaillant, Président, de Madame Cristina Signifredi, de Messieurs Jean-Paul Boulier, Marco Budini et Andrea Grandi.

- Tenue des réunions du Directoire

Les convocations sont faites soit oralement, soit par écrit.

Les réunions se tiennent principalement au siège social.

Au cours de l'exercice 2013, le Directoire s'est réuni quatre fois, le 13 mars, le 15 mai, le 29 juillet et le 18 décembre.

Sur cette période, l'assiduité des membres aux réunions du Directoire est de 70 %.

Les commissaires aux comptes ont été convoqués aux réunions du Directoire portant sur l'arrêté des comptes annuels et des comptes semestriels.

Ils y ont effectivement participés.

#### 1.2 LE CONSEIL DE SURVEILLANCE

- Composition du Conseil

Le Conseil de surveillance est composé de 5 membres :

- Madame Florence Hofmann, Présidente ;
- Monsieur Andrea Corbani, Vice-Président ;
- Monsieur Francesco Serra ;
- Monsieur Paolo Toth ;
- Monsieur Pierre Serafino.

Messieurs Francesco Serra, Andrea Corbani et Paolo Toth ont la nationalité Italienne. Madame Florence Hofmann dispose pour sa part de la double nationalité, française et suisse. Monsieur Pierre Serafino a la nationalité française.

Les critères d'indépendance des membres du Conseil sont les suivants :

- Ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société de son groupe et ne pas l'avoir été au cours des trois dernières années,
- Ne pas être client, fournisseur ou banquier significatif de la société ou de son groupe ou pour lequel la société ou son groupe représente une part significative de l'activité,
- Ne pas être actionnaire de référence de la société,
- Ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence,
- Ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des trois dernières années.

Seul Monsieur Pierre Serafino est considéré comme indépendant au regard des critères d'indépendance repris ci-dessus.

Concernant la représentation des femmes et des hommes au sein du Conseil, il est rappelé que le Conseil comporte en son sein une femme (20%) et quatre hommes.

Des indications détaillées sur la composition du Conseil de surveillance figurent dans ce rapport annuel au chapitre 2.11 consacré aux organes de direction, de surveillance et de contrôle qui précise notamment les autres mandats exercés par les membres du Conseil.

Les mandats des membres du Conseil de surveillance ont, conformément aux dispositions légales et statutaires, une durée de six ans.

Les statuts (Article 14) prévoient l'obligation pour un membre du Conseil de surveillance de posséder 25 actions de la société

- Conditions de préparation des travaux du Conseil

Les membres du Conseil de surveillance sont convoqués aux réunions conformément à l'article 14 des statuts de la Société et peuvent exercer leur droit d'information conformément à la réglementation en vigueur. Les convocations aux Conseils de surveillance de l'année 2013 ont été faites par écrit deux jours au moins à l'avance.

Les comptes annuels, arrêtés par le Directoire ainsi que le projet de rapport ont été transmis aux membres du Conseil de surveillance préalablement à la réunion appelée à les examiner.

Chaque fois qu'un membre du Conseil en a fait la demande, le Président lui a communiqué dans la mesure du possible, les informations et documents complémentaires qu'il désirait recevoir.

Les délégués du comité d'entreprise ont bénéficié dans les mêmes délais, des mêmes informations que les membres du Conseil.

- Tenue des réunions du Conseil

Le Conseil de surveillance se réunit, fonctionne et délibère conformément aux dispositions légales et statutaires en vigueur. Il se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

Il exerce, en toute indépendance, un contrôle permanent de la gestion du Directoire. Il établit chaque année un rapport relatif aux comptes de l'exercice et le présente à l'assemblée générale annuelle.

Le Conseil de surveillance se réunit au moins quatre fois par an pour prendre connaissance du rapport trimestriel du Directoire et chaque fois que cela s'avère nécessaire en fonction des décisions à prendre.

En 2013, le Conseil de surveillance s'est réuni à quatre reprises, le 13 mars, le 29 juillet, le 29 octobre et le 18 décembre. Le taux de présence de ses membres s'est établi à 90 % au cours de l'exercice.

Les représentants du personnel assistent systématiquement à toutes les réunions du Conseil de surveillance.

Les Commissaires aux comptes sont régulièrement convoqués aux réunions du Conseil qui examinent les comptes semestriels et annuels.



Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil de surveillance a délibéré notamment sur les points suivants :

- Examen des comptes sociaux et consolidés annuels clos au 31 décembre 2012 et des comptes semestriels 2013 ainsi que la convocation de l'assemblée générale annuelle,
- Examen et validation du budget 2013 et du business plan à trois ans,
- Autorisation des conventions visées au titre de l'Article L.225-88 du Code de Commerce,
- Autorisation donnée au Directoire pour le transfert du siège social,
- Analyse de la situation financière du groupe et des besoins de trésorerie,

### 1.3 LES COMITES

Les critères retenus pour qualifier l'indépendance des membres des comités sont les mêmes que ceux retenus pour apprécier l'indépendance des membres du Conseil.

#### - Comité des rémunérations

Le Conseil de surveillance a constitué en 2003 un comité de rémunération. Il est à ce jour constitué de Madame Florence Hofmann, Présidente et Monsieur Andrea Corbani. Il se réunit au minimum une fois par an pour faire des propositions concernant la rémunération des dirigeants, déterminer les modalités d'intéressement de ces derniers en liaison avec la réalisation d'objectifs chiffrés, dont l'objet peut varier d'un exercice à l'autre suivant la stratégie poursuivie par la société, et émettre des propositions concernant le montant de l'enveloppe globale des jetons de présence. Le comité rend compte de ses travaux au Conseil de surveillance.

En 2013, il s'est réuni une fois le 6 mai. La présence des membres aux réunions du Comité des rémunérations est de 100%.

Le comité a rendu compte de ses travaux au Conseil qui en a pris acte et a suivi l'ensemble de ses recommandations.

#### - Comité d'audit

A titre de rappel, le Conseil de surveillance du 5 août 2010 avait décidé la création d'un comité d'audit

Concernant le comité d'audit, la société se réfère au rapport du groupe de travail présidé par M. Poupard Lafarge sur le comité d'audit du 22 juillet 2010 à l'exception toutefois des travaux d'évaluation du comité qui n'ont pas encore été entamés.

Le comité d'audit est composé de deux membres, Monsieur Francesco Serra, Président et Monsieur Pierre Serafino. Monsieur Pierre Serafino est un membre indépendant. Les deux membres du Comité d'Audit sont considérés comme compétents en matière financière et comptable, compte tenu des fonctions de direction générale qu'ils occupent respectivement dans NoemaLife, maison-mère de Medasys et dans un groupe international côté. Par ailleurs Monsieur Pierre Serafino a également occupé différentes fonctions de direction au sein du groupe Medasys jusqu'en 2005.

Conformément à l'article L. 823-19 du Code de commerce relatif aux missions du comité, ce dernier est notamment chargé d'assurer le suivi :

- a) du processus d'élaboration de l'information financière ;
- b) de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- c) Du contrôle légal des comptes annuels et, le cas échéant, des comptes consolidés par les commissaires aux comptes ;
- d) De l'indépendance des commissaires aux comptes.

En 2013, le comité s'est réuni deux fois, le 13 mars et le 29 juillet.

Au cours de 2013, le comité a effectué les travaux suivants :

- Suivi du contrôle légal des comptes,
- Suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, avec un suivi particulier de la gestion du risque de liquidité,

Le taux de participation à ce comité est de 100 %.

Les membres du comité ont disposé de délais suffisants pour examiner les documents financiers et comptables, ont eu la

possibilité d'entendre les commissaires aux comptes, le directeur financier, comptable de la trésorerie et de l'audit interne.

Le comité a rendu compte de ses travaux au Conseil qui en a pris acte et a suivi l'ensemble de ses recommandations.

#### - Comité de direction

Un comité de direction se réunit chaque mois. Il est composé des responsables opérationnels de la société (Président du Directoire, Responsables de services, Responsable Qualité et Directeur Administratif et Financier). Le rôle du comité de direction consiste à mettre en œuvre la stratégie de l'entreprise et à prendre des décisions partagées sur les domaines opérationnels. Par ailleurs, les dépenses occasionnées par les différentes fonctions de l'entreprise sont mises sous contrôle principalement par la procédure « Guide d'achat de produits et de services », et une comptabilité analytique qui met sous contrôle les dépenses des différentes fonctions de l'entreprise.

### II) PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET GESTION DES RISQUES

Le contrôle interne est un processus destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- la réalisation et l'optimisation des opérations ;
- la fiabilité des informations financières ;
- la conformité aux lois et aux réglementations en vigueur.

L'atteinte de ces objectifs s'appuie sur des procédures destinées à assurer le respect des politiques de gestion, la sauvegarde des actifs de la Société, la prévention et la détection des fraudes et des erreurs, l'exactitude et l'exhaustivité des enregistrements comptables ainsi que l'établissement, en temps voulu, d'informations comptables et financières fiables.

Le contrôle interne a, entre autres, pour objectif de prévenir et de maîtriser les risques, tant ceux résultant de l'activité de l'entreprise que les risques d'erreurs et de fraudes. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant pas fournir une assurance absolue que les risques d'erreurs ou de fraudes sont totalement maîtrisés ou éliminés.

Les acteurs clés du contrôle interne sont principalement le Directoire, le comité de direction, la Direction financière et la Direction des opérations. L'essentiel des activités de contrôle opérationnel est réalisé par les différents responsables de chaque unité opérationnelle. Ainsi, l'ensemble des opérations financières du Groupe est placé sous la responsabilité du Directeur Financier. Compte tenu de l'entrée de NoemaLife et de l'extension du périmètre du Groupe, la fonction « corporate » a été renforcée avec la mise en place d'une convention de gestion la trésorerie.

La société Medasys S.A. bénéficie d'une certification ISO 9001 : 2008 et ISO 13485 : 2004.

D'une façon générale, le contrôle interne s'articule sur les délégations de pouvoirs et la séparation des fonctions.

Les risques opérationnels de la société, de par son activité, sont principalement ceux liés à l'exécution des contrats et des marchés publics : risques de dépassement de délais, risques de dépassement de coûts, risques techniques, l'ensemble faisant l'objet d'un suivi permanent par les opérationnels et soumis aux procédures de réception des clients. Le service contrôle de gestion présente à chaque comité de direction un tableau de suivi des temps pour les projets critiques et les projets suivis à l'avancement.

Des comités de direction exceptionnels peuvent se réunir à tout moment à la demande de la direction opérationnelle afin d'analyser des situations ponctuelles critiques. En fonction du niveau de risque détecté, le comité de direction peut se faire assister de conseillers juridiques externes.

La Société ne présente pas de risque majeur, notamment en termes d'environnement ou de santé publique.

Pour les filiales étrangères, la gestion des ressources humaines est organisée par filiale sous le contrôle du Groupe. Chaque filiale applique les dispositions réglementaires locales en vigueur en s'appuyant sur les compétences de spécialistes de la profession. Pour les filiales de droit français, la gestion des ressources humaines est regroupée afin d'assurer une meilleure maîtrise des risques sociaux.



Les litiges importants relatifs au personnel sont suivis au niveau du groupe avec l'appui systématique d'avocats spécialisés.

Les éléments de rémunérations fixes et variables de la paie sont systématiquement approuvés par la Direction Générale.

Au cours de l'exercice 2013, deux audits externes ont été réalisés par la société Dextral. Les thèmes audités ont été : Le processus de déploiement et le processus achats ressources humaines. Ces audits ont mis en évidence un certain nombre d'actions d'amélioration concernant notamment l'évaluation des fournisseurs et la détermination des compétences nécessaires pour garantir la conformité aux exigences des clients.

Procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière

S'agissant des risques liés à l'établissement d'informations comptables et financières erronées, la société s'est dotée des moyens de gestion appropriés, y inclus un système de contrôle de gestion analytique. Elle pratique des arrêts comptables mensuels intégrant systématiquement des rapprochements bancaires.

Les filiales étrangères sont responsables de la production de leurs états financiers, du suivi de leurs performances par rapport au budget, et de la gestion de leur besoin en fonds de roulement. La Direction financière du groupe examine les performances dans ces domaines et conseille les directions locales sur les corrections des écarts et anomalies éventuelles. Concernant la filiale de droit français, le groupe a regroupé la tenue de la comptabilité au siège social. L'objectif est de faciliter l'harmonisation des règles et méthodes comptables du Groupe, accélérer le processus de reporting et assurer une meilleure maîtrise des risques financiers. Par ailleurs, le Groupe a mis en place un contrat d'affacturage pour l'ensemble des filiales françaises afin d'harmoniser les procédures en matière de recouvrement de créances clients et permettre une centralisation de la trésorerie auprès des banques du Groupe pour une meilleure visibilité des liquidités.

L'élaboration des comptes consolidés est réalisée par les services internes. Leur établissement est facilité par une structure juridique simple et des flux intra-groupe isolés.

La société a procédé en 2004 à une refonte complète du manuel de procédures comptables afin de renforcer la séparation des fonctions, et formaliser certains contrôles de prévention et de détection liés notamment à notre procédure de clôture.

### III) DÉTERMINATION DE LA RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS ET DES MANDATAIRES SOCIAUX

Concernant les jetons de présence, il est rappelé que l'Assemblée générale du 3 mai 2012 a fixé une enveloppe annuelle de jetons de présence de 30 000 € par an.

Des comparaisons ont montré que ces montants se situaient dans la fourchette des sociétés de même importance.

Les jetons de présence sont répartis proportionnellement à la présence effective des membres aux réunions du Conseil de surveillance et du temps qu'ils consacrent à leur fonction.

Les membres du Directoire sont rémunérés au titre de leur mandat social. Ils n'ont pas de contrat de travail.

La détermination de la politique de rémunération des dirigeants relève de l'appréciation du Conseil de surveillance qui en fixe les principes généraux fondés non seulement sur la pratique des marchés dans des secteurs comparables mais encore sur la taille de l'entreprise eu égard notamment à son chiffre d'affaires et à ses effectifs.

La rémunération versée aux dirigeants comporte une partie fixe et une partie variable. La partie fixe de la rémunération tient compte du niveau des responsabilités, de l'expérience et de la performance. La partie variable est déterminée au regard de la réalisation des objectifs de performance globale de la société et des événements liés à chaque exercice. Les objectifs de performance reposent sur des objectifs quantitatifs reposant sur le budget consolidé du groupe approuvé en Conseil de surveillance étant précisés que le niveau de réalisation attendu de ces objectifs quantitatifs n'est pas rendu public pour des raisons de confidentialité.

Un véhicule de fonction peut également être attribué aux dirigeants en fonction de leur rôle de représentation. Toutefois, les membres du Directoire actuels bénéficient d'un forfait kilométrique mensuel pour couvrir leurs frais liés à l'utilisation de leur véhicule personnel.

Par ailleurs, les membres du Directoire ne disposent pas de stock-options ou de plan d'attribution gratuite d'actions.

Il n'existe pas non plus de régime de retraite supplémentaire en faveur des membres du Directoire.

Dans sa séance du 13 mars 2013, le Conseil de surveillance de la société Medasys a entériné l'engagement pris NoemaLife le 19 juillet 2011 en faveur de certains membres du directoire concernant la fixation d'une indemnité de cessation de fonctions de Monsieur Frédéric Vaillant, Président du directoire, et Monsieur Jean-Paul Boulier, Membre du Directoire. NoemaLife s'est engagé à verser une indemnité de cessation de fonction pour une durée de trois années à compter du 11 novembre 2011 (Date du Closing) dans le cas d'une révocation de leur fonction sauf en cas de faute grave ou lourde ou cas d'incapacité physique ou mentale. Cette indemnité est égale à une année de rémunération, primes incluses. Conformément aux articles L.225-42-1 et R.225-34-1 du Code de Commerce, le versement de cette indemnité doit être subordonné à des conditions de performance. Le Conseil de surveillance a décidé que cette indemnité sera versée en cas d'atteinte de deux des trois critères figurant ci-dessous :

- La croissance du chiffre d'affaires consolidé à périmètre constant des deux exercices précédents le départ est en moyenne égale ou supérieure à 10 % ;
- Le résultat net de l'exercice précédent le départ est positif ;
- La moyenne de la capacité d'autofinancement consolidée générée par l'activité des deux derniers exercices est supérieure ou égale à 500 000 euros.

Cet engagement a été approuvé individuellement par l'assemblée générale des actionnaires du 28 mai 2013.

### IV) PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'assemblée se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent.

Il est justifié du droit de participer aux assemblées générales par l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris (i) soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, (ii) soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres au porteur est constaté par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité.

A défaut d'assister personnellement à l'assemblée, les actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois formules suivantes : (i) Donner une procuration à la personne physique ou morale de son choix dans les conditions de l'article L. 225-106 du Code de commerce; (ii) Adresser une procuration à la société sans indication de mandat ; (iii) Voter par correspondance.

Les demandes d'inscription de projets de résolutions ou de points à l'ordre du jour par les actionnaires doivent être envoyées au siège social, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par télécommunication électronique, et être reçues au plus tard vingt-cinq jours avant la tenue de l'assemblée générale, sans pouvoir être adressées plus de vingt jours après la date de publication au BALO de l'avis préalable.

### V) ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE.

Ces éléments sont exposés dans le rapport du Directoire en 2.11.

La Présidente du Conseil de surveillance  
Florence Hofmann  
Le 8 avril 2014

**5.7 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ETABLI SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE**

**PricewaterhouseCoopers Audit**  
**Commissaire aux comptes**  
63, rue de Villiers  
92 208 Neuilly-sur-Seine Cedex

**Actheos**  
**Commissaire aux comptes**  
6, avenue du Coq  
75 009 Paris

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ETABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE LA SOCIETE MEDASYS**

Aux Actionnaires,  
**MEDASYS**  
Pentagone Plaza  
381, Avenue Charles de Gaulle  
92140 Clamart

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société MEDASYS et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil de surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par les articles L. 225-68 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.



**Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière**

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

**Autres informations**

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil de Surveillance comporte les autres informations requises à l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 30 avril 2014

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit  
Jean-François Châtel

Actheos  
Emmanuelle Rouxel



